



Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien  
DEPARTEMENT DU GARD - Arrondissement de Nîmes

## Délibération n°99/2015 du Conseil communautaire Séance du 12 octobre 2015

\*\*\*\*\*

Date d'envoi de la convocation = 6 octobre 2015

Nombre de délégués en exercice : 75

Nombre de délégués présents : 60

Nombre de délégués absents ayant donné procuration : 8

Nombre de délégués absents : 7

\*\*\*\*\*

L'an deux mille quinze, le douze octobre, à dix-huit heures, les membres du Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien, dûment convoqués, se sont réunis à la salle des fêtes de Codolet, sous la présidence de M. Jean Christian REY, Président de la Communauté d'agglomération.

Présents : Alain CHENIVESSE, Jean Christian REY, Catherine EYSSERIC, Jean-Yves CHAPELET, Emmanuelle CREPIEUX, Monique GRAZIANO-BAYLE, Vincent POUTIER, Laurence VOIGNIER, Rémy SALGUES, Karine GARDY, Denis RIEU, Ghislaine PAGES, Claudine PRAT, Brigitte VANDEMEULEBROUCKE, Laurent NADAL, Louis CHINIEU, Sébastien BAYART, Jean-Claude TICHADOU, Gérard CASTOR, Maria SEUBE, Fred MAHLER, José RIEU, Edmond JOUVENEL, Catherine LAVIOS, Aziza GRINE, Bernard PASQUALE, Yves CAZORLA, Muriel ROY-CROS, Geneviève CASTELLANE, Patrick PALISSE, Benoit TRICHOT, Bernard DUCROS, Roger CASTILLON, Claire LAPEYRONIE, Daniel MOUCHETANT, Catherine CHANTRY, Jean-Marie DAVER, Josiane PAUTY, Vincent ROUSSELOT, Ghislaine DE VERDUZAN, Luc SCHRIVE, Christiane GONDARD, Sylvie NICOLLE, Jacques BERTOLINI, Michel COULLOMB, Lionel CHEVALIER, Olivier JOUVE, Didier DELPI, René FABREGUE, Guy AUBANEL, Dominique ASTORI, Christian VIGNES, Christophe SERRE, Marc ANGELI, Pierre BAUME, Robert PIZARD-DESCHAMPS, Jean-Claude SUAU, Alexandre PISSAS, Bruno TUFFERY, Joëlle CHAMPETIER.

Absents ayant donné procuration : Maxime COUSTON à Rémy SALGUES, Ghislaine COURBEY-TASTEVIN à Catherine EYSSERIC, Michel CEGIELSKI à Jean-Yves CHAPELET, Anne-Marie AYMERIC à Christiane GONDARD, Christian ROUX à Claudine PRAT, Serge VERDIER à Bernard PASQUALE, Jacques CABIAC à Jean-Claude SUAU, Bernard JULIER à Jean Christian REY.

Absents : Stéphane PEREZ, Serge ROUQUAIROL, Patrice PRAT, Stéphane CARDENES, Gilbert BAUMET, Gérald MISSOUR, Didier BONNEAUD.

Secrétaire de Séance : Bernard PASQUALE.

\*\*\*\*\*

Objet : Approbation du compte rendu du conseil communautaire du 29 juin 2015.

Vu le procès-verbal du conseil communautaire du 29 juin 2015,

Le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité,

- D'approuver le procès-verbal du conseil communautaire du 29 juin 2015

Fait et délibéré à Codolet le 12 octobre 2015.

Pour copie conforme au registre,  
Bagnols-sur-Cèze, le 13 octobre 2015

Le président,  
Jean Christian REY



Acte rendu exécutoire après dépôt électronique  
en Préfecture et publié le 20 octobre 2015



Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien  
DEPARTEMENT DU GARD - Arrondissement de Nîmes

## Délibération n° 100/2015 du Conseil communautaire Séance du 12 octobre 2015

\*\*\*\*\*

Date d'envoi de la convocation = 6 octobre 2015

Nombre de délégués en exercice : 75

Nombre de délégués présents : 60

Nombre de délégués absents ayant donné procuration : 8

Nombre de délégués absents : 7

\*\*\*\*\*

L'an deux mille quinze, le douze octobre, à dix-huit heures, les membres du Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien, dûment convoqués, se sont réunis à la salle des fêtes de Codolet, sous la présidence de M. Jean Christian REY, Président de la Communauté d'agglomération.

Présents : Alain CHENIVESSE, Jean Christian REY, Catherine EYSSERIC, Jean-Yves CHAPELET, Emmanuelle CREPIEUX, Monique GRAZIANO-BAYLE, Vincent POUTIER, Laurence VOIGNIER, Rémy SALGUES, Karine GARDY, Denis RIEU, Ghislaine PAGES, Claudine PRAT, Brigitte VANDEMEULEBROUCKE, Laurent NADAL, Louis CHINIEU, Sébastien BAYART, Jean-Claude TICHADOU, Gérard CASTOR, Maria SEUBE, Fred MAHLER, José RIEU, Edmond JOUVENEL, Catherine LAVIOS, Aziza GRINE, Bernard PASQUALE, Yves CAZORLA, Muriel ROY-CROS, Geneviève CASTELLANE, Patrick PALISSE, Benoit TRICHOT, Bernard DUCROS, Roger CASTILLON, Claire LAPEYRONIE, Daniel MOUCHETANT, Catherine CHANTRY, Jean-Marie DAVER, Josiane PAUTY, Vincent ROUSSELOT, Ghislaine DE VERDUZAN, Luc SCHRIVE, Christiane GONDARD, Sylvie NICOLLE, Jacques BERTOLINI, Michel COULLOMB, Lionel CHEVALIER, Olivier JOUVE, Didier DELPI, René FABREGUE, Guy AUBANEL, Dominique ASTORI, Christian VIGNES, Christophe SERRE, Marc ANGELI, Pierre BAUME, Robert PIZARD-DESCHAMPS, Jean-Claude SUAU, Alexandre PISSAS, Bruno TUFFERY, Joëlle CHAMPETIER.

Absents ayant donné procuration : Maxime COUSTON à Rémy SALGUES, Ghislaine COURBEY-TASTEVIN à Catherine EYSSERIC, Michel CEGIELSKI à Jean-Yves CHAPELET, Anne-Marie AYMERIC à Christiane GONDARD, Christian ROUX à Claudine PRAT, Serge VERDIER à Bernard PASQUALE, Jacques CABIAC à Jean-Claude SUAU, Bernard JULIER à Jean Christian REY.

Absents : Stéphane PEREZ, Serge ROUQUAIROL, Patrice PRAT, Stéphane CARDENES, Gilbert BAUMET, Gérald MISSOUR, Didier BONNEAUD.

Secrétaire de Séance : Bernard PASQUALE.

\*\*\*\*\*

Objet : Contrat de partenariat avec la Région Languedoc-Roussillon.

Considérant que le Conseil Régional a proposé de renforcer le partenariat avec la Communauté d'agglomération par la conclusion d'un contrat triennal pour les exercices 2015, 2016 et 2017,

- que ce contrat s'articule autour des 3 axes suivants :
  - assurer l'égalité des chances (culture, patrimoine et sports),
  - développer l'économie générale (développement des entreprises),
  - aménager durablement le territoire (aménagement de l'espace communautaire, transport et mobilité),
- qu'il comporte :
  - un volet littéraire qui détaille les objectifs de chacune des politiques publiques mises en œuvre,
  - une annexe financière 2015 qui reprend les actions financées au titre de la programmation 2015,
  - une annexe financière qui présente les actions programmées sur la période triennale 2015-2017,

Considérant que cette question a été présentée à la commission des Moyens Généraux du 5 octobre 2015,

Le Conseil communautaire décide, à l'unanimité (7 abstentions) :

- D'autoriser le Président à signer tous les documents se rapportant à ce contrat.

Fait et délibéré à Codolet le 12 octobre 2015.

Pour copie conforme au registre,  
Bagnols-sur-Cèze, le 13 octobre 2015

Le président,  
Jean Christian REY



Acte rendu exécutoire après dépôt électronique  
en Préfecture et publié le 20 octobre 2015



## Contrat de Plan État-Région 2015/2020 Languedoc-Roussillon

### Convention d'Application

avec la Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien

Entre :

- l'État représenté par Pierre de BOUSQUET, Préfet de la région Languedoc-Roussillon,
- la Région Languedoc-Roussillon, représentée par son Président, Damien ALARY,
- la Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien, représentée par son Président, Jean-Christian REY

ci-après désignés comme financeurs,

Vu les circulaires du Premier Ministre N°5670-SG du 02 août 2013, N°5689-SG du 15 novembre 2013, N°5730-SG du 31 juillet 2014 et N°67341 du 02 juin 2015 relatives à la nouvelle génération de Contrats de plan État - Région (CPER),

Vu les circulaires du Commissaire général à l'égalité des territoires du 11 août 2014 et du 03 décembre 2014,

Vu la délibération du Conseil régional n° CR-15/09,176 en date du 22 mai 2015 approuvant le Contrat de Plan État-Région Languedoc-Roussillon 2015/2020,

Vu le Contrat de Plan État-Région signé le 20 juillet 2015 par Pierre de Bousquet, Préfet de la région Languedoc-Roussillon et Damien ALARY, président du Conseil régional,

Vu la délibération du Conseil régional n°XXX en date du XXX approuvant la convention d'application financière du Contrat de plan État - Région,

Vu la délibération n°XXX du Conseil communautaire du Gard Rhodanien en date du XXX validant la présente convention d'application financière du contrat de plan État-Région,

Il est convenu ce qui suit :

L'État, la Région et la Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien s'engagent à mettre en œuvre la présente convention d'application du Contrat de Plan État - Région 2015-2020 Languedoc-Roussillon.

**Article 1 - Objet de la convention**

L'État, la Région et la Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien conviennent, par la présente convention d'application, de définir le cadre général de leurs engagements mutuels au titre du Contrat de Plan État Région 2015-2020.

La liste des opérations et les financements correspondants figurent en annexe de la présente convention.

**Article 2 – Champs d'application**

La présente convention s'applique aux volets suivants du CPER : Mobilité ; Enseignement supérieur, recherche et innovation ; Transition écologique et énergétique ; Numérique ; Culture et Patrimoine et Territorial.

Les volets « Filières d'Avenir et Usine du Futur » et « Emploi – Formation - Jeunesse » font l'objet d'un traitement spécifique à l'échelle régionale, en dehors du champ de la présente convention (notamment, soutien à des structures régionales et appels à projets nationaux).

**Article 3 - Plans de financement****3.1 : Opérations relevant de cette convention**

Les opérations relevant de cette convention sont précisées en annexe.

**3.2 Opérations complémentaires**

La présente convention sera complétée autant que de besoin par voie d'avenant pour les opérations ne pouvant être inscrites lors de sa signature initiale.

**3.3 Crédits mobilisés**

Au titre des volets thématiques précités, les signataires contractualisent dans le cadre de la présente convention un programme d'investissement pour la Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien, et mobilisent respectivement les montants suivants :

|                     |              |
|---------------------|--------------|
| État                | 13 300 000 € |
| Région              | 5 000 000 €  |
| C.A. Gard Rhodanien | 2 000 000 €  |

L'inscription budgétaire et la programmation des crédits contractualisés par chaque signataire de la présente convention feront l'objet d'une actualisation financière par voie d'avenant.

Les fonds européens notamment pourront venir compléter les plans de financement au titre des programmes opérationnels FEDER, FEADER et FSE.

**Article 4 – Conditions propres aux engagements financiers**

Les engagements pluriannuels pris par l'État dans la présente convention d'application sont subordonnés à l'ouverture des moyens financiers votés par les lois de finances et prévus annuellement dans chaque BOP.

Les engagements pris par la Région Languedoc-Roussillon et la Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien sont subordonnés au vote du budget de chaque collectivité et à l'inscription des crédits correspondants dans le cadre de leurs dispositifs de droit commun.

**Article 5 - Mobilisation des crédits**

Les modalités de versement des financements relèvent des procédures financières et comptables propres à chaque financeur.

Il appartient aux maîtres d'ouvrage de solliciter l'affectation et le versement des financements auprès de chaque financeur.

**Article 6 - Durée de la convention, révision et résiliation**

Sans modification expresse, la présente convention couvre la période 2015/2020.

La révision de la présente convention peut intervenir à la demande de l'une des parties ou par suite de la révision du CPER lui-même.

La résiliation de la présente convention peut intervenir :

- par suite de la résiliation du CPER lui-même, dans ce cas la résiliation de la présente convention se fera dans les conditions arrêtées pour celle du CPER
- par faute d'accord entre les parties pour la mise en œuvre et la révision de la présente convention.

**Article 7 - Suivi et évaluation**

Les signataires de la présente convention s'engagent à la mise en place d'un suivi régulier de leurs engagements et à transmettre toutes les données et informations relatives aux opérations auxquelles ils participent. Ces données seront renseignées dans le logiciel Synergie et pourront être utilisées lors des évaluations du CPER.

**Article 8 - Les litiges**

Les litiges portant sur les conditions d'application de la présente convention peuvent être portés en premier ressort par l'une ou l'autre des parties devant le Tribunal administratif territorialement compétent au lieu de la signature du Contrat de plan.

Fait à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_, en trois exemplaires originaux,

Le Préfet  
de la région  
Languedoc-Roussillon

Le Président  
du Conseil Régional  
Languedoc-Roussillon

Le Président  
de la Communauté  
d'Agglomération  
du Gard Rhodanien





Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien  
DEPARTEMENT DU GARD - Arrondissement de Nîmes

## Délibération n° 101/2015 du Conseil communautaire Séance du 12 octobre 2015

\*\*\*\*\*

Date d'envoi de la convocation = 6 octobre 2015

Nombre de délégués en exercice : 75

Nombre de délégués présents : 61

Nombre de délégués absents ayant donné procuration : 8

Nombre de délégués absents : 6

\*\*\*\*\*

L'an deux mille quinze, le douze octobre, à dix-huit heures, les membres du Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien, dûment convoqués, se sont réunis à la salle des fêtes de Codolet, sous la présidence de M. Jean Christian REY, Président de la Communauté d'agglomération.

Présents : Alain CHENIVESSE, Jean Christian REY, Catherine EYSSERIC, Jean-Yves CHAPELET, Emmanuelle CREPIEUX, Monique GRAZIANO-BAYLE, Vincent POUTIER, Laurence VOIGNIER, Rémy SALGUES, Karine GARDY, Denis RIEU, Ghislaine PAGES, Serge ROUQUAIROL, Claudine PRAT, Brigitte VANDEMEULEBROUCKE, Laurent NADAL, Louis CHINIEU, Sébastien BAYART, Jean-Claude TICHADOU, Gérard CASTOR, Maria SEUBE, Fred MAHLER, José RIEU, Edmond JOUVENEL, Catherine LAVIOS, Aziza GRINE, Bernard PASQUALE, Yves CAZORLA, Muriel ROY-CROS, Geneviève CASTELLANE, Patrick PALISSE, Benoît TRICHOT, Bernard DUCROS, Roger CASTILLON, Claire LAPEYRONIE, Daniel MOUCHETANT, Catherine CHANTRY, Jean-Marie DAVER, Josiane PAUTY, Vincent ROUSSELOT, Ghislaine DE VERDUZAN, Luc SCHRIVE, Christiane GONDARD, Sylvie NICOLLE, Jacques BERTOLINI, Michel COULLOMB, Lionel CHEVALIER, Olivier JOUVE, Didier DELPI, René FABREGUE, Guy AUBANEL, Dominique ASTORI, Christian VIGNES, Christophe SERRE, Marc ANGELI, Pierre BAUME, Robert PIZARD-DESCHAMPS, Jean-Claude SUAOU, Alexandre PISSAS, Bruno TUFFERY, Joëlle CHAMPETIER.

Absents ayant donné procuration : Maxime COUSTON à Rémy SALGUES, Ghislaine COURBEY-TASTEVIN à Catherine EYSSERIC, Michel CEGIELSKI à Jean-Yves CHAPELET, Anne-Marie AYMERIC à Christiane GONDARD, Christian ROUX à Claudine PRAT, Serge VERDIER à Bernard PASQUALE, Jacques CABIAC à Jean-Claude SUAOU, Bernard JULIER à Jean Christian REY.

Absents : Stéphane PEREZ, Patrice PRAT, Stéphane CARDENES, Gilbert BAUMET, Gérald MISSOUR, Didier BONNEAUD.

Secrétaire de Séance : Bernard PASQUALE.

\*\*\*\*\*

Objet : Convention d'application du Contrat de Plan État Région (CPER) 2015-2020.

Considérant que le Conseil Régional Languedoc-Roussillon a adopté en séance plénière le 22 mai 2015 le Contrat de Plan État Région 2015-2020,

Considérant qu'une convention d'application définit le cadre général des engagements mutuels de l'État, la Région et l'Agglo au titre de ce contrat,

Considérant que les volets « Filières d'Avenir et Usine du Futur » et « Emploi-Formation-Jeunesse » font l'objet d'un traitement spécifique à l'échelle régionale, en dehors du champ de cette convention,

Considérant que la présente convention s'applique donc aux volets :

- Mobilité,
- Enseignement supérieur, recherche et innovation,
- Transition écologique et énergétique,
- Numérique,
- Culture et Patrimoine et Territorial.

Considérant qu'au titre de ces volets thématiques, les financements prévus se répartissent en :

- 13.300.000 € pour l'État
- 5.000.000 € pour la Région
- 2.000.000 € pour l'Agglo

Considérant que cette question a été présentée à la commission des moyens généraux du 5 octobre 2015,

Le Conseil communautaire décide, à la majorité (7 abstentions, 1 opposition) :

- D'autoriser le Président à signer tous les documents se rapportant à cette convention d'application.

Fait et délibéré à Codolet le 12 octobre 2015.

Pour copie conforme au registre,  
Bagnols-sur-Cèze, le 13 octobre 2015

Le président,  
Jean Christian REY



Acte rendu exécutoire après dépôt électronique  
en Préfecture et publié le 20 octobre 2015



Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien  
DEPARTEMENT DU GARD - Arrondissement de Nîmes

## Délibération n° 102/2015 du Conseil communautaire Séance du 12 octobre 2015

\*\*\*\*\*

Date d'envoi de la convocation = 6 octobre 2015  
Nombre de délégués en exercice : 75  
Nombre de délégués présents : 62  
Nombre de délégués absents ayant donné procuration : 8  
Nombre de délégués absents : 5

\*\*\*\*\*

L'an deux mille quinze, le douze octobre, à dix-huit heures, les membres du Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien, dûment convoqués, se sont réunis à la salle des fêtes de Codolet, sous la présidence de M. Jean Christian REY, Président de la Communauté d'agglomération.

Présents : Alain CHENIVESSE, Jean Christian REY, Catherine EYSSERIC, Jean-Yves CHAPELET, Emmanuelle CREPIEUX, Monique GRAZIANO-BAYLE, Vincent POUTIER, Laurence VOIGNIER, Rémy SALGUES, Karine GARDY, Denis RIEU, Ghislaine PAGES, Serge ROUQUAIROL, Claudine PRAT, Brigitte VANDEMEULEBROUCKE, Laurent NADAL, Louis CHINIEU, Sébastien BAYART, Jean-Claude TICHADOU, Gérard CASTOR, Maria SEUBE, Fred MAHLER, José RIEU, Edmond JOUVENEL, Catherine LAVIOS, Aziza GRINE, Bernard PASQUALE, Yves CAZORLA, Muriel ROY-CROS, Geneviève CASTELLANE, Patrick PALISSE, Benoît TRICHOT, Bernard DUCROS, Roger CASTILLON, Claire LAPEYRONIE, Daniel MOUCHETANT, Catherine CHANTRY, Jean-Marie DAVER, Josiane PAUTY, Vincent ROUSSELOT, Ghislaine DE VERDUZAN, Luc SCHRIVE, Christiane GONDARD, Sylvie NICOLLE, Jacques BERTOLINI, Michel COULLOMB, Lionel CHEVALIER, Didier BONNEAUD, Olivier JOUVE, Didier DELPI, René FABREGUE, Guy AUBANEL, Dominique ASTORI, Christian VIGNES, Christophe SERRE, Marc ANGELI, Pierre BAUME, Robert PIZARD-DESCHAMPS, Jean-Claude SUAU, Alexandre PISSAS, Bruno TUFFERY, Joëlle CHAMPETIER.

Absents ayant donné procuration : Maxime COUSTON à Rémy SALGUES, Ghislaine COURBEY-TASTEVIN à Catherine EYSSERIC, Michel CEGIELSKI à Jean-Yves CHAPELET, Anne-Marie AYMERIC à Christiane GONDARD, Christian ROUX à Claudine PRAT, Serge VERDIER à Bernard PASQUALE, Jacques CABIAC à Jean-Claude SUAU, Bernard JULIER à Jean Christian REY.

Absents : Stéphane PEREZ, Patrice PRAT, Stéphane CARDENES, Gilbert BAUMET, Gérald MISSOUR.

Secrétaire de Séance : Bernard PASQUALE.

\*\*\*\*\*

Objet : Modification du Tableau des effectifs.

Considérant que compte tenu de l'évolution des effectifs de la Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien, il est nécessaire de revoir la composition du tableau des effectifs pour l'année 2015,

Considérant l'avis favorable du Comité technique,

Considérant que cette question a été présentée à la commission des Moyens Généraux du 5 octobre 2015,

Le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité,

➤ De créer les postes suivants :

Pour les titulaires :

- 1 poste d'Assistant d'Enseignement Artistique Principal de 1<sup>ère</sup> Classe à Temps Non Complet à 13 heures hebdomadaires
- 1 poste d'Adjoint Technique de 2<sup>ème</sup> Classe à Temps Non Complet - 20 heures hebdomadaires
- 3 postes d'Adjoint Technique de 2<sup>ème</sup> Classe à Temps Complet

Pour les non titulaires :

- 1 poste de Contrat Avenir à temps complet au service Petite Enfance.

➤ De supprimer les postes :

Pour les titulaires :

- 1 poste d'Assistant d'Enseignement Artistique Principal de 1<sup>ère</sup> Classe à Temps Complet – 20 heures hebdomadaires.
- 1 poste d'Adjoint Technique de 2<sup>ème</sup> Classe à Temps Non Complet à 30 heures hebdomadaires.
- 2 postes d'Auxiliaires de Puériculture de 1<sup>ère</sup> Classe à Temps Complet

Pour les non titulaires :

- 1 poste d'Adjoint d'Animation Principal de 2<sup>ème</sup> Classe à Temps Non Complet à 30 heures hebdomadaires en CDI.
- 1 poste de contrat avenir à temps complet

Les crédits afférents à ces postes sont inscrits au chapitre 012 du budget en cours,

Fait et délibéré à Codolet le 12 octobre 2015.

Pour copie conforme au registre,  
Bagnols-sur-Cèze, le 13 octobre 2015

Le président,  
Jean Christian REY



Acte rendu exécutoire après dépôt électronique  
en Préfecture et publié le 20 octobre 2015



Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien  
DEPARTEMENT DU GARD - Arrondissement de Nîmes

## Délibération n° 103/2015 du Conseil communautaire Séance du 12 octobre 2015

\*\*\*\*\*

Date d'envoi de la convocation = 6 octobre 2015

Nombre de délégués en exercice : 75

Nombre de délégués présents : 62

Nombre de délégués absents ayant donné procuration : 8

Nombre de délégués absents : 5

\*\*\*\*\*

L'an deux mille quinze, le douze octobre, à dix-huit heures, les membres du Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien, dûment convoqués, se sont réunis à la salle des fêtes de Codolet, sous la présidence de M. Jean Christian REY, Président de la Communauté d'agglomération.

Présents : Alain CHENIVESSE, Jean Christian REY, Catherine EYSSERIC, Jean-Yves CHAPELET, Emmanuelle CREPIEUX, Monique GRAZIANO-BAYLE, Vincent POUTIER, Laurence VOIGNIER, Rémy SALGUES, Karine GARDY, Denis RIEU, Ghislaine PAGES, Serge ROUQUAIROL, Claudine PRAT, Brigitte VANDEMEULEBROUCKE, Laurent NADAL, Louis CHINIEU, Sébastien BAYART, Jean-Claude TICHADOU, Gérard CASTOR, Maria SEUBE, Fred MAHLER, José RIEU, Edmond JOUVENEL, Catherine LAVIOS, Aziza GRINE, Bernard PASQUALE, Yves CAZORLA, Muriel ROY-CROS, Geneviève CASTELLANE, Patrick PALISSE, Benoît TRICHOT, Bernard DUCROS, Roger CASTILLON, Claire LAPEYRONIE, Daniel MOUCHETANT, Catherine CHANTRY, Jean-Marie DAVER, Josiane PAUTY, Vincent ROUSSELOT, Ghislaine DE VERDUZAN, Luc SCHRIVE, Christiane GONDARD, Sylvie NICOLLE, Jacques BERTOLINI, Michel COULLOMB, Lionel CHEVALIER, Didier BONNEAUD, Olivier JOUVE, Didier DELPI, René FABREGUE, Guy AUBANEL, Dominique ASTORI, Christian VIGNES, Christophe SERRE, Marc ANGELI, Pierre BAUME, Robert PIZARD-DESCHAMPS, Jean-Claude SUAU, Alexandre PISSAS, Bruno TUFFERY, Joëlle CHAMPETIER.

Absents ayant donné procuration : Maxime COUSTON à Rémy SALGUES, Ghislaine COURBEY-TASTEVIN à Catherine EYSSERIC, Michel CEGIELSKI à Jean-Yves CHAPELET, Anne-Marie AYMERIC à Christiane GONDARD, Christian ROUX à Claudine PRAT, Serge VERDIER à Bernard PASQUALE, Jacques CABIAC à Jean-Claude SUAU, Bernard JULIER à Jean Christian REY.

Absents : Stéphane PEREZ, Patrice PRAT, Stéphane CARDENES, Gilbert BAUMET, Gérald MISSOUR.

Secrétaire de Séance : Bernard PASQUALE.

\*\*\*\*\*

Objet : Approbation des bilans carbone « Patrimoine et Services » et « Territoire » de l'Agglomération du Gard rhodanien.

Considérant l'obligation pour l'agglomération du Gard rhodanien de réaliser un Plan Climat Energie Territorial par la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 dite loi Grenelle 2,  
Considérant l'engagement de l'Agglomération du Gard rhodanien dans l'élaboration de son Plan Climat Energie Territorial par délibération en date du 24 juin 2013,  
Considérant la réalisation du bilan carbone « Patrimoine et Services » et du bilan carbone « Territoire » par le cabinet d'études AD3E,  
Considérant que cette question a été présentée en commission Environnement le 08 octobre 2015,

Le Conseil communautaire décide, à l'unanimité (9 abstentions), d'autoriser Monsieur le Président à :

- Valider les bilans carbone « Patrimoine et Services » et « Territoire » de l'Agglomération du Gard rhodanien ;
- Valider la synthèse réglementaire du bilan carbone ;
- Lancer l'étude de concertation et de rédaction du Plan Climat Air Energie Territorial de l'Agglo ;
- Signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

Fait et délibéré à Codolet le 12 octobre 2015.

Pour copie conforme au registre,  
Bagnols-sur-Cèze, le 13 octobre 2015

Le président,  
Jean Christian REY



Acte rendu exécutoire après dépôt électronique  
en Préfecture et publié le 20 octobre 2015

AR PREFECTURE

030-200034692-20151012-DEL104\_2015-AU  
Regu le 03/11/2015



**Cahier des Clauses Techniques Particulières (C.C.T.P.)  
DIAGNOSTIC ET SCÉNARIO DE STRUCTURATION DE  
LA MAÎTRISE D'OUVRAGE DE LA COMPÉTENCE  
EAU POTABLE/ASSAINISSEMENT**



## Sommaire

|   |           |
|---|-----------|
| <b>Article 1 : CONTEXTE ET OBJET DE L'ETUDE .....</b>   | <b>3</b>  |
| 1.1 Contexte de l'étude .....   | 3         |
| 1.2 Objet de l'étude.....   | 3         |
| 1.3 Périmètre de l'étude et principaux éléments descriptifs .....   | 4         |
| <b>Article 2 : CARACTERISTIQUES ET CONTENU DE L'ETUDE .....</b>   | <b>7</b>  |
| 2.1 Phase 1 : Etat des lieux et diagnostic des services .....   | 7         |
| 2.1.a) Etat des lieux administratif et juridique .....  | 8         |
| 2.1.b) Etat des lieux technique .....   | 9         |
| 2.1.c) Etat des lieux financier .....   | 10        |
| 2.1.d) Evaluation des performances des services .....   | 11        |
| 2.2 Phase 2 : Situation des collectivités au regard de l'objectif de qualité du service type et mise à niveau des services..... | 11        |
| 2.2.a) Définition d'un objectif de service type .....   | 11        |
| 2.2.b) Comparaison des performances des services actuels avec le service type attendu .....                                     | 11        |
| 2.2.c) Prospective de mise à niveau des services.....   | 11        |
| 2.3 Phase 3 : Etude des scénarios de la structuration de la maîtrise d'ouvrage.....   | 12        |
| 2.3.a) Définition et simulation de mise en œuvre des scénarios .....  | 12        |
| 2.3 b) Comparaison des différents scénarios .....   | 13        |
| <b>Article 3 : SUIVI DE L'ETUDE.....</b>  | <b>13</b> |
| <b>Article 4 : RESTITUTION DE L'ETUDE.....</b>  | <b>15</b> |
| <b>Article 5 : DUREE DU MARCHE .....</b>  | <b>15</b> |
| <b>Article 6 : ORGANISATION DE L'EQUIPE PROJET.....</b>   | <b>16</b> |

## Article 1 : CONTEXTE ET OBJET DE L'ETUDE

### 1.1 Contexte de l'étude

Dans le cadre de la loi portant sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République (loi Notre), le législateur prévoit un transfert obligatoire de la compétence eau potable et assainissement des communes aux établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre au 1<sup>er</sup> janvier 2020. Afin de préparer au mieux cette évolution, la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien a décidé de la réalisation d'un diagnostic et d'une étude sur les différents scénarios de la structuration de la maîtrise d'ouvrage concernant la compétence eau potable et assainissement.

L'étude devra également prendre en compte le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunal (SDCI) du Gard présenté par le préfet le 9 octobre 2015. En effet, et selon les obligations/recommandations de la loi Notre, le préfet préconise une dissolution de droit de l'ensemble des syndicats intercommunaux eau et assainissement du territoire de l'Agglo, hormis le syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable Gard-Ardèche pour les communes de Montclus, Le Garn et Issirac, au 1<sup>er</sup> janvier 2020.

### 1.2 Objet de l'étude

L'étude a pour objet la réalisation d'un état des lieux, d'un diagnostic des services eau et assainissement sur l'ensemble du territoire de l'Agglo du Gard rhodanien, ainsi qu'une proposition de scénario de structuration de la maîtrise d'ouvrage pour ces services.

L'objectif étant de renforcer l'efficacité du service public de la distribution de l'eau potable et du service public de l'assainissement.

L'étude doit permettre de :

- caractériser les services existants
- définir la qualité de service attendue pour tous les services
- évaluer la qualité actuelle des services au regard du service type attendu
- définir, pour chaque service existant, les améliorations et les aménagements à réaliser ainsi que les moyens à mettre en œuvre pour atteindre l'objectif de qualité du service type attendu et mesurer leur impact sur le prix du service
- déterminer plusieurs scénarios de structuration de maîtrise d'ouvrage au vu des dispositions législatives et réglementaires et du projet de SDCI du Gard.
  - o les conséquences techniques, financières, et juridiques afin d'atteindre l'objectif de qualité du service type attendu
  - o l'impact sur le prix du service
  - o les perspectives budgétaires
  - o les conséquences sur les ressources humaines (gestion de personnel)
- proposer un calendrier détaillé de mise en œuvre

Le bureau d'études pourra proposer d'intégrer dans cette étude tout autre point qu'il jugera opportun, en le justifiant.

### 1.3 Périmètre de l'étude et principaux éléments descriptifs

Le périmètre de l'étude comprend les 42 communes du territoire de la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien :

- Bagnols-sur-Cèze
- Pont-Saint-Esprit
- Laudun-L'Ardoise
- Saint-Victor-la-Coste
- Saint-Geniès-de-Comolas
- Tresques
- Saint-Paulet-de-Caisson
- Tavel
- Sabran
- Connaux
- Saint-Julien-de-Peyrolas
- Vénéjan
- Saint-Nazaire
- Saint-Alexandre
- Orsan
- Goudargues
- Chusclan
- Gaujac
- Cornillon
- Lirac
- Cavillargues
- Saint-Paul-les-Fonts
- Saint-Marcel-de-Careiret
- Codolet
- Saint-Gervais
- Carsan
- Saint-Michel-d'Euzet
- Verfeuil
- Saint-André-de-Roquepertuis
- Saint-Etienne-des-Sorts
- Saint-Laurent-de-Carnols
- Saint-Pons-la-Calm
- Saint-André-d'Olérargues
- Le Pin
- Laval-Saint-Roman
- Aiguèze
- Le Garn
- Issirac
- Salzac
- La Roque-sur-Cèze
- Saint-Christol-de-Rodières
- Montclus

L'étude prendra également en compte la commune de Saint-Laurent des Arbres (2 662 habitants-actuellement appartenant à la communauté de communes Côte du Rhône gardoise) qui intégrera l'Agglo du Gard rhodanien au plus tard au 1<sup>er</sup> janvier 2017.

La population totale du territoire (Agglo du Gard rhodanien et Saint-Laurent des arbres) et de 73 000 habitants au 1<sup>er</sup> janvier 2015.

La compétence eau/assainissement est actuellement exercée par les communes ou par des syndicats intercommunaux.

Alimentation en eau potable :

| Nom de l'autorité compétente                | Communes membres (sur le territoire)   |
|---|--|
| Syndicat de la basse Tave (Maison de l'eau) | 7 (Le Pin, Gaujac, Tresques, Connoux, Laudun l'ardoise, St-Paul les fonts, St-Victor la coste) |
| Le SIAEP du Haut-Gard                       | 4 (St-Alexandre, Carsan, Vénéjan, St-Nazaire)  |
| Le SIAEP Gard-Ardèche                       | 3 (Montclus, Le Garn, Issirac)   |
| Syndicat de Lirac                           | 4 (Lirac, Tavel, St-Geniès de comolas)<br>+ Saint-Laurent des Arbres                           |

25 communes hors syndicat (source : SCOT, données 2012)

Assainissement collectif

| Nom de l'autorité compétente                | Communes membres (sur le territoire)  |
|---|---|
| Syndicat de la basse Tave (Maison de l'eau) | 10 (Le Pin, Gaujac, Tresques, Connoux, Laudun l'ardoise, St-Paul les fonts, St-Victor la coste, St-Marcel de careiret, Cavillargues, St-Pons la calm) |
| Le SABRE                                    | 9 (Bagnols-sur-Cèze, Orsan, Chusclan, Vénéjan, St-Nazaire, St-Gervais, Sabran, Tresques, Saint-Etienne des sorts)                                     |
| Le syndicat de Lirac                        | 4 (Lirac, Tavel, St-Genies de comolas)<br>+ Saint-Laurent des Arbres  |

20 communes hors syndicat.

Assainissement individuel

| Nom de l'autorité compétente                   | Communes membres (sur le territoire)  |
|--|---|
| Syndicat de la basse Tave<br>(Maison de l'eau) | 11 (Le Pin, Gaujac, Tresques, Connaux, Laudun l'ardoise, St-Paul les fonts, St-Victor la coste, Verfeuil, St-Marcel de careiret, Cavillargues, St-Pons la calm)   |
| Le SABRE                                       | 28 (Aiguèze, Bagnols-sur-Cèze, Carsan , Chusclan, Codolet , Cornillon, Gourdagues, Issirac, La Roque sur Cèze, Le Garn, Laval Saint Roman, Orsan, Montclus, Pont Saint Esprit, Sabran, Saint-Alexandre, Saint-André de Roquepertuis, Saint-Christol de Rodières, Saint-Etienne des Sorts, Saint-Gervais, Saint-Julien de Peyrolas, Saint-Laurent de Carnols, Saint-Michel d'Euzet, Saint-Nazaire, Saint-Paulet de Caisson, Salzac, Vénéjan, Saint-André d'Olérargues) |
| Le syndicat de Lirac                           | 4 (Lirac, Tavel, St-Genies de comolas)<br>+ Saint-Laurent des Arbres  |

## Article 2 : CARACTERISTIQUES ET CONTENU DE L'ETUDE

### 2.1 Phase 1 : Etat des lieux et diagnostic des services

La première mission du bureau d'études est de recueillir et de faire la synthèse des données en matière d'eau potable/d'assainissement collectif/non collectif sur le territoire concerné afin d'établir un état des lieux précis et détaillé de l'organisation et de la gestion de(s) la compétence(s) sur le territoire.

Afin d'obtenir les informations nécessaires à l'étude, le bureau d'études sollicite directement les communes et les syndicats intercommunaux compétents. Le titulaire doit impérativement rencontrer chacune des structures gestionnaires (élus, responsables techniques, financiers et juridiques). Ces rencontres seront l'occasion de collecter les documents techniques, juridiques, administratifs et financiers de chacune des collectivités, nécessaires à la réalisation de la mission. Le bureau d'études réalise une visite des principaux ouvrages. Il doit également organiser une rencontre avec chaque prestataire ou fermier/délégataire pour les prestations ou délégations.

Les communes et les syndicats intercommunaux assurant la gestion de la compétence eau potable et assainissement mettent à la disposition du bureau d'étude les informations et documents suivants :

- les 3 derniers Rapport sur le Prix et la Qualité du Service
- les tarifs du service pour l'année en cours et les trois dernières années
- les règlements de service eau potable/assainissement collectif/assainissement non collectif
- pour les délégations de service public : les contrats de délégations et avenants ainsi que les trois derniers rapports annuels du délégataire y compris le compte rendu financier
- les 4 derniers comptes administratifs
- l'échéancier des annuités d'emprunt et d'amortissement pour chaque collectivité
- les dernières informations sur l'état de l'actif et les dotations aux amortissements
- les dernières informations sur l'état des subventions et des quotes-parts transférées au compte de résultat
- l'historique des investissements sur les 20 dernières années
- les montants annuels de la participation éventuelle du budget général au budget annexe sur les 4 dernières années, le montant de la Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif (PFAC) ou de la Participation Pour Voirie et Réseaux (PVR) si existante
- les schémas directeurs d'eau potable/d'assainissement/de gestion des eaux pluviales si existants
- les inventaires du patrimoine
- les plans de zonage et diagnostics
- les bordereaux des prix pratiqués pour les branchements

Les communes et les syndicats mettent à disposition :

- les PLU, POS ou tout document d'urbanisme et toutes autres suggestions
- les schémas directeurs d'alimentation en eau potable existants
- les schémas généraux d'assainissement existants
- les schémas d'assainissement pluvial et un zonage « eaux pluviales » existants

L'Agglo met à disposition :

- le diagnostic et le PADD du SCOT du Gard rhodanien

Le titulaire doit prévoir au minimum une réunion dans chaque collectivité gestionnaire, avec le délégataire le cas échéant, afin de récupérer l'ensemble des documents disponibles. Au préalable, un questionnaire, élaboré par le titulaire en concertation avec le maître d'ouvrage et validé par ce dernier, doit être envoyé à chaque collectivité avant le rendez-vous, afin que ces dernières préparent l'ensemble des éléments nécessaires.

**Il sera dressé un récapitulatif par autorité compétente, comprenant :**

- un état des lieux administratif et juridique
- un état des lieux technique
- un état des lieux financier
- un état des lieux des moyens humains

Les non-conformités avec la réglementation en vigueur seront mises en évidence.

Le bureau d'études utilisera les moyens graphiques dont il dispose pour illustrer cet état des lieux (cartes, tableaux, schémas...). Il pourra également s'appuyer sur les outils et données du Syndicat Intercommunal d'Information Géographique (convention).

**2.1.a) Etat des lieux administratif et juridique**

Le titulaire doit définir ou établir pour chaque service :

- le périmètre et préciser ses compétences en matière d'eau potable/d'assainissement collectif/assainissement non collectif
- la date de début d'exercice de la compétence (pour les intercommunalités compétentes)
- la population desservie (permanente et saisonnière)
- la nature du mode de gestion (régie, type de délégation de services publics...)
- les contrats en cours : nature (prestations de service...), contenu, durée des contrats (origine, échéance), montants ainsi que les dispositions de fin de contrat (sort du personnel, sort des biens) et les modalités de transfert
- la conformité des services par rapport aux obligations réglementaires
- les relations conventionnelles existantes entre les différentes autorités compétentes ainsi que leurs avenants : conventions de vente d'eau en gros et/ou de déversement existantes (collectivités concernées, objet, durée et conditions financières), conventions de mises à disposition (d'agents) à temps partagé, conventions relatives au recouvrement et au reversement de parts du prix du service perçues pour le compte d'autres intervenants (collectivités et délégataires éventuels) et conditions de transfert des conventions existantes
- les prestations réalisées en sous-traitance et le type de marché (ponctuel, à bons de commande...)
- la situation juridique (autorisation de prélèvement et DUP de protection des captages d'eau potable, autorisations de rejet des STEP, servitudes éventuelles liées aux ouvrages)
- la mise en place ou non d'autorisations de rejet et de conventions spéciales de déversement pour les effluents non domestiques
- un recensement des moyens humains affectés aux services et les tâches exécutées : personnel affecté à la gestion administrative et/ou à l'exploitation du service (nombre d'agents, nombre d'ETP, temps consacré au service, tâches réalisées...), statut du personnel
- l'assujettissement à la TVA
- l'entité réalisant la facturation du service
- la gestion clientèle (accueil physique et téléphonique, existence d'une astreinte...)
- l'existence éventuelle au sein de la structure d'un bureau d'étude et/ou d'une cellule marché

### 2.1.b) Etat des lieux technique

Le titulaire évalue le patrimoine de chaque service selon les données fournies par les éventuels schémas directeurs, les autorités compétentes et par les exploitants. Il recueille également les éléments disponibles sur le suivi, l'entretien et le renouvellement du patrimoine réalisés par chaque service.

#### En matière d'eau potable :

- le nombre d'abonnés et l'assiette de facturation (historique sur les 4 dernières années)
- les volumes d'eau brute prélevés, volumes d'eau potable distribués et achetés (historique sur les 4 dernières années)
- l'existence d'outils de connaissance : schémas directeurs, plans des réseaux et des ouvrages, inventaire des ouvrages, bases de données, SIG...
- les ressources, captages, moyens de productions, de pompage et de traitement
- l'origine de l'eau brute
- les problèmes de qualité d'eau éventuels
- les ouvrages de stockage existants (nombre et capacité)
- les réseaux existants (linéaire, âge)
- Le nombre de branchements (identification de la présence éventuelle de branchements collectifs)
- Les compteurs (généraux, de sectorisation et particuliers) : nombre et pyramide des âges
- l'existence d'un système de télégestion
- l'âge et l'état général des différents équipements
- la défense incendie
- le suivi et l'entretien régulier réalisés : recherche de fuites, réparations de fuites... (en termes qualitatif et quantitatif)
- le renouvellement des réseaux et des branchements (taux de renouvellement, linéaire renouvelé annuellement, critères de choix...)
- un état des programmes de travaux en cours, à venir ou à l'étude
- les dysfonctionnements éventuels (quantité ou qualité de la ressource, insuffisance du réseau...)
- les interconnexions des infrastructures avec celles d'autres collectivités
- la réalisation des avis sur les DT-DICT (projet de travaux, d'intention de commencement de travaux)

#### En matière d'assainissement collectif :

- Eaux usées :
  - le nombre d'abonnés et l'assiette de facturation (historique sur les 4 dernières années)
  - l'existence d'outils de connaissance : schémas directeurs, zonages, plans des réseaux et des ouvrages, inventaire des ouvrages, bases de données, SIG...
  - les réseaux unitaires et séparatifs eaux usées (type, linéaire, âge)
  - les stations de traitement existantes et charges organiques et hydrauliques reçues
  - le nombre de branchements eaux usées et unitaires (en distinguant branchements eaux usées non domestiques et branchements eaux usées domestiques)
  - les postes de relèvement
  - les déversoirs d'orage (nombre, régime déclaration/autorisation, milieu récepteur), les bassins d'orage, l'incidence du pluvial sur les réseaux
  - l'existence d'un système de télégestion
  - l'âge et l'état général des différents équipements
  - le suivi et l'entretien régulier réalisés : interventions sur le réseau (curage préventif, désobstructions, ITV, contrôles...),...
  - le renouvellement des réseaux et des branchements (taux de renouvellement, linéaire renouvelé annuellement, critères de choix...)

- un état des programmes de travaux réalisés, en cours, à venir ou à l'étude
- les dysfonctionnements éventuels (points noirs du réseau, problèmes d'eaux claires parasites....)
- les interconnexions des infrastructures avec celles d'autres collectivités
- la réalisation des avis sur les DT-DICT

En matière d'assainissement non collectif (ANC) :

- le nombre d'installations recensées et de logements actuellement concernés par l'ANC
- les caractéristiques des systèmes en place : âge, type, entretien
- le récapitulatif des prestations réalisées au cours des 4 dernières années : réalisation des contrôles des installations (contrôle de conception, de réalisation et contrôle des installations existantes, contrôle de bon fonctionnement et périodicité)
- la conformité des installations existantes
- les prestations assurées par les SPANC existants et prestations facultatives proposées (entretien des installations, travaux de réhabilitation des installations...)

### 2.1.c) Etat des lieux financier

Le titulaire doit effectuer une analyse rétrospective du budget annexe eau/assainissement de chaque service sur les 4 dernières années.

A ce titre, il doit définir pour chaque service :

- le prix du service au m<sup>3</sup> pour une facture type de 120 m<sup>3</sup>, sa décomposition et la structure tarifaire mise en œuvre (y compris une analyse de la légalité de la tarification vis-à-vis de la réglementation en vigueur), la périodicité de la facturation (annuelle, trimestrielle...);
- les dépenses de fonctionnement réalisées et les éventuelles dépenses non impactées aux services (imputation des charges de personnel du service au budget général...) ou les dépenses impactées à tort;
- la liste des travaux réalisés au cours des quatre dernières années et les montants financiers correspondants ainsi que les subventions affectées;
- l'origine et le montant des recettes de fonctionnement : participations liées au raccordement (PFAC, PVR ou autre), participation du budget général au budget annexe (au titre des eaux pluviales ou autre), recettes liées à la facturation du service, prime pour épuration, vente d'eau potable en gros...;
- le mode de financement de la gestion des eaux pluviales (taxe pluviale ou autre) pour les services d'assainissement collectif;
- la prise en compte et l'état des amortissements existants;
- le taux d'impayés;
- une analyse budgétaire rétrospective (sur les 4 dernières années) portant sur
  - les équilibres financiers : équilibre d'exploitation (analyse des niveaux d'épargne et de la capacité d'autofinancement) équilibre d'investissement et équilibre de trésorerie
  - l'encours de la dette (différents emprunts, annuités, taux, durées, durée d'extinction de la dette)

### 2.1.d) Evaluation des performances des services

L'analyse de la qualité du service rendu comprend la description du niveau de qualité du service sur la base des indicateurs de performance définis dans la réglementation (arrêté du 2 mai 2007 relatif aux rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable et d'assainissement) afin de mesurer la qualité du service. Le prestataire peut ajouter d'autres indicateurs (état financier du service, organisation d'un service d'astreinte ...).

**Il est demandé au titulaire de proposer lors de la réunion de lancement les indicateurs pertinents qu'il pense utiliser.**

Une présentation synthétique de l'état des lieux et du diagnostic de chaque service est effectuée lors de la réunion de fin de phase 1.

## 2.2 Phase 2 : Situation des collectivités au regard de l'objectif de qualité du service type et mise à niveau des services

### 2.2.a) Définition d'un objectif de service type

Le prestataire propose, pendant l'exécution du marché, des objectifs de performance et de qualité à atteindre (*taux de renouvellement des réseaux, indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux, indice de protection de la ressource en eau, rendement des réseaux d'eau potable, service d'astreinte...*) pour définir un service de qualité qui répondent à la réglementation, aux objectifs du SDAGE bassin Rhône Méditerranée 2016-2021 et à l'attente actuelle des usagers des services, tout en tenant compte des spécificités du territoire. Le niveau de performance préfigurera celui attendu pour la future structure de gestion. Un délai peut être défini en comité de pilotage pour l'atteinte de cet objectif de service type.

Le prestataire peut utiliser les principaux indicateurs décrits précédemment dans l'évaluation des performances (arrêté du 2 mai 2007...).

L'objectif de service type est discuté puis validé par le comité de pilotage.

### 2.2.b) Comparaison des performances des services actuels avec le service type attendu

Le titulaire doit définir la qualité des services du territoire au regard du service type défini. Chaque collectivité pourra ainsi mesurer quels sont les domaines où les mises à niveau seront nécessaires pour atteindre le service de qualité escompté.

Cette étape doit permettre de comparer pour chaque structure compétente la qualité de service rendu avec le service type attendu.

### 2.2.c) Prospective de mise à niveau des services

Le bureau d'études titulaire définit les améliorations et les moyens à mettre en œuvre pour **atteindre l'objectif de qualité du service type**, fixé en début de phase 2, en fonction du délai d'atteinte de l'objectif (s'il a été défini) associé à l'objectif, en prenant en compte les programmes d'investissement déjà existants.

La prospective est établie par service, en reprenant le découpage actuel :

- l'adaptation des moyens de fonctionnement (tâches supplémentaires pour les services ou à réaliser par des prestataires extérieurs, éventuels moyens humains et matériels supplémentaires à mettre en place) ;

- l'évaluation des investissements : la définition des investissements à prévoir sera établie avec chaque collectivité compétente (*travaux relatifs à l'entretien, au renouvellement ou à la construction de nouveaux équipements/ouvrages, aux extensions de réseaux, aux modifications d'ouvrages existants, aux mises en conformité avec la réglementation...*) ;
- l'évaluation des coûts d'investissement et des coûts de fonctionnement (dont amortissements) sera précisée ;
- une proposition de programmation budgétaire sera définie (programme de travaux et d'actions).
- Proposition d'une mutualisation des ouvrages existants
- Proposition quant à la sécurisation des ressources

L'étape de mise au point du programme de travaux à réaliser doit être particulièrement soignée. Il est demandé que celui-ci soit sérieusement consolidé avant de poursuivre sur la phase suivante : il doit être l'objet d'une rencontre avec chaque collectivité compétente pour établir un bilan précis du programme de travaux (confrontation des programmes des schémas directeurs et des programmes réellement prévus...). Le programme de travaux relatif à chaque collectivité compétente doit faire l'objet d'une validation par le(s) élu(s) de la collectivité.

### 2.3 Phase 3 : Etude des scénarios de la structuration de la maîtrise d'ouvrage

#### 2.3.a) Définition et simulation de mise en œuvre des scénarios

**Le bureau d'étude déterminera les structurations possibles de la maîtrise d'ouvrage pour les compétences eau et assainissement au vu des dispositions législatives et réglementaires et du projet de SDCI du Gard.**

Pour chaque scénario, le titulaire doit étudier l'impact financier, technique, juridique et organisationnel pour l'ensemble des collectivités, y compris pour les autorités compétentes dont le périmètre chevauche celui du périmètre d'étude.

Le titulaire définit au minimum les éléments suivants pour chacun des scénarii de structuration de la maîtrise d'ouvrage en fonction du délai d'atteinte de l'objectif (s'il a été défini) associé à l'objectif de service type :

- moyens matériels à transférer ;
- moyens humains à transférer et les éventuels moyens humains supplémentaires nécessaires : dimensionnement du service en terme de personnel (en ETP), évaluation de la charge salariale globale due à la prise de compétence, postes et leurs contenus, conditions et modalités de transfert des personnels, identification des moyens qui pourront être mutualisés avec d'autres services de la structure (accueil, service marchés, ressources humaines...) ;
- répercussions (incidences financières et juridiques) et devenir des syndicats compétents, s'ils existent, dont le périmètre est inclus en totalité ou en partie dans le périmètre du territoire d'étude ;
- conséquences juridiques : reprise des contrats, des conventions, des marchés et des emprunts en cours ;
- établissement d'un rétro planning de transfert (étapes administratives de la procédure de transfert : délibérations des instances..., transfert des biens mobilier et immobilier, transfert éventuel de tout ou partie des moyens humains, gestion des contrats en cours...) et proposition d'une date de transfert ;

- bilan des dépenses futures : travaux (avec degré de priorité : court, moyen et long terme), actions et adaptations des moyens de fonctionnement ;
- prospective budgétaire de fonctionnement et d'investissement pour l'intercommunalité : construction d'une prospective financière détaillée et pluriannuelle sur la base des charges de fonctionnement projetées et du programme d'investissement (les charges relatives aux investissements futurs seront prises en compte : remboursement d'emprunt, amortissements...). Les données existantes des budgets des collectivités seront intégrées (remboursement des emprunts, subventions d'exploitation, reprise des subventions, amortissements...);
- évaluation des conséquences sur le prix du service avec reconstitution du coût complet du service après mise à niveau. Le coût du service sera évalué dans le respect des règles budgétaires (dotations aux amortissements...) puis comparé avec le prix actuel du service ;
- le cas échéant, proposition d'une convergence tarifaire avec modalités et calendrier.

Préalablement, lors de la réunion de fin de phase 2, les collectivités doivent valider les hypothèses indispensables pour permettre la construction de la prospective financière et l'estimation du prix du service, notamment l'évolution des assiettes (abonnés, volumes), l'évolution des recettes d'exploitation (branchements, ventes d'eau potable en gros, prime pour épuration...), la durée moyenne des amortissements, les conditions « types » des emprunts (taux, durée), le niveau prévisible des subventions, les hypothèses de programmation des travaux avec plusieurs niveaux de priorité (court, moyen et long terme)...

### 2.3 b) Comparaison des différents scénarios

Le titulaire présente une comparaison des différents scénarios qu'il aura identifiés. Il est demandé au titulaire de procéder à des analyses comparatives portant sur les avantages et les inconvénients de chaque scénario. Une appréciation globale de chaque scénario doit être effectuée, notamment au regard des critères de choix hiérarchisés par les collectivités lors de la réunion de fin de phase 2.

Les éléments fournis doivent permettre d'alimenter les réflexions des décideurs pour qu'ils soient en mesure de se prononcer sur le transfert de compétence, en toute connaissance de cause.

## Article 3 : SUIVI DE L'ETUDE

Un comité de pilotage sera constitué pour le suivi et la validation des différentes étapes de l'étude. Ce comité sera composé, à minima, de représentants des organismes suivants :

- Elus de l'Agglomération du Gard rhodanien membres de la mission
- Elus des syndicats compétents du territoire d'étude

Mais également de représentants des organismes suivants :

- Conseil Départemental
- Agence de l'eau
- DDTM
- DREAL

- ARS
- Les trois syndicats des bassins versants du territoire : AB Cèze, Ardèche claire, le Syndicat mixte pour l'aménagement des bassins versants du Gard rhodanien (SMABVGR)
- Autres institutions compétentes

Le Comité de pilotage doit valider les différentes phases de l'étude et les productions afférentes.

Un comité technique sera créé afin de suivre l'avancée de l'étude et de préparer avec le bureau d'étude les comités de pilotage. Il se réunira avant chaque début et fin de phase, soit 6 réunions de prévu.

Ce comité technique sera composé à minima des techniciens eau des communes de l'Agglo.

Le bureau d'études prévoit l'animation et les documents de travail des réunions physiques suivantes :

- Une **réunion de lancement** de l'étude est organisée par le titulaire, au début de la phase 1, avec les élus et les services techniques, ainsi que les autres interlocuteurs éventuellement concernés (Conseil Départemental, Agence de l'eau...), pour présenter la démarche. Elle permet d'exposer les principes généraux d'un transfert de compétence et de préciser la méthodologie retenue pour l'étude et le déroulement des opérations (calendrier de la mission et modalités pratiques).  
La liste des indicateurs de performance qui sera utilisée pour analyser la qualité de service rendu de chaque service est discutée et validée lors de cette réunion, sur la base des indicateurs proposés par le bureau d'études titulaire.
- Une **réunion en fin de phase 1** : lors de laquelle le titulaire réalise une présentation synthétique de l'état des lieux et du diagnostic de chaque service. Elle est également l'objet d'une réflexion sur la définition du service type, sur la base de propositions établies par le bureau d'études.
- Une **réunion en fin de phase 2** : durant laquelle le bureau d'études titulaire doit exposer l'objectif de service type retenu, le soumet à validation du comité de pilotage et présente les améliorations et les moyens à mettre en œuvre pour atteindre cet objectif, au regard des prévisions actuelles des services. Une réflexion doit également être menée sur la définition et le contenu des scénarios qui seront étudiés en phase 3 de la tranche ferme. Le bureau d'études doit proposer des hypothèses de calcul qui conditionneront les simulations prix de l'eau des scénarii : elles sont exposées, soumises pour modification et validation au comité de pilotage.  
D'autre part, cette réunion doit être l'occasion de hiérarchiser les critères de choix du scénario, selon l'importance qui leur est accordée par les autorités compétentes (performance du service, coût du service, astreinte, complexité de mise en œuvre de la solution...). Cet outil doit constituer une aide à la décision pour les élus quant au choix de l'organisation future.
- Une **réunion de fin de phase 3** : pendant laquelle une synthèse comparative des scénarii doit être présentée. Un outil synthétique et visuel doit résumer les conséquences techniques, administratives, humaines et financières de chaque scénario. Chaque scénario doit être mis en perspective des critères de choix hiérarchisés lors de la réunion précédente.
- 
- Une **réunion de présentation du rapport final de synthèse** : lors de laquelle le rapport final doit être présenté en vue de sa validation.
- 
- Une **réunion de restitution** de l'étude auprès des élus.

Préalablement aux réunions, il doit être prévu un échange avec le maître d'ouvrage à l'issue de chaque phase pour validation du contenu de l'ordre du jour. Il est demandé que les réunions soient animées par le

titulaire et un diaporama reprenant les points essentiels soit systématiquement proposé. Les documents de présentation doivent être remis au maître d'ouvrage une semaine avant la date de réunion.

Les réunions du comité de pilotage ont lieu dans les locaux du maître d'ouvrage. A l'issue de chaque réunion, un compte rendu doit être rédigé par le titulaire du marché et envoyé à l'ensemble des participants sous 10 jours.

#### Article 4 : RESTITUTION DE L'ETUDE

Les rapports d'étude doivent constituer un outil d'aide à la décision. C'est pourquoi, il est demandé au titulaire d'apporter un soin particulier à la rédaction de tous les documents (informations claires, concises et synthétiques, éléments secondaires séparés dans des annexes thématiques, privilégier au maximum les informations essentielles à la prise de décision...)

Le bureau d'études titulaire doit remettre au maître d'ouvrage un rapport intermédiaire à la fin de chaque phase de la tranche ferme puis un rapport final de synthèse, au format :

- Papier : 10 exemplaires reliés
- Numérique : fourniture de 10 clés USB de l'ensemble des fichiers informatiques de l'étude au format natif (.doc,.xls...) et Acrobat (.pdf)

Chaque **rapport intermédiaire** doit être remis au maître d'ouvrage impérativement au plus tard 10 jours après la réunion du comité de pilotage de fin de phase correspondante. Chacun de ces rapports intermédiaires doit faire l'objet d'une validation par le comité de pilotage.

Le **rapport final de synthèse**, qui doit comporter les principaux éléments de l'étude et distinguer les différentes phases et respecter leur ordre, doit être remis au plus tard 10 jours après la réunion de présentation du rapport final de synthèse. Le rapport final doit être soumis à la validation du comité de pilotage.

Pour la réunion de présentation du rapport final de synthèse, le titulaire doit fournir, préalablement, aux participants un document de synthèse reprenant l'ensemble des demandes du CCTP édité sous forme provisoire. Après la validation par le comité de pilotage, et suite à d'éventuelles modifications, doit être produit le rapport définitif.

Les logos de la collectivité maître d'ouvrage et des financeurs (Agence de l'Eau ...) doivent figurer sur les documents. Le logo du bureau d'études doit figurer mais à un emplacement différent.

En outre, il est demandé au bureau d'études titulaire que les informations et les données recueillies lors de la phase 1 (état des lieux), soient rassemblées dans une ou plusieurs bases de données (de type tableur Excel ou autre) et transmises au maître d'ouvrage en fin d'étude.

#### Article 5 : DUREE DU MARCHÉ

La durée totale du marché est de 12 mois à compter de sa date de notification.

- Phase 1 : 6 mois à compter de la date de notification du marché

- Phase 2 : 3 mois à compter de l'émission d'un ordre de service prescrivant au titulaire du marché de commencer l'exécution de la phase 2.
- Phase 3 : 3 mois à compter de l'émission d'un ordre de service prescrivant au titulaire du marché de commencer l'exécution de la phase 3.

La validation d'une phase par le comité de pilotage entraîne l'émission d'un ordre de service prescrivant au titulaire de commencer la phase suivante.

Si le prestataire propose dans son offre des délais de réalisation plus courts, ils sont contractuels et s'appliquent.

## Article 6 : ORGANISATION DE L'EQUIPE PROJET

Pour cette étude, un juriste, un économiste, un ingénieur/technicien réseaux, un spécialiste en procédé de traitement de l'eau, de l'assainissement non collectif sont au minimum des spécialités demandées par le maître d'ouvrage.



Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien  
DEPARTEMENT DU GARD - Arrondissement de Nîmes

## Délibération n° 104/2015 du Conseil communautaire Séance du 12 octobre 2015

\*\*\*\*\*

Date d'envoi de la convocation = 6 octobre 2015

Nombre de délégués en exercice : 75

Nombre de délégués présents : 62

Nombre de délégués absents ayant donné procuration : 8

Nombre de délégués absents : 5

\*\*\*\*\*

L'an deux mille quinze, le douze octobre, à dix-huit heures, les membres du Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien, dûment convoqués, se sont réunis à la salle des fêtes de Codolet, sous la présidence de M. Jean Christian REY, Président de la Communauté d'agglomération.

Présents : Alain CHENIVESSE, Jean Christian REY, Catherine EYSSERIC, Jean-Yves CHAPELET, Emmanuelle CREPIEUX, Monique GRAZIANO-BAYLE, Vincent POUTIER, Laurence VOIGNIER, Rémy SALGUES, Karine GARDY, Denis RIEU, Ghislaine PAGES, Serge ROUQUAIROL, Claudine PRAT, Brigitte VANDEMEULEBROUCKE, Laurent NADAL, Louis CHINIEU, Sébastien BAYART, Jean-Claude TICHADOU, Gérard CASTOR, Maria SEUBE, Fred MAHLER, José RIEU, Edmond JOUVENEL, Catherine LAVIOS, Aziza GRINE, Bernard PASQUALE, Yves CAZORLA, Muriel ROY-CROS, Geneviève CASTELLANE, Patrick PALISSE, Benoît TRICHOT, Bernard DUCROS, Roger CASTILLON, Claire LAPEYRONIE, Daniel MOUCHETANT, Catherine CHANTRY, Jean-Marie DAVER, Josiane PAUTY, Vincent ROUSSELOT, Ghislaine DE VERDUZAN, Luc SCHRIVE, Christiane GONDARD, Sylvie NICOLLE, Jacques BERTOLINI, Michel COULLOMB, Lionel CHEVALIER, Didier BONNEAUD, Olivier JOUVE, Didier DELPI, René FABREGUE, Guy AUBANEL, Dominique ASTORI, Christian VIGNES, Christophe SERRE, Marc ANGELI, Pierre BAUME, Robert PIZARD-DESCHAMPS, Jean-Claude SUAU, Alexandre PISSAS, Bruno TUFFERY, Joëlle CHAMPETIER.

Absents ayant donné procuration : Maxime COUSTON à Rémy SALGUES, Ghislaine COURBEY-TASTEVIN à Catherine EYSSERIC, Michel CEGIELSKI à Jean-Yves CHAPELET, Anne-Marie AYMERIC à Christiane GONDARD, Christian ROUX à Claudine PRAT, Serge VERDIER à Bernard PASQUALE, Jacques CABIAC à Jean-Claude SUAU, Bernard JULIER à Jean Christian REY.

Absents : Stéphane PEREZ, Patrice PRAT, Stéphane CARDENES, Gilbert BAUMET, Gérald MISSOUR.

Secrétaire de Séance : Bernard PASQUALE.

\*\*\*\*\*

Objet : Diagnostic et scénario de structuration de la maîtrise d'ouvrage des compétences eau et assainissement.

Vu la création d'une mission d'information et d'évaluation lors du conseil communautaire du 2 février 2015 sur la thématique de l'eau et de l'assainissement et du lancement d'une étude sur les différents modes de gestion de ce service public,

Vu la promulgation de la loi du 7 août 2015 portant sur la nouvelle organisation territoriale de la République (dite loi Notre) qui inscrit le transfert obligatoire aux communautés de communes et aux communes d'agglomération des compétences communales en matière d'eau et d'assainissement au 1er janvier 2020,

Vu l'avis favorable émis sur le cahier des charges par la mission de l'eau, en date du 21 mai 2015,

Considérant que l'étude a pour objet la réalisation d'un état des lieux, d'un diagnostic des services eau et assainissement sur l'ensemble du territoire de l'Agglo du Gard rhodanien, ainsi qu'une proposition de scénario de structuration de la maîtrise d'ouvrage pour ces services, l'objectif étant de renforcer l'efficacité du service public de la distribution de l'eau potable et du service public de l'assainissement,

Considérant que l'étude doit permettre de :

- caractériser les services existants,
- définir la qualité de service attendue pour tous les services,
- évaluer la qualité actuelle des services au regard du service type attendu,
- définir, pour chaque service existant, les améliorations et les aménagements à réaliser ainsi que les moyens à mettre en œuvre pour atteindre l'objectif de qualité du service type attendu et mesurer leur impact sur le prix du service,
- évaluer pour 3 scénarios de structuration de maîtrise d'ouvrage :
  - o les conséquences techniques, financières, et juridiques afin d'atteindre l'objectif de qualité du service type attendu,
  - o l'impact sur le prix du service,
  - o les perspectives budgétaires,
  - o les conséquences sur les ressources humaines (gestion de personnel)
- proposer un calendrier détaillé de mise en œuvre,

Le Conseil communautaire décide, à la majorité (5 abstentions, 2 oppositions), d'autoriser Monsieur le Président à :

- Lancer l'étude Diagnostic et scénario de structuration de la maîtrise d'ouvrage des compétences eau et assainissement jointe à la présente délibération,
- Solliciter l'aide financière de l'Agence de l'eau pour la réalisation de cette étude,
- Signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

Fait et délibéré à Codolet le 12 octobre 2015.

Pour copie conforme au registre,  
Bagnols-sur-Cèze, le 13 octobre 2015

Le président,  
Jean Christian REY



Acte rendu exécutoire après dépôt électronique  
en Préfecture et publié le 20 octobre 2015



Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien  
DEPARTEMENT DU GARD - Arrondissement de Nîmes

## Délibération n° 105/2015 du Conseil communautaire Séance du 12 octobre 2015

\*\*\*\*\*

Date d'envoi de la convocation = 6 octobre 2015

Nombre de délégués en exercice : 75

Nombre de délégués présents : 62

Nombre de délégués absents ayant donné procuration : 8

Nombre de délégués absents : 5

\*\*\*\*\*

L'an deux mille quinze, le douze octobre, à dix-huit heures, les membres du Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien, dûment convoqués, se sont réunis à la salle des fêtes de Codolet, sous la présidence de M. Jean Christian REY, Président de la Communauté d'agglomération.

Présents : Alain CHENIVESSE, Jean Christian REY, Catherine EYSSERIC, Jean-Yves CHAPELET, Emmanuelle CREPIEUX, Monique GRAZIANO-BAYLE, Vincent POUTIER, Laurence VOIGNIER, Rémy SALGUES, Karine GARDY, Denis RIEU, Ghislaine PAGES, Serge ROUQUAIROL, Claudine PRAT, Brigitte VANDEMEULEBROUCKE, Laurent NADAL, Louis CHINIEU, Sébastien BAYART, Jean-Claude TICHADOU, Gérard CASTOR, Maria SEUBE, Fred MAHLER, José RIEU, Edmond JOUVENEL, Catherine LAVIOS, Aziza GRINE, Bernard PASQUALE, Yves CAZORLA, Muriel ROY-CROS, Geneviève CASTELLANE, Patrick PALISSE, Benoît TRICHOT, Bernard DUCROS, Roger CASTILLON, Claire LAPEYRONIE, Daniel MOUCHETANT, Catherine CHANTRY, Jean-Marie DAVER, Josiane PAUTY, Vincent ROUSSELOT, Ghislaine DE VERDUZAN, Luc SCHRIVE, Christiane GONDARD, Sylvie NICOLLE, Jacques BERTOLINI, Michel COULLOMB, Lionel CHEVALIER, Didier BONNEAUD, Olivier JOUVE, Didier DELPI, René FABREGUE, Guy AUBANEL, Dominique ASTORI, Christian VIGNES, Christophe SERRE, Marc ANGELI, Pierre BAUME, Robert PIZARD-DESCHAMPS, Jean-Claude SUAU, Alexandre PISSAS, Bruno TUFFERY, Joëlle CHAMPETIER.

Absents ayant donné procuration : Maxime COUSTON à Rémy SALGUES, Ghislaine COURBEY-TASTEVIN à Catherine EYSSERIC, Michel CEGIELSKI à Jean-Yves CHAPELET, Anne-Marie AYMERIC à Christiane GONDARD, Christian ROUX à Claudine PRAT, Serge VERDIER à Bernard PASQUALE, Jacques CABIAC à Jean-Claude SUAU, Bernard JULIER à Jean Christian REY.

Absents : Stéphane PEREZ, Patrice PRAT, Stéphane CARDENES, Gilbert BAUMET, Gérald MISSOUR.

Secrétaire de Séance : Bernard PASQUALE

\*\*\*\*\*

Objet : Subvention aux associations sportives.

Vu la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations,  
Vu le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour application de l'article 10 de la loi précitée et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,  
Vu la délibération du conseil communautaire en date du 07 avril 2015, portant adoption du budget primitif 2015,

Considérant que le budget primitif 2015 prévoit un montant global de subventions au bénéfice des associations,  
Considérant la demande faite par l'association « Comité des fêtes de Salazac » pour sa manifestation qui se déroulera le 18 octobre. La matinée sera composée de deux courses pédestres ainsi qu'une randonnée dans les bois de Salazac. Les fonds récoltés seront été reversés pour la campagne « Octobre Rose » dans le cadre du dépistage du cancer du sein,  
Considérant que cette question a été présentée à la Commission Sport du 07 septembre 2015,

Le Conseil communautaire décide, à l'unanimité,

- D'attribuer une subvention de 1 000 € au Comité des Fêtes de Salazac.

Fait et délibéré à Codolet le 12 octobre 2015.

Pour copie conforme au registre,  
Bagnols-sur-Cèze, le 13 octobre 2015

Le président,  
Jean Christian REY



Acte rendu exécutoire après dépôt électronique  
en Préfecture et publié le 20 octobre 2015



Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien  
DEPARTEMENT DU GARD - Arrondissement de Nîmes

## Délibération n° 106/2015 du Conseil communautaire Séance du 12 octobre 2015

\*\*\*\*\*

Date d'envoi de la convocation = 6 octobre 2015

Nombre de délégués en exercice : 75

Nombre de délégués présents : 62

Nombre de délégués absents ayant donné procuration : 8

Nombre de délégués absents : 5

\*\*\*\*\*

L'an deux mille quinze, le douze octobre, à dix-huit heures, les membres du Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien, dûment convoqués, se sont réunis à la salle des fêtes de Codolet, sous la présidence de M. Jean Christian REY, Président de la Communauté d'agglomération.

Présents : Alain CHENIVESSE, Jean Christian REY, Catherine EYSSERIC, Jean-Yves CHAPELET, Emmanuelle CREPIEUX, Monique GRAZIANO-BAYLE, Vincent POUTIER, Laurence VOIGNIER, Rémy SALGUES, Karine GARDY, Denis RIEU, Ghislaine PAGES, Serge ROUQUAIROL, Claudine PRAT, Brigitte VANDEMEULEBROUCKE, Laurent NADAL, Louis CHINIEU, Sébastien BAYART, Jean-Claude TICHADOU, Gérard CASTOR, Maria SEUBE, Fred MAHLER, José RIEU, Edmond JOUVENEL, Catherine LAVIOS, Aziza GRINE, Bernard PASQUALE, Yves CAZORLA, Muriel ROY-CROS, Geneviève CASTELLANE, Patrick PALISSE, Benoît TRICHOT, Bernard DUCROS, Roger CASTILLON, Claire LAPEYRONIE, Daniel MOUCHETANT, Catherine CHANTRY, Jean-Marie DAVER, Josiane PAUTY, Vincent ROUSSELOT, Ghislaine DE VERDUZAN, Luc SCHRIVE, Christiane GONDARD, Sylvie NICOLLE, Jacques BERTOLINI, Michel COULLOMB, Lionel CHEVALIER, Didier BONNEAUD, Olivier JOUVE, Didier DELPI, René FABREGUE, Guy AUBANEL, Dominique ASTORI, Christian VIGNES, Christophe SERRE, Marc ANGELI, Pierre BAUME, Robert PIZARD-DESCHAMPS, Jean-Claude SUAU, Alexandre PISSAS, Bruno TUFFERY, Joëlle CHAMPETIER.

Absents ayant donné procuration : Maxime COUSTON à Rémy SALGUES, Ghislaine COURBEY-TASTEVIN à Catherine EYSSERIC, Michel CEGIELSKI à Jean-Yves CHAPELET, Anne-Marie AYMERIC à Christiane GONDARD, Christian ROUX à Claudine PRAT, Serge VERDIER à Bernard PASQUALE, Jacques CABIAC à Jean-Claude SUAU, Bernard JULIER à Jean Christian REY.

Absents : Stéphane PEREZ, Patrice PRAT, Stéphane CARDENES, Gilbert BAUMET, Gérald MISSOUR.

Secrétaire de Séance : Bernard PASQUALE.

\*\*\*\*\*

Objet : Subventions aux associations porteuses de projets culturels.

Vu les demandes de subvention présentées par les Présidents des associations concernées,

- Association Festival du Livre de Pont-Saint-Esprit et du Gard rhodanien pour « Concours de nouvelles ». Le Festival du Livre de Pont-Saint-Esprit et du Gard rhodanien organise son 1er concours de nouvelles. Il est ouvert aux collégiens, lycéens et adultes. Les trois catégories seront dotées de prix.  
Au terme du concours, un livret compilant les meilleures nouvelles sera imprimé et distribué gratuitement aux participants.
- Association Patrimoine naturel et culturel de Saint-Gervais pour « impro café ». Création d'un impro café, animation organisée autour de la langue française dans le cadre de la réouverture de la bibliothèque.

Considérant que cette question a été présentée à la Commission Culture et Patrimoine du 22 septembre 2015,

Le Conseil Communautaire, décide à l'unanimité d'attribuer une subvention aux associations porteuses de projets culturels suivants :

- Association Festival du Livre de Pont-Saint-Esprit et du Gard rhodanien pour « Concours de nouvelles », subvention de 500 € ;
- Association Patrimoine naturel et culturel de Saint Gervais pour «Impro café», subvention de 800 €.

Fait et délibéré à Codolet le 12 octobre 2015.

Pour copie conforme au registre,  
Bagnols-sur-Cèze, le 13 octobre 2015

Le président,  
Jean Christian REY





Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien  
DEPARTEMENT DU GARD - Arrondissement de Nîmes

## Délibération n° 107/2015 du Conseil communautaire Séance du 12 octobre 2015

\*\*\*\*\*

Date d'envoi de la convocation = 6 octobre 2015

Nombre de délégués en exercice : 75

Nombre de délégués présents : 62

Nombre de délégués absents ayant donné procuration : 8

Nombre de délégués absents : 5

\*\*\*\*\*

L'an deux mille quinze, le douze octobre, à dix-huit heures, les membres du Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien, dûment convoqués, se sont réunis à la salle des fêtes de Codolet, sous la présidence de M. Jean Christian REY, Président de la Communauté d'agglomération.

Présents : Alain CHENIVESSE, Jean Christian REY, Catherine EYSSERIC, Jean-Yves CHAPELET, Emmanuelle CREPIEUX, Monique GRAZIANO-BAYLE, Vincent POUTIER, Laurence VOIGNIER, Rémy SALGUES, Karine GARDY, Denis RIEU, Ghislaine PAGES, Serge ROUQUAIROL, Claudine PRAT, Brigitte VANDEMEULEBROUCKE, Laurent NADAL, Louis CHINIEU, Sébastien BAYART, Jean-Claude TICHADOU, Gérard CASTOR, Maria SEUBE, Fred MAHLER, José RIEU, Edmond JOUVENEL, Catherine LAVIOS, Aziza GRINE, Bernard PASQUALE, Yves CAZORLA, Muriel ROY-CROS, Geneviève CASTELLANE, Patrick PALISSE, Benoît TRICHOT, Bernard DUCROS, Roger CASTILLON, Claire LAPEYRONIE, Daniel MOUCHETANT, Catherine CHANTRY, Jean-Marie DAVER, Josiane PAUTY, Vincent ROUSSELOT, Ghislaine DE VERDUZAN, Luc SCHRIVE, Christiane GONDARD, Sylvie NICOLLE, Jacques BERTOLINI, Michel COULLOMB, Lionel CHEVALIER, Didier BONNEAUD, Olivier JOUVE, Didier DELPI, René FABREGUE, Guy AUBANEL, Dominique ASTORI, Christian VIGNES, Christophe SERRE, Marc ANGELI, Pierre BAUME, Robert PIZARD-DESCHAMPS, Jean-Claude SUAU, Alexandre PISSAS, Bruno TUFFERY, Joëlle CHAMPETIER.

Absents ayant donné procuration : Maxime COUSTON à Rémy SALGUES, Ghislaine COURBEY-TASTEVIN à Catherine EYSSERIC, Michel CEGIELSKI à Jean-Yves CHAPELET, Anne-Marie AYMERIC à Christiane GONDARD, Christian ROUX à Claudine PRAT, Serge VERDIER à Bernard PASQUALE, Jacques CABIAC à Jean-Claude SUAU, Bernard JULIER à Jean Christian REY.

Absents : Stéphane PEREZ, Patrice PRAT, Stéphane CARDENES, Gilbert BAUMET, Gérald MISSOUR.

Secrétaire de Séance : Bernard PASQUALE.

\*\*\*\*\*

Objet : Demande de subventions aux organismes publics pour la saison culturelle et patrimoniale 2016.

Vu la programmation de la saison culturelle de l'année 2016 : saison culturelle, festivals, expositions,

Considérant que cette question a été présentée à la Commission Culture et Patrimoine en date du 22 septembre 2015,

Considérant le budget global de 208 307 €, pour lequel le plan de financement proposé est le suivant :

- Saison culturelle et festival « Les Arts de la Voix » 2016 : 36 000 €
  - Financements :
  - Conseil Départemental : 17.000 €
  - Conseil Régional : 19.000€
- La résidence d'artistes et de création 2016 : 2 000 €
  - Financements :
  - Conseil Régional : 2.000 €
- Exposition d'art contemporain 2016 : 14 000 €
  - Financements :
  - Conseil Départemental : 9.000 €
  - Conseil Régional : 5.000 €

Le Conseil Communautaire, décide à l'unanimité :

- D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à solliciter des subventions auprès du Conseil Départemental, du Conseil Régional et de la DRAC.

Fait et délibéré à Codolet le 12 octobre 2015.

Pour copie conforme au registre,  
Bagnols-sur-Cèze, le 13 octobre 2015

Le président,  
Jean Christian REY





Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien  
DEPARTEMENT DU GARD - Arrondissement de Nîmes

## Délibération n° 108/2015 du Conseil communautaire Séance du 12 octobre 2015

\*\*\*\*\*

Date d'envoi de la convocation = 6 octobre 2015

Nombre de délégués en exercice : 75

Nombre de délégués présents : 61

Nombre de délégués absents ayant donné procuration : 9

Nombre de délégués absents : 5

\*\*\*\*\*

L'an deux mille quinze, le douze octobre, à dix-huit heures, les membres du Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien, dûment convoqués, se sont réunis à la salle des fêtes de Codolet, sous la présidence de M. Jean Christian REY, Président de la Communauté d'agglomération.

Présents : Alain CHENIVESSE, Jean Christian REY, Catherine EYSSERIC, Jean-Yves CHAPELET, Emmanuelle CREPIEUX, Monique GRAZIANO-BAYLE, Vincent POUTIER, Laurence VOIGNIER, Rémy SALGUES, Karine GARDY, Denis RIEU, Ghislaine PAGES, Serge ROUQUAIROL, Claudine PRAT, Brigitte VANDEMEULEBROUCKE, Laurent NADAL, Louis CHINIEU, Sébastien BAYART, Jean-Claude TICHADOU, Gérard CASTOR, Maria SEUBE, Fred MAHLER, José RIEU, Edmond JOUVENEL, Catherine LAVIOS, Aziza GRINE, Bernard PASQUALE, Yves CAZORLA, Muriel ROY-CROS, Geneviève CASTELLANE, Patrick PALISSE, Benoît TRICHOT, Bernard DUCROS, Roger CASTILLON, Claire LAPEYRONIE, Daniel MOUCHETANT, Catherine CHANTRY, Jean-Marie DAVER, Josiane PAUTY, Vincent ROUSSELOT, Ghislaine DE VERDUZAN, Luc SCHRIVE, Christiane GONDARD, Sylvie NICOLLE, Jacques BERTOLINI, Michel COULLOMB, Lionel CHEVALIER, Didier BONNEAUD, Olivier JOUVE, Didier DELPI, René FABREGUE, Guy AUBANEL, Dominique ASTORI, Christian VIGNES, Marc ANGELI, Pierre BAUME, Robert PIZARD-DESCHAMPS, Jean-Claude SUAU, Alexandre PISSAS, Bruno TUFFERY, Joëlle CHAMPETIER.

Absents ayant donné procuration : Maxime COUSTON à Rémy SALGUES, Ghislaine COURBEY-TASTEVIN à Catherine EYSSERIC, Michel CEGIELSKI à Jean-Yves CHAPELET, Anne-Marie AYMERIC à Christiane GONDARD, Christian ROUX à Claudine PRAT, Serge VERDIER à Bernard PASQUALE, Jacques CABIAC à Jean-Claude SUAU, Bernard JULIER à Jean Christian REY, Christophe SERRE à Gérard CASTOR.

Absents : Stéphane PEREZ, Patrice PRAT, Stéphane CARDENES, Gilbert BAUMET, Gérald MISSOUR.

Secrétaire de Séance : Bernard PASQUALE.

\*\*\*\*\*

Objet : Création d'un 2ème Relais Assistant(e)s Maternel(le)s sur le territoire :  
acquisition d'un bâtiment sur la commune de Bagnols-sur-Cèze.

Vu la délibération du Conseil communautaire n° 51/2015 du 7 avril approuvant le plan de financement , l'échéancier et le financement du 2<sup>ème</sup> Relais Assistant(e)s Maternel(le)s sur la Commune de Bagnols-sur-Cèze,

Vu l'avis de France Domaine du 29 janvier 2015 pour la cession d'un bien immobilier,

Vu l'arrêté d'attribution de la subvention de la Caisse d'Allocations Familiales du Gard en date du 6 août 2015,

Considérant que tous les éléments sont réunis pour procéder à l'acquisition d'un immeuble appartenant à la commune de Bagnols-sur-Cèze pour y créer le 2<sup>ème</sup> Relais Assistant(e)s Maternel(le)s du Gard rhodanien,

Le Conseil d'agglomération décide, à l'unanimité :

- D'acquérir l'immeuble de 174 m<sup>2</sup> (Maison des Perrières, descente des Perrières) et la parcelle cadastrée BN n° 3 d'une superficie de 443 m<sup>2</sup> sur laquelle il est construit, le tout au prix de 140.000 € HT en valeur libre,
- D'autoriser Monsieur le Président à signer l'acte notarié et toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

Fait et délibéré à Codolet le 12 octobre 2015.

Pour copie conforme au registre,  
Bagnols-sur-Cèze, le 13 octobre 2015

Le président,  
Jean Christian REY



Acte rendu exécutoire après dépôt électronique  
en Préfecture et publié le 20 octobre 2015



Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien  
DEPARTEMENT DU GARD - Arrondissement de Nîmes

## Délibération n° 109/2015 du Conseil communautaire Séance du 12 octobre 2015

\*\*\*\*\*

Date d'envoi de la convocation = 6 octobre 2015  
Nombre de délégués en exercice : 75  
Nombre de délégués présents : 61  
Nombre de délégués absents ayant donné procuration : 9  
Nombre de délégués absents : 5

\*\*\*\*\*

L'an deux mille quinze, le douze octobre, à dix-huit heures, les membres du Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien, dûment convoqués, se sont réunis à la salle des fêtes de Codolet, sous la présidence de M. Jean Christian REY, Président de la Communauté d'agglomération.

Présents : Alain CHENIVESSE, Jean Christian REY, Catherine EYSSERIC, Jean-Yves CHAPELET, Emmanuelle CREPIEUX, Monique GRAZIANO-BAYLE, Vincent POUTIER, Laurence VOIGNIER, Rémy SALGUES, Karine GARDY, Denis RIEU, Ghislaine PAGES, Serge ROUQUAIROL, Claudine PRAT, Brigitte VANDEMEULEBROUCKE, Laurent NADAL, Louis CHINIEU, Sébastien BAYART, Jean-Claude TICHADOU, Gérard CASTOR, Maria SEUBE, Fred MAHLER, José RIEU, Edmond JOUVENEL, Catherine LAVIOS, Aziza GRINE, Bernard PASQUALE, Yves CAZORLA, Muriel ROY-CROS, Geneviève CASTELLANE, Patrick PALISSE, Benoît TRICHOT, Bernard DUCROS, Roger CASTILLON, Claire LAPEYRONIE, Daniel MOUCHETANT, Catherine CHANTRY, Jean-Marie DAVER, Josiane PAUTY, Vincent ROUSSELOT, Ghislaine DE VERDUZAN, Luc SCHRIVE, Christiane GONDARD, Sylvie NICOLLE, Jacques BERTOLINI, Michel COULLOMB, Lionel CHEVALIER, Didier BONNEAUD, Olivier JOUVE, Didier DELPI, René FABREGUE, Guy AUBANEL, Dominique ASTORI, Christian VIGNES, Marc ANGELI, Pierre BAUME, Robert PIZARD-DESCHAMPS, Jean-Claude SUAUAU, Alexandre PISSAS, Bruno TUFFERY, Joëlle CHAMPETIER.

Absents ayant donné procuration : Maxime COUSTON à Rémy SALGUES, Ghislaine COURBEY-TASTEVIN à Catherine EYSSERIC, Michel CEGIELSKI à Jean-Yves CHAPELET, Anne-Marie AYMERIC à Christiane GONDARD, Christian ROUX à Claudine PRAT, Serge VERDIER à Bernard PASQUALE, Jacques CABIAC à Jean-Claude SUAUAU, Bernard JULIER à Jean Christian REY, Christophe SERRE à Gérard CASTOR.

Absents : Stéphane PEREZ, Patrice PRAT, Stéphane CARDENES, Gilbert BAUMET, Gérald MISSOUR.

Secrétaire de Séance : Bernard PASQUALE.

\*\*\*\*\*

Objet : Approche territoriale intégrée, volet urbain.

Vu La loi n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine relative à la signature de contrats de ville conclus à l'échelle intercommunale pour la période 2015 – 2020,

Vu le Décret du 30 décembre 2014 qui a défini la géographie prioritaire et a identifié le quartier prioritaire des Escanaux-Coronelle-Citadelle-Vigan Braquet pour la commune de Bagnols sur Cèze et le quartier prioritaire du centre ancien pour la commune de Pont Saint Esprit,

Considérant que cette question a été présentée à la Commission des solidarités du 24 septembre 2015,

Le Conseil communautaire décide, à l'unanimité,

- D'autoriser le Président à solliciter les financements européens sous la forme d'une candidature pour le volet urbain de l'approche territoriale intégrée de la communauté d'Agglomération du Gard rhodanien,
- D'approuver le plan de financement ci-joint.

Fait et délibéré à Codolet le 12 octobre 2015.

Pour copie conforme au registre,  
Bagnols-sur-Cèze, le 13 octobre 2015

Le président,  
Jean Christian REY



Acte rendu exécutoire après dépôt électronique  
en Préfecture et publié le 20 octobre 2015

Feuille1

## Annexe 3 : Plan d'actions

\*compléter systématiquement chaque champs pour toutes vos actions et identifier par un O (colonne GH ou J) l'état d'avancement relatif au regard de la maturité de votre projet.

Notion de montage juridique

Identification du maître d'ouvrage, maîtrise foncière acquise, structure juridique (VFA, bail emphytéotique, concession, DSP ...) arrêté, autorisation ou déclaration préalable (permis de construire, ICPE...) obtenue,....

Notion de montage financier

Attestation de cofinancements acquis, prêts bancaires obtenus....

| N° | Intitulée de l'opération  | Identification du QPV | Maître d'ouvrage  | Coût éligible         | FEDER sollicité       | Priorité d'investissement mobilisée | Priorité 1<br>Montage juridique et financier finalisé | Priorité 2<br>Montage juridique ou financier indéterminé | Priorité 3<br>Montage juridique et financier indéterminé | Calendrier de réalisation | Opération financée dans le cadre d'un programme ANRJ (oui/non) |
|----|---|-----------------------|-------------------|-----------------------|-----------------------|-------------------------------------|---|--|--|---------------------------|--|
| 1  | RHI Bidonville BAZINE   | Bagnols-sur-Cèze      | Logis cévenol     | 750 000,00 €          | 190 000,00 €          | 9b                                  | 1   |  |  | 2015-2017                 | non  |
| 2  | 3 ou 4 city stades  | Bagnols-sur-Cèze      | Agglomération     | 400 000,00 €          | 160 000,00 €          | 9b                                  |   | 2  |  | 2016-2020                 | oui  |
| 3  | Aménagements urbains Escanaux   | Bagnols-sur-Cèze      | Mairie            | 600 000,00 €          | 240 000,00 €          | 9b                                  |   |  | 3  | 2015-2020                 | oui  |
| 4  | Pôle de services  | Bagnols-sur-Cèze      | Mairie            | 150 000,00 €          | 60 000,00 €           | 9b                                  |   | 2  |  | 2015-2020                 | oui  |
| 5  | Maison des projets  | Pont-Saint-Esprit     | Mairie            | 180 000,00 €          | 72 000,00 €           | 9b                                  |   |  | 3  | 2015-2020                 | non  |
| 6  | 101 logements sociaux tour C Escanaux                                   | Bagnols-sur-Cèze      | Habitat du Gard   | 2 524 614,53 €        | 500 000,00 €          | 4c                                  |   |  | 3  | 2015-2020                 | oui  |
| 7  | Rénovation centre culturel Léo Lagrange                                 | Bagnols-sur-Cèze      | Mairie            | 500 000,00 €          | 200 000,00 €          | 4c                                  |   | 2  |  | 2015-2017                 | oui  |
| 8  | rénovation énergétique groupe scolaire Jules Ferry                      | Bagnols-sur-Cèze      | Mairie            | 500 000,00 €          | 200 000,00 €          | 4c                                  |   |  | 3  | 2015-2019                 | oui  |
| 9  | rénovation énergétique équipements scolaires Jules Ferry et Jean Jaures | Pont-Saint-Esprit     | Mairie            | 565 000,00 €          | 226 000,00 €          | 4c                                  | 1   |  |  | 2015-2020                 | non  |
| 10 | éclairage public centre ancien  | Pont-Saint-Esprit     | Mairie            | 240 000,00 €          | 96 000,00 €           | 4c                                  | 1   |  |  | 2015-2020                 | non  |
| 11 | pistes cyclables Escanaux   | Bagnols-sur-Cèze      | Agglomération     | 200 000,00 €          | 80 000,00 €           | 4e                                  |   |  | 3  | 2015-2020                 | oui  |
|    |   |                       | <b>TOTAUX ATI</b> | <b>6 609 614,53 €</b> | <b>2 024 000,00 €</b> |                                     |   |  |  |                           |  |

| Totaux par priorité d'investissement | Coût éligible         | FEDER sollicité       |
|--------------------------------------|-----------------------|-----------------------|
| 1a                                   |                       |                       |
| 1b                                   |                       |                       |
| 2a                                   |                       |                       |
| 2c                                   |                       |                       |
| 3a                                   |                       |                       |
| 3d                                   |                       |                       |
| 4a                                   |                       |                       |
| 4b                                   |                       |                       |
| 4c                                   |                       |                       |
| 5b                                   |                       |                       |
| 6c                                   |                       |                       |
| 6d                                   |                       |                       |
| 4c PV                                | 4 329 614,53 €        | 1 222 000,00 €        |
| 9b                                   | 2 080 000,00 €        | 722 000,00 €          |
| 4 <sup>e</sup>                       | 200 000,00 €          | 80 000,00 €           |
| <b>Totaux ATI</b>                    | <b>6 609 614,53 €</b> | <b>2 024 000,00 €</b> |



Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien  
DEPARTEMENT DU GARD - Arrondissement de Nîmes

## Délibération n°110/2015 du Conseil communautaire Séance du 12 octobre 2015

\*\*\*\*\*

Date d'envoi de la convocation = 6 octobre 2015

Nombre de délégués en exercice : 75

Nombre de délégués présents : 61

Nombre de délégués absents ayant donné procuration : 9

Nombre de délégués absents : 5

\*\*\*\*\*

L'an deux mille quinze, le douze octobre, à dix-huit heures, les membres du Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien, dûment convoqués, se sont réunis à la salle des fêtes de Codolet, sous la présidence de M. Jean Christian REY, Président de la Communauté d'agglomération.

Présents : Alain CHENIVESSE, Jean Christian REY, Catherine EYSSERIC, Jean-Yves CHAPELET, Emmanuelle CREPIEUX, Monique GRAZIANO-BAYLE, Vincent POUTIER, Laurence VOIGNIER, Rémy SALGUES, Karine GARDY, Denis RIEU, Ghislaine PAGES, Serge ROUQUAIROL, Claudine PRAT, Brigitte VANDEMEULEBROUCKE, Laurent NADAL, Louis CHINIEU, Sébastien BAYART, Jean-Claude TICHADOU, Gérard CASTOR, Maria SEUBE, Fred MAHLER, José RIEU, Edmond JOUVENEL, Catherine LAVIOS, Aziza GRINE, Bernard PASQUALE, Yves CAZORLA, Muriel ROY-CROS, Geneviève CASTELLANE, Patrick PALISSE, Benoît TRICHOT, Bernard DUCROS, Roger CASTILLON, Claire LAPEYRONIE, Daniel MOUCHETANT, Catherine CHANTRY, Jean-Marie DAVER, Josiane PAUTY, Vincent ROUSSELOT, Ghislaine DE VERDUZAN, Luc SCHRIVE, Christiane GONDARD, Sylvie NICOLLE, Jacques BERTOLINI, Michel COULLOMB, Lionel CHEVALIER, Didier BONNEAUD, Olivier JOUVE, Didier DELPI, René FABREGUE, Guy AUBANEL, Dominique ASTORI, Christian VIGNES, Marc ANGELI, Pierre BAUME, Robert PIZARD-DESCHAMPS, Jean-Claude SUAU, Alexandre PISSAS, Bruno TUFFERY, Joëlle CHAMPETIER.

Absents ayant donné procuration : Maxime COUSTON à Rémy SALGUES, Ghislaine COURBEY-TASTEVIN à Catherine EYSSERIC, Michel CEGIELSKI à Jean-Yves CHAPELET, Anne-Marie AYMERIC à Christiane GONDARD, Christian ROUX à Claudine PRAT, Serge VERDIER à Bernard PASQUALE, Jacques CABIAC à Jean-Claude SUAU, Bernard JULIER à Jean Christian REY, Christophe SERRE à Gérard CASTOR.

Absents : Stéphane PEREZ, Patrice PRAT, Stéphane CARDENES, Gilbert BAUMET, Gérald MISSOUR.

Secrétaire de Séance : Bernard PASQUALE.

\*\*\*\*\*

Objet : Contrat de ville, appel à projets 2015.

Vu La loi n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine relative à la signature de contrats de ville conclus à l'échelle intercommunale pour la période 2015 – 2020,

Vu le Décret du 30 décembre 2014 qui a défini la géographie prioritaire et a identifié le quartier prioritaire des Escanaux-Coronelle-Citadelle-Vigan Braquet pour la commune de Bagnols sur Cèze et le quartier prioritaire du centre ancien pour la commune de Pont Saint Esprit,

Vu la délibération n°66/2015 du conseil communautaire du 29 2015 autorisant le Président à signer la convention cadre du contrat de ville du Gard rhodanien 2015-2020,

Considérant que cette question a été présentée à la Commission des solidarités du 24 septembre 2015,

Le Conseil communautaire décide, à l'unanimité, (8 abstentions) :

- De valider le plan de financement de l'appel à projet 2015 du contrat de ville,
- D'autoriser Monsieur le Président à solliciter les subventions correspondantes auprès des financeurs pour les actions portées par la communauté d'agglomération du Gard rhodanien.

Fait et délibéré à Codolet le 12 octobre 2015.

Pour copie conforme au registre,  
Bagnols-sur-Cèze, le 13 octobre 2015

Le président,  
Jean Christian REY



"Programmation contrat de ville Gard rhodanien 2015

| Code                       | Fonction de l'opérateur                   | Intitulé de l'action   | Moyens |              | CDV    | TOTAL FINANCEMENTS DEMANDÉS |              | Observation   |
|----------------------------|---|--|--------|--------------|--------|-----------------------------|--------------|---|
|                            |   |  | Moyens | Autres (ASV) |        | CDV                         | Autres (ASV) |   |
| Communauté d'agglomération |   |  |        |              |        |                             |              |   |
| 1A                         | Coordo ASV/Agglo                          | Coordo ASV 1er semestre  | 7 500  | 5 000        | 5 000  | 17 500                      |              | Coordination de l'atelier santé ville, organisation des animations et du réseau   |
|                            |   |  | 7 500  | 5 000        |        | 12 500                      |              |   |
| 1B                         | MOUS Agglo                                | 6 mois coordo dir + sec + 6 mois chargé de mission CDV   | 10 000 | 10 000       | 10 000 | 30 000                      |              | La maîtrise d'œuvre urbaine et sociale du contrat de ville du Gard Rhodanien est portée par le communauté d'agglomération au sein du pôle des solidarités et de la Politique de la Ville. L'élaboration et la coordination du contrat de ville est assurée par la direction, la mise en œuvre et l'animation par le chargé de mission, à la politique de la ville   |
|                            |   |  | 10 000 |              |        | 10 000                      |              |   |
| 1C                         | RIPOSTE                                   | Action de prévention   | 27 500 | 10 000       | 10 000 | 47 500                      |              | Assurer un meilleur accès aux soins, par une meilleure information et visibilité des ressources existantes, par un accompagnement adapté vers les ressources existantes (renforcer ou mettre en place de actions de prévention (prévention des addictions) spécifiques et adaptées aux habitants des quartiers des villes concernées et pour partie les habitants des quartiers prioritaires des communes de B/C et PSE (2 %)   |
|                            |   |  | DC     |              |        | 0                           |              |   |
| 1D                         | RIPOSTE                                   | Accompagnement des femmes victimes de violences  | 5 500  | 5 500        | 5 500  | 16 500                      |              | Statut de victime/Accompagnement thérapeutique des femmes victimes de violences. Ecoute, soutien relationnel, faciliter la prise de conscience, orientation.  |
|                            |   |  | 0      | 0            | 0      | 0                           |              |   |
| 1E                         | RIPOSTE                                   | Renfort éducatif   | 2 500  | 2 500        | 2 500  | 7 500                       |              | Le Gard rhodanien ne dispose pas de dispositif spécifique et adapté pour le logement des jeunes âgés de 18 à 25 ans (résidence sociale jeune, CHRÉ) L'objectif de cette action est d'adapter les dispositifs existants pour permettre l'accès au logement de ce public. Cette action vise à permettre aux jeunes de bénéficier d'un accompagnement spécifique pour les aider dans leur apprentissage de l'autonomie   |
|                            |   |  | DC     |              |        | 0                           |              |   |
| 1F                         | CIDFF                                     | Accueil, accompagnement des femmes victimes de violences sexistes  | 2 500  | 2 500        | 2 500  | 7 500                       |              | Offrir en proximité un lieu d'accueil, d'écoute et d'orientation aux personnes victimes de violences conjugales et intrafamiliales/ Permettre à ces victimes de réduire le délai des démarches à entreprendre/ Assurer par des professionnels du CIDFF des permanences spécialisées sur le site   |
|                            |   |  | DC     | DC           | DC     | 0                           |              |   |
| 1G                         | Point ressources aux particuliers du Gard | Journée gardoise des services à la personne dans les quartiers prioritaires  | 1 660  | 1 660        | 1 660  | 4 980                       |              | Recrutement par les prestataires, employeurs, directement dans les quartiers du contrat de ville, des personnes motivées par les métiers de SAP, repérées par pôle emploi, la mji, les relais de quartiers/ Repérage des besoins réels de services à domicile des habitants pour permettre aux familles de répondre à leurs demandes de services et d'agir ainsi directement sur le développement de la consommation des services généralistes d'emplois nouveaux non délocalisés |
|                            |   |  | DC     | 1 500        |        | 1 500                       |              |   |
| 1H                         | ACEGAA                                    | Point d'appui et d'accompagnement aux acteurs associatifs des quartiers prioritaires de B/C  | 1 000  | 2 000        | 0      | 3 000                       |              | Appuyer les acteurs des associations( conseils, formation, accompagnement), prévenir les fragilités et déficiences associatives, expérimenter de nouveaux services, co construire avec les partenaires de la politique de la ville, développer les initiatives associatives d'économie sociale et solidaire   |
|                            |   |  | DC     | DC           |        | 0                           |              |   |
| 1I                         | GEIQ industrie Delta du Rhône             | L'industrie pourquoi pas moi?  | 4 000  | 3 000        | 3 000  | 10 000                      |              | Decouvrir les métiers de l'industrie, en France et localement, au moyen d'information et de rencontres - Se positionner individuellement par rapport à des opportunités identifiées dans ce secteur (cursus de formation, offres de postes - Disposer à la fin de l'action d'un suivi et d'une mise en relation avec l'acteur du spe local identifié  |
|                            |   |  | DC     | 3 000        |        | 3 000                       |              |   |
| 1J                         | CODES                                     | Prévention du mal être et du suicide des Jeunes  | 825    | 825          | 3 000  | 4 650                       |              | Améliorer la prévention, le repérage, l'accompagnement et l'accès aux soins des jeunes par rapport aux situations de mal être   |
|                            |   |  | 0      | 0            |        | 0                           |              |   |
| 1K                         | TRANSMOBILE                               | Location de véhicules pour les publics en grandes difficultés afin de favoriser l'implication pour le travail des habitants des quartiers prioritaires ayant le permis mais pas de moyens de locomotion et ne pouvant bénéficier des véhicules loués par les prestataires habituels (âge, antécédents du permis, ressources) | 0      | 30 800       |        | 30 800                      |              | Mettre à disposition des usagers un véhicule individuel. L'objectif étant de favoriser l'implication pour le travail des habitants des quartiers prioritaires ayant le permis mais pas de moyens de locomotion et ne pouvant bénéficier des véhicules loués par les prestataires habituels (âge, antécédents du permis, ressources)   |
|                            |   |  | 0      | 0            |        | 0                           |              |   |
| Sous total demandes        |   |  | 70 985 | 81 785       | 43 160 | 195 930                     |              |   |
| Sous total financements    |   |  | 17 500 | 9 500        | 0      | 27 000                      |              |   |

| Programme   |  | Matière de l'édition  |                   | Moyens            |        | Dés (Moyen) |             | OD |        | TOTAL FINANCEMENTS DEMANDES |    | Observation   |          |
|---|--|---|-------------------|-------------------|--------|-------------|-------------|----|--------|-----------------------------|----|---|----------|
| Code  | Bénéficiaire                               | Titulaire de l'édition  | Moyens            | Dés (Moyen)       | OD     | Moyens      | Dés (Moyen) | OD | Moyens | Dés (Moyen)                 | OD | Observation   |          |
| "Programmation contrat de ville Gard rhodanien 2015 |  |   |                   |                   |        |             |             |    |        |                             |    |   |          |
| Ville Bagnols sur Ceze                              |  |   |                   |                   |        |             |             |    |        |                             |    |   |          |
| 2A  | MOUS BSC                                   | Coordo 100%   | demandé<br>18 000 | accordé<br>18 000 | 18 000 | 18 000      | 0           | 0  | 54 000 | 18 000                      | 0  | Mise en œuvre du contrat de ville du Gard rhodanien en vue de réduire les inégalités sociales et territoriales dans le quartier prioritaire des Escanaux - Coronelle - Vitale - Vigan Braquet   | Synthèse |
| 2B  | SOBM                                       | Favoriser l'apprentissage de la natation  | demandé<br>1 500  | accordé<br>DC     | CNDS   | 0           | 0           | 0  | 1 500  | 0                           | 0  | Permettre aux jeunes filles et garçons, âgés de 6 à 12 ans, d'accéder à l'apprentissage de la natation au cours de la période estivale à coût modéré (16 euros par participant)   |          |
| 2C  | Bagnols judo                               | Intégration des jeunes des quartiers PDV dans le judo                                     | demandé<br>2 000  | accordé<br>570    | CNDS   | 0           | 0           | 0  | 2 000  | 570                         | 0  | Intégration des jeunes des quartiers dans le club au travers de judo, Taïso (filles) et Jujitsu self défense (filles)   |          |
| 2D  | OSB  | Intégration des jeunes des quartiers dans le sport  | demandé<br>3 000  | accordé<br>1 000  | CNDS   | 0           | 2 500       | 0  | 5 500  | 1 000                       | 0  | Intégration des jeunes de la ville tous quartiers confondus au sein des clubs sportifs bagnols  |          |
| 2E  | Peuples solidaires                         | Promotion de la diversité culturelle  | demandé<br>1 400  | accordé<br>1 000  | 0      | 1 300       | 0           | 0  | 2 700  | 0                           | 0  | Intégrer les personnes des quartiers aux activités proposées lors du festival l'Afrique à Bagnols. Lutter contre les discriminations et les préjugés. Favoriser la solidarité. Favoriser le lien social et le partenariat local.  |          |
| 2F  | Boxe et culture                            | Accès à la pratique de la boxe  | demandé<br>2 800  | accordé<br>550    | CNDS   | 0           | 500         | 0  | 3 300  | 550                         | 0  | Education, culture et sport : encourager la mise en place d'actions et de pratiques culturelles et sportives en faveur des habitants des quartiers prioritaires à l'intérieur et à l'extérieur des dits quartiers. / Prévention de la délinquance : lutter contre les violences faites aux femmes   |          |
| 2G  | Les pentes débrouillards /Bagnols sur Ceze | Favoriser auprès des jeunes la pratique et la connaissance des                            | demandé<br>1 500  | accordé<br>1 500  | 0      | 3 000       | 3 000       | 0  | 7 500  | 4 500                       | 0  | Developper le lien social/ Developper l'esprit critique/ Developper l'égalité d'accès à la culture et aux savoirs/ Demystifier les sciences et techniques en les abordant d'un point de vue ludique et attractif  |          |
| 2H  | Les Ecoureuls                              | Journal RRS   | demandé<br>1 200  | accordé<br>1 200  | 0      | 1 000       | 0           | 0  | 2 200  | 1 200                       | 0  | Améliorer l'information auprès des parents sur le fonctionnement de l'école et l'offre éducative/ Obtenir la participation des partenaires au journal/ Ouvrir l'école sur le quartier pour créer les conditions d'un partenariat efficace/ Entraîner du lien dans le réseau/ Favoriser la rencontre avec le monde de la presse.   |          |
| 2I  | La Rose Bleue                              | L'initiative à la pratique de gymnastique des jeunes habitants des quartiers prioritaires | demandé<br>2 500  | accordé<br>0      | 0      | 0           | 0           | 0  | 2 500  | 0                           | 0  | Favoriser l'accès à la pratique de la gymnastique en club pour les habitants des quartiers défavorisés. / Donner envie à des jeunes filles adolescentes de s'initier à une activité sportive, dans une pratique de loisir et de s'intégrer à une vie associative/ Cette action s'inscrit dans un projet de renforcement du lien social et de l'éducation à la santé par le sport.   |          |
| 2J  | Collège du Bosquet                         | Intégration et mixité/arbitrage   | demandé<br>600    | accordé<br>500    | 0      | 600         | 0           | 0  | 1 200  | 500                         | 0  | Faire participer le plus d'élèves et de filles appartenant au même quartier dans les différentes actions proposées au collège (AS et liaison école/college)/ La formation de l'arbitrage nécessite l'intégration des règles de fonctionnement de l'activité, des règles et des codes de retour dans les rapports sociaux au quotidien. / Ces deux versants conduisent à une diminution des conflits et des comportements borderline. Le partenariat préalable est un prérequis pour le succès de l'association. La formation de l'arbitrage de reporter aux besoins sur le territoire de développer des actions culturelles et sociales favorisant le lien et l'estime de soi, notamment pour le public adolescents/jeunes adultes. La manifestation intervient en lien avec les différents ateliers hebdomadaires proposés toute l'année aux usagers : danse hip hop, M.A.O (rap), ... |          |
| 2K  | Mairie/SMJ                                 | Battle Hip Hop Breakdance européen  | demandé<br>2 879  | accordé<br>2 879  | 1 000  | 1 000       | 0           | 0  | 4 879  | 3 879                       | 0  | Promouvoir un usage intelligent de l'internet en développant l'éducation aux médias pour les plus jeunes et les familles  |          |
| 2KA   | Mosaïque                                   | Multimedia  | demandé<br>1 500  | accordé<br>500    | 3 500  | 2 000       | 0           | 0  | 7 000  | 4 600                       | 0  |   |          |
| 2KB   | Mosaïque                                   | Santé familles  | demandé<br>1 500  | accordé<br>1 500  | 1 000  | 1 000       | 0           | 0  | 3 500  | 2 500                       | 0  | Temps : Manger main/ soirées tour de mains/ Atelier socio esthétique/ Gym et relaxation/ sortie et bien être  |          |
| 2KC   | Mosaïque                                   | Prevention vacances   | demandé<br>1 500  | accordé<br>1 500  | 2 500  | 3 000       | 0           | 0  | 7 000  | 5 700                       | 0  | Permettre aux parents d'accéder et de partager à des temps de loisirs avec leurs enfants pendant les vacances scolaires - Encourager les parents à participer aux activités de loisirs des enfants. Favoriser la découverte d'activités culturelles. Promouvoir l'ouverture à la tolérance et à la différence par la mixité des publics. Favoriser l'autonomie au travers de l'implication des familles.  |          |
| 2KN   | Mosaïque                                   | Femmes lantira  | demandé<br>1 000  | accordé<br>1 000  | 1 000  | 1 000       | 0           | 0  | 3 000  | 3 000                       | 0  | Lutter contre les exclusions et/ ou les difficultés d'intégration de publics maintenant mal la lecture./ Favoriser l'accès aux livres à la culture/ intervenir les habitants à l'animation et à la gestion du lieu/ Animer  |          |

| *Programmation contrat de ville Gard Rhodanien 2015 |                  |         |        |        |        |                                |             |   |               |
|---|------------------|---------|--------|--------|--------|--------------------------------|-------------|---|---------------|
| Code<br>Porteur<br>DGE                              | Titulaire Action | Moyens  | DGS    |        | CD     | TOTAL FINANCEMENTS<br>DEMANDES | OBSERVATION | Synthèse  |               |
|   |                  |         | AVS    | SA     |        |                                |             |   |               |
| 21K   | Mosaïque         | accordé | 1 000  | 1 000  | 800    | 2 800                          |             | un lieu de vie intergénérationnel de proximité pour les habitants.  |               |
| 2KE   | Mosaïque         | demandé | 3 000  | 2 500  | 3 000  | 8 500                          |             | Sensibiliser les différents publics pour les amener à découvrir et à respecter l'environnement : en contribuant à l'adoption de comportements et d'attitudes éco responsables, en travaillant avec les partenaires locaux/ impulser des actions contribuant à améliorer le cadre de vie des habitants dans les quartiers  |               |
| 2KF   | Mosaïque         | accordé | 1 500  | 1 500  | 2 200  | 5 200                          |             |   |               |
| 2KG   | Mosaïque         | demandé | 1 000  | 1 000  | 1 000  | 3 000                          |             | Accompagner les personnes dans leur démarche vers l'autonomie et l'intégration en : permettant à chacune de développer ses compétences linguistiques et sociales, en développant leur participation à l'association, en favorisant la connaissance et l'appropriation des espaces sociaux, en favorisant une meilleure connaissance de la société française, en favorisant la confiance en soi et l'ouverture culturelle.   |               |
| 2KH   | Mosaïque         | accordé | 1 000  | 1 000  | 700    | 2 700                          |             | Initier de nouvelles pratiques culturelles dans les quartiers/ Valoriser et développer les potentialités de créations individuelles et collectives des habitants/ Valoriser les espaces publics/Multiplier les compétences et les moyens des acteurs et partenaires locaux.   |               |
| 2KI   | Mosaïque         | demandé | 2 500  | 2 000  | 3 000  | 8 500                          |             | Sensibiliser les acteurs et les publics aux orientations techniques en arts plastiques et graphisme, par la mise en place d'ateliers réguliers ou ponctuels/ Développer une pratique culturelle à partir de ces ateliers et d'activités artistiques/ Favoriser localement les rencontres artistes/amateurs/habitants  |               |
| 2KJ   | Mosaïque         | accordé | 2 500  | 2 000  | 2 500  | 7 000                          |             | Organiser des animations de proximité dans l'année/ Valoriser les habitants et les lieux publics en exposant les œuvres des habitants/ Favoriser la participation des habitants pour qu'ils puissent participer à l'animation ou vivre ensemble dans les quartiers/ Accueillir et accompagner les potentialités des habitants dans leur savoir-faire et savoir être pour favoriser un meilleur relationnel entre les personnes/ Mettre en œuvre des actions conviviales et festives avec les habitants pour maintenir le lien social dans une dimension de proximité et de plaisir/ Bénévoles/ Favoriser la participation des habitants dans les ateliers/ Valoriser les compétences et les moyens des acteurs et partenaires locaux. |               |
| 2KK   | Mosaïque         | demandé | 2 000  | 1 000  | 1 600  | 5 600                          |             | Appuyer la participation et le pouvoir d'agir des habitants pour qu'ils puissent participer à l'animation ou vivre ensemble dans les quartiers/ Accueillir et accompagner les potentialités des habitants dans leur savoir-faire et savoir être pour favoriser un meilleur relationnel entre les personnes/ Mettre en œuvre des actions conviviales et festives avec les habitants pour maintenir le lien social dans une dimension de proximité et de plaisir/ Bénévoles/ Favoriser la participation des habitants dans les ateliers/ Valoriser les compétences et les moyens des acteurs et partenaires locaux.   |               |
| 2KL   | Mosaïque         | accordé | 2 000  | 1 000  | 1 600  | 5 600                          |             | Appuyer la participation et le pouvoir d'agir des habitants pour qu'ils puissent participer à l'animation ou vivre ensemble dans les quartiers/ Accueillir et accompagner les potentialités des habitants dans leur savoir-faire et savoir être pour favoriser un meilleur relationnel entre les personnes/ Mettre en œuvre des actions conviviales et festives avec les habitants pour maintenir le lien social dans une dimension de proximité et de plaisir/ Bénévoles/ Favoriser la participation des habitants dans les ateliers/ Valoriser les compétences et les moyens des acteurs et partenaires locaux.   |               |
| 2L  | Mairie PEL       | demandé | 1 500  | 1 500  | 1 500  | 4 500                          |             | Soutenir la fonction parentale/ Faciliter la compréhension de situations familiales conflictuelles par leur mise en scène/ Favoriser l'expression individuelle et collective d'un groupe intergénérationnel/ Stimuler la participation du public et susciter débat et réflexion.  |               |
| 2M  | ARECOS           | accordé | 1 500  |        |        | 1 500                          |             | Renforcer le lien familial et conforter les compétences parentales/ Accueillir les parents et les accompagner dans toutes les démarches d'aide, d'écoute, et de soutien en rapport à la parentalité/ Favoriser la réflexion et les questionnements sur la relation parents/enfants/ Favoriser la rencontre, la solidarité et les échanges d'expériences entre parents.  | ADULTE RELAIS |
| 2N  | MAS              | demandé | 2 500  | 1 750  | 7 200  | 27 240                         |             | Appuyer la participation et le pouvoir d'agir des habitants pour qu'ils puissent participer à l'animation ou vivre ensemble dans les quartiers/ Accueillir et accompagner les potentialités des habitants dans leur savoir-faire et savoir être pour favoriser un meilleur relationnel entre les personnes/ Mettre en œuvre des actions conviviales et festives avec les habitants pour maintenir le lien social dans une dimension de proximité et de plaisir/ Bénévoles/ Favoriser la participation des habitants dans les ateliers/ Valoriser les compétences et les moyens des acteurs et partenaires locaux.   |               |
| 2O  | MAS              | accordé | 2 000  | AR     | 7 200  | 9 200                          |             | Appuyer la participation et le pouvoir d'agir des habitants pour qu'ils puissent participer à l'animation ou vivre ensemble dans les quartiers/ Accueillir et accompagner les potentialités des habitants dans leur savoir-faire et savoir être pour favoriser un meilleur relationnel entre les personnes/ Mettre en œuvre des actions conviviales et festives avec les habitants pour maintenir le lien social dans une dimension de proximité et de plaisir/ Bénévoles/ Favoriser la participation des habitants dans les ateliers/ Valoriser les compétences et les moyens des acteurs et partenaires locaux.   |               |
| 2P  | USEP             | demandé | 6 000  | 7 000  | 6 000  | 19 000                         |             | Appuyer la participation et le pouvoir d'agir des habitants pour qu'ils puissent participer à l'animation ou vivre ensemble dans les quartiers/ Accueillir et accompagner les potentialités des habitants dans leur savoir-faire et savoir être pour favoriser un meilleur relationnel entre les personnes/ Mettre en œuvre des actions conviviales et festives avec les habitants pour maintenir le lien social dans une dimension de proximité et de plaisir/ Bénévoles/ Favoriser la participation des habitants dans les ateliers/ Valoriser les compétences et les moyens des acteurs et partenaires locaux.   |               |
|   |                  | accordé | 1 000  | 6 000  |        | 7 000                          |             | Appuyer la participation et le pouvoir d'agir des habitants pour qu'ils puissent participer à l'animation ou vivre ensemble dans les quartiers/ Accueillir et accompagner les potentialités des habitants dans leur savoir-faire et savoir être pour favoriser un meilleur relationnel entre les personnes/ Mettre en œuvre des actions conviviales et festives avec les habitants pour maintenir le lien social dans une dimension de proximité et de plaisir/ Bénévoles/ Favoriser la participation des habitants dans les ateliers/ Valoriser les compétences et les moyens des acteurs et partenaires locaux.   |               |
|   |                  | demandé | 1 800  | 1 800  | 1 800  | 5 400                          |             | L'organisation de ce concours répond au besoin sur le territoire de développer et de mettre en œuvre des actions culturelles et sociales qui rassemblent, fédèrent et valorisent la jeunesse.   |               |
|   |                  | accordé | 1 800  | 1 800  |        | 3 600                          |             |   |               |
|   |                  | demandé | 2 000  | 0      | 800    | 2 800                          |             | Appuyer la participation et le pouvoir d'agir des habitants pour qu'ils puissent participer à l'animation ou vivre ensemble dans les quartiers/ Accueillir et accompagner les potentialités des habitants dans leur savoir-faire et savoir être pour favoriser un meilleur relationnel entre les personnes/ Mettre en œuvre des actions conviviales et festives avec les habitants pour maintenir le lien social dans une dimension de proximité et de plaisir/ Bénévoles/ Favoriser la participation des habitants dans les ateliers/ Valoriser les compétences et les moyens des acteurs et partenaires locaux.   |               |
|   |                  | accordé | 500    | 0      |        | 500                            |             |   |               |
|   |                  | demandé | 3 000  | 0      | 6 500  | 9 500                          |             | Appuyer la participation et le pouvoir d'agir des habitants pour qu'ils puissent participer à l'animation ou vivre ensemble dans les quartiers/ Accueillir et accompagner les potentialités des habitants dans leur savoir-faire et savoir être pour favoriser un meilleur relationnel entre les personnes/ Mettre en œuvre des actions conviviales et festives avec les habitants pour maintenir le lien social dans une dimension de proximité et de plaisir/ Bénévoles/ Favoriser la participation des habitants dans les ateliers/ Valoriser les compétences et les moyens des acteurs et partenaires locaux.   |               |
|   |                  | accordé | 3 000  | 0      | 6 500  | 9 500                          |             | Appuyer la participation et le pouvoir d'agir des habitants pour qu'ils puissent participer à l'animation ou vivre ensemble dans les quartiers/ Accueillir et accompagner les potentialités des habitants dans leur savoir-faire et savoir être pour favoriser un meilleur relationnel entre les personnes/ Mettre en œuvre des actions conviviales et festives avec les habitants pour maintenir le lien social dans une dimension de proximité et de plaisir/ Bénévoles/ Favoriser la participation des habitants dans les ateliers/ Valoriser les compétences et les moyens des acteurs et partenaires locaux.   |               |
|   |                  | demandé | 2 500  | 0      | 6 000  | 8 500                          |             | Appuyer la participation et le pouvoir d'agir des habitants pour qu'ils puissent participer à l'animation ou vivre ensemble dans les quartiers/ Accueillir et accompagner les potentialités des habitants dans leur savoir-faire et savoir être pour favoriser un meilleur relationnel entre les personnes/ Mettre en œuvre des actions conviviales et festives avec les habitants pour maintenir le lien social dans une dimension de proximité et de plaisir/ Bénévoles/ Favoriser la participation des habitants dans les ateliers/ Valoriser les compétences et les moyens des acteurs et partenaires locaux.   |               |
|   |                  | accordé | 2 500  | 0      | 6 000  | 8 500                          |             | Appuyer la participation et le pouvoir d'agir des habitants pour qu'ils puissent participer à l'animation ou vivre ensemble dans les quartiers/ Accueillir et accompagner les potentialités des habitants dans leur savoir-faire et savoir être pour favoriser un meilleur relationnel entre les personnes/ Mettre en œuvre des actions conviviales et festives avec les habitants pour maintenir le lien social dans une dimension de proximité et de plaisir/ Bénévoles/ Favoriser la participation des habitants dans les ateliers/ Valoriser les compétences et les moyens des acteurs et partenaires locaux.   |               |
|   |                  | demandé | 2 500  | 2 500  | 2 500  | 7 500                          |             | Appuyer la participation et le pouvoir d'agir des habitants pour qu'ils puissent participer à l'animation ou vivre ensemble dans les quartiers/ Accueillir et accompagner les potentialités des habitants dans leur savoir-faire et savoir être pour favoriser un meilleur relationnel entre les personnes/ Mettre en œuvre des actions conviviales et festives avec les habitants pour maintenir le lien social dans une dimension de proximité et de plaisir/ Bénévoles/ Favoriser la participation des habitants dans les ateliers/ Valoriser les compétences et les moyens des acteurs et partenaires locaux.   |               |
|   |                  | accordé | 500    | CNDS   |        | 500                            |             | Appuyer la participation et le pouvoir d'agir des habitants pour qu'ils puissent participer à l'animation ou vivre ensemble dans les quartiers/ Accueillir et accompagner les potentialités des habitants dans leur savoir-faire et savoir être pour favoriser un meilleur relationnel entre les personnes/ Mettre en œuvre des actions conviviales et festives avec les habitants pour maintenir le lien social dans une dimension de proximité et de plaisir/ Bénévoles/ Favoriser la participation des habitants dans les ateliers/ Valoriser les compétences et les moyens des acteurs et partenaires locaux.   |               |
|   |                  |         | 76 679 | 71 840 | 84 700 | 233 219                        |             |   |               |
|   |                  |         | 51 999 | 23 800 | 42 700 | 66 500                         |             |   |               |
|   |                  |         | 32 700 | 65 000 | 0      | 97 700                         |             |   |               |
|   |                  |         |        |        |        |                                |             |   |               |

Le programme de réussite éducative de la ville de Béziers vise 2 objectifs concernant les enfants de 2 à 16 ans et les familles BZV : à savoir l'améliorer les rythmes et favoriser la mise en œuvre d'un projet

| Programmation contrat de ville Gard rhodanien 2015 |                               |  |                 |                 |                |                             |             |                               |                             |              |
|--|-------------------------------|--|-----------------|-----------------|----------------|-----------------------------|-------------|-------------------------------|-----------------------------|--------------|
| Code   | Porteur de projet             | Titulaire de l'action                                  | MONTANTS        |                 |                | TOTAL FINANCEMENTS DEMANDES | OBSERVATION | AVIS favorable du département | AVIS réservé du département | Droit Commun |
|  |                               |  | Montant accordé | Montant accepté | Montant refusé |                             |             |                               |                             |              |
| TOTAL  |                               |  | 32 700          | 65 000          | 97 700         | VILLE PONT-SUR-EST          |             |                               |                             |              |
| 3J   | MOUS PSE                      | 50% Chef de projet<br>50% coordinateur                 | demandé         | 10 000          | 9 800          | 9 981                       | 29 781      |                               |                             |              |
|  |                               |  | accordé         |                 |                |                             | 0           |                               |                             |              |
| 3A   | Mairie (CCAS) PSE             | Permis citoyen   | demandé         | 1 520           | 1 000          | 1 000                       | 3 520       |                               |                             |              |
|  |                               |  | accordé         |                 |                |                             | 2 000       |                               |                             |              |
| 3B   | Actions citoyennes            | Manifestations rencontres festives                     | demandé         | 2 500           | 6 500          | 0                           | 9 000       |                               |                             |              |
|  |                               |  | accordé         |                 |                |                             | 4 000       |                               |                             |              |
|  |                               | Réalisation d'un site internet + création d'un journal | demandé         | 3 800           | 12 000         | 3 000                       | 18 800      |                               |                             |              |
|  |                               |  | accordé         |                 |                |                             | 8 000       |                               |                             |              |
| 3C   | Logis du soleil PSE           | Création d'une table solidaire                         | demandé         | 500             | 1 000          | 580                         | 2 080       |                               |                             |              |
|  |                               |  | accordé         |                 |                |                             | 0           |                               |                             |              |
| 3E   | CNLRQ                         | Accompagnement à la création d'une regie de quartier   | demandé         | 500             | 2 900          | 1 000                       | 4 400       |                               |                             |              |
|  |                               |  | accordé         |                 |                |                             | 3 900       |                               |                             |              |
| 3F   | Les petits débrouillards /PSE | Projet bricoiage                                       | demandé         | 1 500           | 1 500          | 1 500                       | 4 500       |                               |                             |              |
|  |                               |  | accordé         |                 |                |                             | 1 500       |                               |                             |              |
| 3G   | EPE                           | Ecole des parents et éducateurs                        | demandé         | 1 000           | 1 100          | 1 000                       | 3 100       |                               |                             |              |
|  |                               |  | accordé         |                 |                |                             | 1 100       |                               |                             |              |
| 3H   | Confluence                    | Un pont pour la citoyenneté                            | demandé         | 3 000           | 3 000          | 2 000                       | 8 000       |                               |                             |              |
|  |                               |  | accordé         |                 |                |                             | 0           |                               |                             |              |
| 3I   | FRANCAS                       | Accompagnement des enfants                             | demandé         | 2 625           | 2 500          | 2 500                       | 7 625       |                               |                             |              |
|  |                               |  | accordé         |                 |                |                             | 0           |                               |                             |              |
| Sous total demandes                                |                               |  |                 | 26 945          | 41 300         | 22 561                      | 90 806      |                               |                             |              |
| Sous total financements                            |                               |  |                 | 0               | 18 500         | 2 000                       | 20 500      |                               |                             |              |
| TOTAL GENERAL GLOBAL DEMANDES                      |                               |  |                 | 174 609         | 194 825        | 150 421                     | 519 955     |                               |                             |              |
| TOTAL GENERAL GLOBAL FINANCEMENTS                  |                               |  |                 | 69 499          | 51 800         | 44 700                      | 165 999     |                               |                             |              |



Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien  
DEPARTEMENT DU GARD - Arrondissement de Nîmes

## Délibération n°111/2015 du Conseil communautaire Séance du 12 octobre 2015

\*\*\*\*\*

Date d'envoi de la convocation = 6 octobre 2015

Nombre de délégués en exercice : 75

Nombre de délégués présents : 61

Nombre de délégués absents ayant donné procuration : 9

Nombre de délégués absents : 5

\*\*\*\*\*

L'an deux mille quinze, le douze octobre, à dix-huit heures, les membres du Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien, dûment convoqués, se sont réunis à la salle des fêtes de Codolet, sous la présidence de M. Jean Christian REY, Président de la Communauté d'agglomération.

Présents : Alain CHENIVESSE, Jean Christian REY, Catherine EYSSERIC, Jean-Yves CHAPELET, Emmanuelle CREPIEUX, Monique GRAZIANO-BAYLE, Vincent POUTIER, Laurence VOIGNIER, Rémy SALGUES, Karine GARDY, Denis RIEU, Ghislaine PAGES, Serge ROUQUAIROL, Claudine PRAT, Brigitte VANDEMEULEBROUCKE, Laurent NADAL, Louis CHINIEU, Sébastien BAYART, Jean-Claude TICHADOU, Gérard CASTOR, Maria SEUBE, Fred MAHLER, José RIEU, Edmond JOUVENEL, Catherine LAVIOS, Aziza GRINE, Bernard PASQUALE, Yves CAZORLA, Muriel ROY-CROS, Geneviève CASTELLANE, Patrick PALISSE, Benoît TRICHOT, Bernard DUCROS, Roger CASTILLON, Claire LAPEYRONIE, Daniel MOUCHETANT, Catherine CHANTRY, Jean-Marie DAVER, Josiane PAUTY, Vincent ROUSSELOT, Ghislaine DE VERDUZAN, Luc SCHRIVE, Christiane GONDARD, Sylvie NICOLLE, Jacques BERTOLINI, Michel COULLOMB, Lionel CHEVALIER, Didier BONNEAUD, Olivier JOUVE, Didier DELPI, René FABREGUE, Guy AUBANEL, Dominique ASTORI, Christian VIGNES, Marc ANGELI, Pierre BAUME, Robert PIZARD-DESCHAMPS, Jean-Claude SUAUAU, Alexandre PISSAS, Bruno TUFFERY, Joëlle CHAMPETIER.

Absents ayant donné procuration : Maxime COUSTON à Rémy SALGUES, Ghislaine COURBEY-TASTEVIN à Catherine EYSSERIC, Michel CEGIELSKI à Jean-Yves CHAPELET, Anne-Marie AYMERIC à Christiane GONDARD, Christian ROUX à Claudine PRAT, Serge VERDIER à Bernard PASQUALE, Jacques CABIAC à Jean-Claude SUAUAU, Bernard JULIER à Jean Christian REY, Christophe SERRE à Gérard CASTOR.

Absents : Stéphane PEREZ, Patrice PRAT, Stéphane CARDENES, Gilbert BAUMET, Gérald MISSOUR.

Secrétaire de Séance : Bernard PASQUALE.

\*\*\*\*\*

Objet : Signature de l'avenant n°1 à la promesse de bail emphytéotique du 31/03/2011 concernant l'implantation d'une centrale photovoltaïque.

Vu l'article L.2241-1 du code général des collectivités territoriales relatif à la gestion des biens et aux opérations immobilières,

Vu les articles L 451-1 à L 451-13 du code rural et de la pêche maritime, relatifs au bail emphytéotique de droit commun,

Vu l'article L.420-1 du code de commerce,

Vu l'article 82 du traité de la communauté européenne,

Vu la délibération du conseil communautaire du 15 mars 2011 autorisant la signature de la promesse de bail emphytéotique,

Considérant que l'aménagement d'un parc solaire s'inscrit dans la politique de développement durable et en faveur des énergies nouvelles de la collectivité,

Considérant la nécessité de modifier la promesse initiale par voie d'avenant,

Considérant l'intérêt du développement d'un projet de cette nature sur des terrains pollués,

Considérant que cette question a été présentée à la Commission Développement Economique du 23 septembre 2015,

Le Conseil communautaire, décide à l'unanimité :

- De réitérer son avis favorable à la création d'un parc solaire photovoltaïque sur des terrains intercommunaux sans affectation dans le secteur du parc d'activités du Bernon,
- De mandater la société parc solaire de Tresques pour déposer une demande d'autorisation de défrichement en son nom sur les parcelles figurant au cadastre de la commune de Tresques section AI 148-149-151-156,
- D'autoriser le Président, ou son représentant, à signer l'avenant à la promesse de bail emphytéotique ci-annexé, puis le bail emphytéotique.

Fait et délibéré à Codolet le 12 octobre 2015.

Pour copie conforme au registre,  
Bagnols-sur-Cèze, le 13 octobre 2015

Le président,  
Jean Christian REY





Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien  
DEPARTEMENT DU GARD - Arrondissement de Nîmes

## Délibération n°112/2015 du Conseil communautaire Séance du 12 octobre 2015

\*\*\*\*\*

Date d'envoi de la convocation = 6 octobre 2015

Nombre de délégués en exercice : 75

Nombre de délégués présents : 61

Nombre de délégués absents ayant donné procuration : 9

Nombre de délégués absents : 5

\*\*\*\*\*

L'an deux mille quinze, le douze octobre, à dix-huit heures, les membres du Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien, dûment convoqués, se sont réunis à la salle des fêtes de Codolet, sous la présidence de M. Jean Christian REY, Président de la Communauté d'agglomération.

Présents : Alain CHENIVESSE, Jean Christian REY, Catherine EYSSERIC, Jean-Yves CHAPELET, Emmanuelle CREPIEUX, Monique GRAZIANO-BAYLE, Vincent POUTIER, Laurence VOIGNIER, Rémy SALGUES, Karine GARDY, Denis RIEU, Ghislaine PAGES, Serge ROUQUAIROL, Claudine PRAT, Brigitte VANDEMEULEBROUCKE, Laurent NADAL, Louis CHINIEU, Sébastien BAYART, Jean-Claude TICHADOU, Gérard CASTOR, Maria SEUBE, Fred MAHLER, José RIEU, Edmond JOUVENEL, Catherine LAVIOS, Aziza GRINE, Bernard PASQUALE, Yves CAZORLA, Muriel ROY-CROS, Geneviève CASTELLANE, Patrick PALISSE, Benoît TRICHOT, Bernard DUCROS, Roger CASTILLON, Claire LAPEYRONIE, Daniel MOUCHETANT, Catherine CHANTRY, Jean-Marie DAVER, Josiane PAUTY, Vincent ROUSSELOT, Ghislaine DE VERDUZAN, Luc SCHRIVE, Christiane GONDARD, Sylvie NICOLLE, Jacques BERTOLINI, Michel COULLOMB, Lionel CHEVALIER, Didier BONNEAUD, Olivier JOUVE, Didier DELPI, René FABREGUE, Guy AUBANEL, Dominique ASTORI, Christian VIGNES, Marc ANGELI, Pierre BAUME, Robert PIZARD-DESCHAMPS, Jean-Claude SUAU, Alexandre PISSAS, Bruno TUFFERY, Joëlle CHAMPETIER.

Absents ayant donné procuration : Maxime COUSTON à Rémy SALGUES, Ghislaine COURBEY-TASTEVIN à Catherine EYSSERIC, Michel CEGIELSKI à Jean-Yves CHAPELET, Anne-Marie AYMERIC à Christiane GONDARD, Christian ROUX à Claudine PRAT, Serge VERDIER à Bernard PASQUALE, Jacques CABIAC à Jean-Claude SUAU, Bernard JULIER à Jean Christian REY, Christophe SERRE à Gérard CASTOR.

Absents : Stéphane PEREZ, Patrice PRAT, Stéphane CARDENES, Gilbert BAUMET, Gérald MISSOUR.

Secrétaire de Séance : Bernard PASQUALE.

\*\*\*\*\*

Objet : Subvention à l'association CYCLIUM.

Vu la demande de l'association Cyclium,

Considérant qu'il est nécessaire de conclure une convention entre la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien et l'association Cyclium pour définir les modalités d'intervention de l'association Cyclium,

Considérant que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la Communauté d'agglomération

Considérant que cette question a été présentée à la Commission Développement Economique du 23 septembre 2015,

Le Conseil communautaire décide, à l'unanimité :

- De signer la convention avec l'association Cyclium pour l'année 2015,
- D'autoriser le président à signer tous les actes s'y rapportant,
- D'attribuer une subvention pour l'année 2015 fixée à 5 000 €.

Fait et délibéré à Codolet le 12 octobre 2015.

Pour copie conforme au registre,  
Bagnols-sur-Cèze, le 13 octobre 2015

Le président,  
Jean Christian REY





## CONVENTION DE PARTENARIAT 2015 DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Entre les soussignés :

La Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien  
Domaine de Paniscoule – Route d'Avignon – 30200 BAGNOLS-SUR-CEZE  
Représentée par Mr Jean Christian REY, Président,

Et  
L'association Maison De l'Emploi du Gard Rhodanien  
Maison de l'Entreprise – 47 Rue Fernand JARRIE – 30200 BAGNOLS-SUR CEZE  
Représentée par Mme Geneviève CASTELLANE, Présidente,

Et  
L'association Mission Locale Jeunes Gard Rhodanien - Uzège  
5 rue des jardins du souvenir – 30200 BAGNOLS-SUR-CEZE  
Représentée par Mme Geneviève CASTELLANE, Présidente,

Et  
L'association CYCLIUM  
Maison de l'Entreprise – 47 Rue Fernand JARRIE – 30200 BAGNOLS-SUR CEZE  
Représentée par Mr Pascal MOREL, Président.

Il est convenu et arrêté ce qui suit :

### ARTICLE 1 : Objet

La présente convention a pour objet de fixer les modalités opérationnelles et financières du partenariat mis en œuvre dans le cadre d'une action concernée en faveur du développement économique des entreprises du Gard Rhodanien et du soutien aux collectives d'entreprise de filière.

Elle s'inscrit également dans le cadre de la charte nationale « ENTREPRISES ET QUARTIERS », en faveur de l'accès à l'emploi des publics habitants les quartiers inscrits dans la Politique de la Ville.

### ARTICLE 2 : Contribution de Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien

Elle se mettra en œuvre au travers du Pôle Développement Economique de la collectivité et des actions menées par les associations qu'elle préside : Mission Locale Jeunes Gard Rhodanien-Uzège / Maison de l'Emploi du Gard rhodanien et se traduira par :

▶ Soutien logistique :

- Mise à disposition des salles de réunion de la Maison de l'Entreprise,
- Mise à disposition de la salle de visio-conférence.

▶ Soutien ressources humaines :

- Contribution à l'animation des groupes de travail Emploi Formations Compétences (MDE),
- Aide aux diagnostics GPEC (MDE),
- Elaboration et mise en place d'ateliers thématiques ouverts aux adhérents de CYCLIUM à titre gracieux (MDE),
- Contribution à la réalisation de manifestations thématiques (Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien / MDE),
- Information / Promotion de dispositifs publics d'aide à l'embauche et à la formation (MDE / MLJ),
- Information sur les dispositifs permettant la consolidation des ressources financières de l'entreprise (Communauté d'Agglomération),
- Mobilisation des partenaires institutionnels (Communauté d'Agglomération),
- Soutien à la structuration de filière de la Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien et à leur valorisation endogène et exogène.

▶ Soutien financier :

La Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien versera une subvention annuelle de cinq mille euros (5 000 €) à l'association Cyclium au titre de ses actions :

- Concertation et participation aux groupes de travail proposés par l'Agglomération sur le développement économique du territoire.
- Rencontres Inter-Clusters
- Marketing de territoire et participation à des salons nationaux

ARTICLE 3 : Contribution de l'Association CYCLIUM

Au travers de la mobilisation de ses adhérents, elle s'engage à :

- Participer aux groupes de travail du développement économique et des grands projets ainsi qu'au partenariat institutionnel,
- Contribuer aux diagnostics GPECT en lien avec la MDE,
- Faciliter la visite d'entreprises pour les jeunes suivis par la MLJ dans le cadre de leur parcours d'insertion professionnelle ainsi que les périodes en immersion dans les entreprises (5 visites/an),

- Présenter les métiers exercés par les entreprises adhérentes auprès des collaborateurs et jeunes de la MLJ avec une attention particulière aux jeunes relevant du Quartier Politique de la Ville (5 présentations/an),
- Contribuer à la diffusion des informations de l'Office des Entreprises.

#### ARTICLE 4 : Durée et suivi

La présente convention est conclue pour une durée d'un an, du 1<sup>er</sup> janvier 2015 au 31 décembre 2015.

Un Comité de Pilotage annuel évaluera la bonne exécution de ladite convention.

Toute modification de cette convention de partenariat fera l'objet d'un avenant entre les parties.

Fait en quatre exemplaires à Bagnols-sur-Cèze, le 10 septembre 2015.

Pour la Communauté d'agglomération du  
Gard Rhodanien,  
Mr Jean Christian REY,  
Président

Pour l'association Maison de l'Emploi du Gard  
Rhodanien,  
Mme Geneviève CASTELLANE,  
Présidente

Pour l'association Mission Locale Jeunes  
Gard Rhodanien - Uzège,  
Mme Geneviève CASTELLANE,  
Présidente

Pour l'association CYCLIUM,  
Mr Pascal MOREL,  
Président



Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien  
DEPARTEMENT DU GARD - Arrondissement de Nîmes

## Délibération n°113/2015 du Conseil communautaire Séance du 12 octobre 2015

\*\*\*\*\*

Date d'envoi de la convocation = 6 octobre 2015

Nombre de délégués en exercice : 75

Nombre de délégués présents : 61

Nombre de délégués absents ayant donné procuration : 9

Nombre de délégués absents : 5

\*\*\*\*\*

L'an deux mille quinze, le douze octobre, à dix-huit heures, les membres du Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien, dûment convoqués, se sont réunis à la salle des fêtes de Codolet, sous la présidence de M. Jean Christian REY, Président de la Communauté d'agglomération.

Présents : Alain CHENIVESSE, Jean Christian REY, Catherine EYSSERIC, Jean-Yves CHAPELET, Emmanuelle CREPIEUX, Monique GRAZIANO-BAYLE, Vincent POUTIER, Laurence VOIGNIER, Rémy SALGUES, Karine GARDY, Denis RIEU, Ghislaine PAGES, Serge ROUQUAIROL, Claudine PRAT, Brigitte VANDEMEULEBROUCKE, Laurent NADAL, Louis CHINIEU, Sébastien BAYART, Jean-Claude TICHADOU, Gérard CASTOR, Maria SEUBE, Fred MAHLER, José RIEU, Edmond JOUVENEL, Catherine LAVIOS, Aziza GRINE, Bernard PASQUALE, Yves CAZORLA, Muriel ROY-CROS, Geneviève CASTELLANE, Patrick PALISSE, Benoît TRICHOT, Bernard DUCROS, Roger CASTILLON, Claire LAPEYRONIE, Daniel MOUCHETANT, Catherine CHANTRY, Jean-Marie DAVER, Josiane PAUTY, Vincent ROUSSELOT, Ghislaine DE VERDUZAN, Luc SCHRIVE, Christiane GONDARD, Sylvie NICOLLE, Jacques BERTOLINI, Michel COULLOMB, Lionel CHEVALIER, Didier BONNEAUD, Olivier JOUVE, Didier DELPI, René FABREGUE, Guy AUBANEL, Dominique ASTORI, Christian VIGNES, Marc ANGELI, Pierre BAUME, Robert PIZARD-DESCHAMPS, Jean-Claude SUAU, Alexandre PISSAS, Bruno TUFFERY, Joëlle CHAMPETIER.

Absents ayant donné procuration : Maxime COUSTON à Rémy SALGUES, Ghislaine COURBEY-TASTEVIN à Catherine EYSSERIC, Michel CEGIELSKI à Jean-Yves CHAPELET, Anne-Marie AYMERIC à Christiane GONDARD, Christian ROUX à Claudine PRAT, Serge VERDIER à Bernard PASQUALE, Jacques CABIAC à Jean-Claude SUAU, Bernard JULIER à Jean Christian REY, Christophe SERRE à Gérard CASTOR.

Absents : Stéphane PEREZ, Patrice PRAT, Stéphane CARDENES, Gilbert BAUMET, Gérald MISSOUR.

Secrétaire de Séance : Bernard PASQUALE.

\*\*\*\*\*

Objet : Subvention à l'association GRISBI.

Vu la demande de l'association Grisbi,

Considérant qu'il est nécessaire de conclure une convention entre la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien et l'association Grisbi pour définir les modalités d'intervention de l'association Grisbi,

Considérant que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la Communauté d'agglomération

Considérant que cette question a été présentée à la Commission Développement Economique du 23 septembre 2015,

Le Conseil communautaire décide, à l'unanimité :

- De signer la convention avec l'association Grisbi pour l'année 2015,
- D'autoriser le président à signer tous les actes s'y rapportant,
- D'attribuer une subvention pour l'année 2015 fixée à 3 000 €.

Fait et délibéré à Codolet le 12 octobre 2015.

Pour copie conforme au registre,  
Bagnols-sur-Cèze, le 13 octobre 2015

Le président,  
Jean Christian REY





## CONVENTION DE PARTENARIAT 2015 DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Entre les soussignés :

La Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien  
Domaine de Paniscoule – Route d'Avignon – 30200 BAGNOLS-SUR-CEZE  
Représentée par Mr Jean Christian REY, Président,

Et

L'association Maison De l'Emploi du Gard Rhodanien  
Maison de l'Entreprise – 47 Rue Fernand JARRIE – 30200 BAGNOLS-SUR CEZE  
Représentée par Mme Geneviève CASTELLANE, Présidente,

Et

L'association Mission Locale Jeunes Gard Rhodanien - Uzège  
5 rue des jardins du souvenir – 30200 BAGNOLS-SUR-CEZE  
Représentée par Mme Geneviève CASTELLANE, Présidente,

Et

L'association GRISBI  
Maison de l'Entreprise – 47 Rue Fernand JARRIE – 30200 BAGNOLS-SUR CEZE  
Représentée par Mr Olivier HUBER, Président.

Il est convenu et arrêté ce qui suit :

### ARTICLE 1 : Objet

La présente convention a pour objet de fixer les modalités opérationnelles et financières du partenariat mis en œuvre dans le cadre d'une action concertée en faveur du développement économique des entreprises du Gard Rhodanien et du soutien aux collectives d'entreprise de filière.

Elle s'inscrit également dans le cadre de la charte nationale « ENTREPRISES ET QUARTIERS », en faveur de l'accès à l'emploi des publics habitants les quartiers inscrits dans la Politique de la Ville.

### ARTICLE 2 : Contribution de Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien

Elle se mettra en œuvre au travers du Pôle Développement Economique de la collectivité et des actions menées par les associations qu'elle préside : Mission Locale Jeunes Gard Rhodanien-Uzège / Maison de l'Emploi du Gard rhodanien et se traduira par :

▶ Soutien logistique :

- Mise à disposition des salles de réunion de la Maison de l'Entreprise,
- Mise à disposition de la salle de visio-conférence.

▶ Soutien ressources humaines :

- Contribution à l'animation des groupes de travail Emploi Formations Compétences (MDE),
- Aide aux diagnostics GPEC (MDE),
- Elaboration et mise en place d'ateliers thématiques ouverts aux adhérents de GRISBI à titre gracieux (MDE),
- Contribution à la réalisation de manifestations thématiques (Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien / MDE),
- Information / Promotion de dispositifs publics d'aide à l'embauche et à la formation (MDE / MLJ),
- Information sur les dispositifs permettant la consolidation des ressources financières de l'entreprise (Communauté d'Agglomération),
- Mobilisation des partenaires institutionnels (Communauté d'Agglomération),
- Soutien à la structuration de filière de la Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien et à leur valorisation endogène et exogène.

▶ Soutien financier :

La Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien versera une subvention annuelle de trois mille euros (3 000 €) à l'association Grisbi au titre de ses actions :

- Concertation et participation aux groupes de travail proposés par l'Agglomération sur le développement économique du territoire.
- Rencontres Inter-Clusters
- Marketing de territoire

ARTICLE 3 : Contribution de l'Association GRISBI

Au travers de la mobilisation de ses adhérents, elle s'engage à :

- Participer aux groupes de travail du développement économique et des grands projets ainsi qu'au partenariat institutionnel,
- Contribuer aux diagnostics GPECT en lien avec la MDE,
- Faciliter la visite d'entreprises pour les jeunes suivis par la MLJ dans le cadre de leur parcours d'insertion professionnelle ainsi que les périodes en immersion dans les entreprises (5 visites/an),
- Présenter les métiers exercés par les entreprises adhérentes auprès des collaborateurs et jeunes de la MLJ avec une attention particulière aux jeunes relevant du Quartier Politique de la Ville (5 présentations/an),
- Contribuer à la diffusion

des informations de l'Office des

ARTICLE 4 : Durée et suivi

La présente convention est conclue pour une durée d'un an, du 1<sup>er</sup> janvier 2015 au 31 décembre 2015.

Un Comité de Pilotage annuel évaluera la bonne exécution de ladite convention.

Toute modification de cette convention de partenariat fera l'objet d'un avenant entre les parties.

Fait en quatre exemplaires à Bagnols-sur-Cèze, le 10 septembre 2015.

Pour la Communauté d'agglomération du  
Gard Rhodanien,  
Mr Jean Christian REY,  
Président

Pour l'association Maison de l'Emploi du Gard  
Rhodanien,  
Mme Geneviève CASTELLANE,  
Présidente

Pour l'association Mission Locale Jeunes  
Gard Rhodanien - Uzège,  
Mme Geneviève CASTELLANE,  
Présidente

Pour l'association GRISBI,  
Mr Olivier HUBER,  
Président



Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien  
DEPARTEMENT DU GARD - Arrondissement de Nîmes

## Délibération n°114/2015 du Conseil communautaire Séance du 12 octobre 2015

\*\*\*\*\*

Date d'envoi de la convocation = 6 octobre 2015

Nombre de délégués en exercice : 75

Nombre de délégués présents : 61

Nombre de délégués absents ayant donné procuration : 9

Nombre de délégués absents : 5

\*\*\*\*\*

L'an deux mille quinze, le douze octobre, à dix-huit heures, les membres du Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien, dûment convoqués, se sont réunis à la salle des fêtes de Codolet, sous la présidence de M. Jean Christian REY, Président de la Communauté d'agglomération.

Présents : Alain CHENIVESSE, Jean Christian REY, Catherine EYSSERIC, Jean-Yves CHAPELET, Emmanuelle CREPIEUX, Monique GRAZIANO-BAYLE, Vincent POUTIER, Laurence VOIGNIER, Rémy SALGUES, Karine GARDY, Denis RIEU, Ghislaine PAGES, Serge ROUQUAIROL, Claudine PRAT, Brigitte VANDEMEULEBROUCKE, Laurent NADAL, Louis CHINIEU, Sébastien BAYART, Jean-Claude TICHADOU, Gérard CASTOR, Maria SEUBE, Fred MAHLER, José RIEU, Edmond JOUVENEL, Catherine LAVIOS, Aziza GRINE, Bernard PASQUALE, Yves CAZORLA, Muriel ROY-CROS, Geneviève CASTELLANE, Patrick PALISSE, Benoît TRICHOT, Bernard DUCROS, Roger CASTILLON, Claire LAPEYRONIE, Daniel MOUCHETANT, Catherine CHANTRY, Jean-Marie DAVER, Josiane PAUTY, Vincent ROUSSELOT, Ghislaine DE VERDUZAN, Luc SCHRIVE, Christiane GONDARD, Sylvie NICOLLE, Jacques BERTOLINI, Michel COULLOMB, Lionel CHEVALIER, Didier BONNEAUD, Olivier JOUVE, Didier DELPI, René FABREGUE, Guy AUBANEL, Dominique ASTORI, Christian VIGNES, Marc ANGELI, Pierre BAUME, Robert PIZARD-DESCHAMPS, Jean-Claude SUAU, Alexandre PISSAS, Bruno TUFFERY, Joëlle CHAMPETIER.

Absents ayant donné procuration : Maxime COUSTON à Rémy SALGUES, Ghislaine COURBEY-TASTEVIN à Catherine EYSSERIC, Michel CEGIELSKI à Jean-Yves CHAPELET, Anne-Marie AYMERIC à Christiane GONDARD, Christian ROUX à Claudine PRAT, Serge VERDIER à Bernard PASQUALE, Jacques CABIAC à Jean-Claude SUAU, Bernard JULIER à Jean Christian REY, Christophe SERRE à Gérard CASTOR.

Absents : Stéphane PEREZ, Patrice PRAT, Stéphane CARDENES, Gilbert BAUMET, Gérald MISSOUR.

Secrétaire de Séance : Bernard PASQUALE.

\*\*\*\*\*

Objet : Cotisation à l'association Invest in Gard.

Considérant que l'agence départementale de développement économique est positionnée pour créer et favoriser l'implantation d'entreprises et que sa mission est de faciliter le développement de projet et de les accompagner dans leur réalisation, en favorisant les collaborations avec les acteurs territoriaux du développement économique,  
Considérant que cette question a été présentée à la Commission Développement Economique du 23 septembre 2015,

Le Conseil communautaire décide, à l'unanimité :

- De verser 200 € de cotisation à l'agence Invest in Gard pour l'année 2015.

Fait et délibéré à Codolet le 12 octobre 2015.

Pour copie conforme au registre,  
Bagnols-sur-Cèze, le 13 octobre 2015

Le président,  
Jean Christian REY



Acte rendu exécutoire après dépôt électronique  
en Préfecture et publié le 20 octobre 2015



Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien  
DEPARTEMENT DU GARD - Arrondissement de Nîmes

## Délibération n°115/2015 du Conseil communautaire Séance du 12 octobre 2015

\*\*\*\*\*

Date d'envoi de la convocation = 6 octobre 2015

Nombre de délégués en exercice : 75

Nombre de délégués présents : 61

Nombre de délégués absents ayant donné procuration : 9

Nombre de délégués absents : 5

\*\*\*\*\*

L'an deux mille quinze, le douze octobre, à dix-huit heures, les membres du Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien, dûment convoqués, se sont réunis à la salle des fêtes de Codolet, sous la présidence de M. Jean Christian REY, Président de la Communauté d'agglomération.

Présents : Alain CHENIVESSE, Jean Christian REY, Catherine EYSSERIC, Jean-Yves CHAPELET, Emmanuelle CREPIEUX, Monique GRAZIANO-BAYLE, Vincent POUTIER, Laurence VOIGNIER, Rémy SALGUES, Karine GARDY, Denis RIEU, Ghislaine PAGES, Serge ROUQUAIROL, Claudine PRAT, Brigitte VANDEMEULEBROUCKE, Laurent NADAL, Louis CHINIEU, Sébastien BAYART, Jean-Claude TICHADOU, Gérard CASTOR, Maria SEUBE, Fred MAHLER, José RIEU, Edmond JOUVENEL, Catherine LAVIOS, Aziza GRINE, Bernard PASQUALE, Yves CAZORLA, Muriel ROY-CROS, Geneviève CASTELLANE, Patrick PALISSE, Benoît TRICHOT, Bernard DUCROS, Roger CASTILLON, Claire LAPEYRONIE, Daniel MOUCHETANT, Catherine CHANTRY, Jean-Marie DAVER, Josiane PAUTY, Vincent ROUSSELOT, Ghislaine DE VERDUZAN, Luc SCHRIVE, Christiane GONDARD, Sylvie NICOLLE, Jacques BERTOLINI, Michel COULLOMB, Lionel CHEVALIER, Didier BONNEAUD, Olivier JOUVE, Didier DELPI, René FABREGUE, Guy AUBANEL, Dominique ASTORI, Christian VIGNES, Marc ANGELI, Pierre BAUME, Robert PIZARD-DESCHAMPS, Jean-Claude SUAUAU, Alexandre PISSAS, Bruno TUFFERY, Joëlle CHAMPETIER.

Absents ayant donné procuration : Maxime COUSTON à Rémy SALGUES, Ghislaine COURBEY-TASTEVIN à Catherine EYSSERIC, Michel CEGIELSKI à Jean-Yves CHAPELET, Anne-Marie AYMERIC à Christiane GONDARD, Christian ROUX à Claudine PRAT, Serge VERDIER à Bernard PASQUALE, Jacques CABIAC à Jean-Claude SUAUAU, Bernard JULIER à Jean Christian REY, Christophe SERRE à Gérard CASTOR.

Absents : Stéphane PEREZ, Patrice PRAT, Stéphane CARDENES, Gilbert BAUMET, Gérald MISSOUR.

Secrétaire de Séance : Bernard PASQUALE.

\*\*\*\*\*

Objet : Subvention à l'association PVSI.

Vu la demande de l'association PVSI,

Considérant que l'association « Pôle de Valorisation des Sites Industriels » a pour objet de favoriser l'industrialisation des procédés de démantèlement nucléaire par une approche collaborative, de promouvoir ces technologies et d'assurer la mise en place de formation,  
Considérant qu'en qualité de membre fondateur et compte tenu des statuts, la communauté d'agglomération accorde une subvention et la mise à disposition d'un bureau dans les locaux de la maison de l'entreprise à Bagnols-sur-Cèze,  
Considérant que cette question a été présentée à la Commission Développement Economique du 23 septembre 2015,

Le Conseil communautaire décide, à l'unanimité :

- D'attribuer une subvention de 10 000 € à l'association Pôle de Valorisation des sites industriels.

Fait et délibéré à Codolet le 12 octobre 2015.

Pour copie conforme au registre,  
Bagnols-sur-Cèze, le 13 octobre 2015

Le président,  
Jean Christian REY





Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien  
DEPARTEMENT DU GARD - Arrondissement de Nîmes

## Délibération n°116/2015 du Conseil communautaire Séance du 12 octobre 2015

\*\*\*\*\*

Date d'envoi de la convocation = 6 octobre 2015

Nombre de délégués en exercice : 75

Nombre de délégués présents : 61

Nombre de délégués absents ayant donné procuration : 9

Nombre de délégués absents : 5

\*\*\*\*\*

L'an deux mille quinze, le douze octobre, à dix-huit heures, les membres du Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien, dûment convoqués, se sont réunis à la salle des fêtes de Codolet, sous la présidence de M. Jean Christian REY, Président de la Communauté d'agglomération.

Présents : Alain CHENIVESSE, Jean Christian REY, Catherine EYSSERIC, Jean-Yves CHAPELET, Emmanuelle CREPIEUX, Monique GRAZIANO-BAYLE, Vincent POUTIER, Laurence VOIGNIER, Rémy SALGUES, Karine GARDY, Denis RIEU, Ghislaine PAGES, Serge ROUQUAIROL, Claudine PRAT, Brigitte VANDEMEULEBROUCKE, Laurent NADAL, Louis CHINIEU, Sébastien BAYART, Jean-Claude TICHADOU, Gérard CASTOR, Maria SEUBE, Fred MAHLER, José RIEU, Edmond JOUVENEL, Catherine LAVIOS, Aziza GRINE, Bernard PASQUALE, Yves CAZORLA, Muriel ROY-CROS, Geneviève CASTELLANE, Patrick PALISSE, Benoît TRICHOT, Bernard DUCROS, Roger CASTILLON, Claire LAPEYRONIE, Daniel MOUCHETANT, Catherine CHANTRY, Jean-Marie DAVER, Josiane PAUTY, Vincent ROUSSELOT, Ghislaine DE VERDUZAN, Luc SCHRIVE, Christiane GONDARD, Sylvie NICOLLE, Jacques BERTOLINI, Michel COULLOMB, Lionel CHEVALIER, Didier BONNEAUD, Olivier JOUVE, Didier DELPI, René FABREGUE, Guy AUBANEL, Dominique ASTORI, Christian VIGNES, Marc ANGELI, Pierre BAUME, Robert PIZARD-DESCHAMPS, Jean-Claude SUAU, Alexandre PISSAS, Bruno TUFFERY, Joëlle CHAMPETIER.

Absents ayant donné procuration : Maxime COUSTON à Rémy SALGUES, Ghislaine COURBEY-TASTEVIN à Catherine EYSSERIC, Michel CEGIELSKI à Jean-Yves CHAPELET, Anne-Marie AYMERIC à Christiane GONDARD, Christian ROUX à Claudine PRAT, Serge VERDIER à Bernard PASQUALE, Jacques CABIAC à Jean-Claude SUAU, Bernard JULIER à Jean Christian REY, Christophe SERRE à Gérard CASTOR.

Absents : Stéphane PEREZ, Patrice PRAT, Stéphane CARDENES, Gilbert BAUMET, Gérald MISSOUR.

Secrétaire de Séance : Bernard PASQUALE.

\*\*\*\*\*

Objet : Vente d'un terrain-Zone BERNON.

Vu le code général des collectivités territoriales,  
Vu le code de l'urbanisme,  
Vu le code général de la propriété des personnes publiques,  
Vu la sollicitation de l'avis de France domaines, service de la direction générale des finances publiques, demandé le 22 juin 2015,  
Vu le souhait de M. Thomas BLANC d'acquérir un terrain sur la zone de Bernon,

Considérant que la zone d'activité de Bernon, située sur la commune de Tresques, est d'intérêt communautaire,  
Considérant que dans le cadre de la commercialisation des parcelles de la ZA de Bernon, Monsieur Thomas Blanc s'est porté acquéreur pour le lot 16, cadastré AI 291, d'une contenance de 1 114 m<sup>2</sup>,  
Considérant que l'article 16 de la loi de finances rectificative pour 2010 (N°2010-237) du 9 mars 2010 modifie les règles fiscales (TVA et droits de mutation) applicables aux ventes d'immeubles (dont les terrains à bâtir) et aux opérations concourant à la vente d'immeubles. Cette réforme concerne les collectivités territoriales et leurs groupements dans le cadre des opérations d'aménagement,  
Considérant que cette question a été présentée à la Commission Développement économique du 23 septembre 2015,

Le Conseil communautaire décide, à l'unanimité :

- D'autoriser le Président à procéder à la vente du lot 16 de 1.114 m<sup>2</sup> au prix hors taxe de 29 € le m<sup>2</sup>, avec 5 895.29 € de taxe sur la valeur ajoutée
  - soit 32 306 € hors taxe sur la valeur ajoutée et 38 201.29 € en prix principal incluant la taxe sur la valeur ajoutée
- D'autoriser le Président à signer toutes pièces utiles à la réalisation de cette vente.

Fait et délibéré à Codolet le 12 octobre 2015.

Pour copie conforme au registre,  
Bagnols-sur-Cèze, le 13 octobre 2015

Le président,  
Jean Christian REY



Acte rendu exécutoire après dépôt électronique  
en Préfecture et publié le 20 octobre 2015



Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien  
DEPARTEMENT DU GARD - Arrondissement de Nîmes

## Délibération n°117/2015 du Conseil communautaire Séance du 12 octobre 2015

\*\*\*\*\*

Date d'envoi de la convocation = 6 octobre 2015

Nombre de délégués en exercice : 75

Nombre de délégués présents : 61

Nombre de délégués absents ayant donné procuration : 9

Nombre de délégués absents : 5

\*\*\*\*\*

L'an deux mille quinze, le douze octobre, à dix-huit heures, les membres du Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien, dûment convoqués, se sont réunis à la salle des fêtes de Codolet, sous la présidence de M. Jean Christian REY, Président de la Communauté d'agglomération.

Présents : Alain CHENIVESSE, Jean Christian REY, Catherine EYSSERIC, Jean-Yves CHAPELET, Emmanuelle CREPIEUX, Monique GRAZIANO-BAYLE, Vincent POUTIER, Laurence VOIGNIER, Rémy SALGUES, Karine GARDY, Denis RIEU, Ghislaine PAGES, Serge ROUQUAIROL, Claudine PRAT, Brigitte VANDEMEULEBROUCKE, Laurent NADAL, Louis CHINIEU, Sébastien BAYART, Jean-Claude TICHADOU, Gérard CASTOR, Maria SEUBE, Fred MAHLER, José RIEU, Edmond JOUVENEL, Catherine LAVIOS, Aziza GRINE, Bernard PASQUALE, Yves CAZORLA, Muriel ROY-CROS, Geneviève CASTELLANE, Patrick PALISSE, Benoît TRICHOT, Bernard DUCROS, Roger CASTILLON, Claire LAPEYRONIE, Daniel MOUCHETANT, Catherine CHANTRY, Jean-Marie DAVER, Josiane PAUTY, Vincent ROUSSELOT, Ghislaine DE VERDUZAN, Luc SCHRIVE, Christiane GONDARD, Sylvie NICOLLE, Jacques BERTOLINI, Michel COULLOMB, Lionel CHEVALIER, Didier BONNEAUD, Olivier JOUVE, Didier DELPI, René FABREGUE, Guy AUBANEL, Dominique ASTORI, Christian VIGNES, Marc ANGELI, Pierre BAUME, Robert PIZARD-DESCHAMPS, Jean-Claude SUAU, Alexandre PISSAS, Bruno TUFFERY, Joëlle CHAMPETIER.

Absents ayant donné procuration : Maxime COUSTON à Rémy SALGUES, Ghislaine COURBEY-TASTEVIN à Catherine EYSSERIC, Michel CEGIELSKI à Jean-Yves CHAPELET, Anne-Marie AYMERIC à Christiane GONDARD, Christian ROUX à Claudine PRAT, Serge VERDIER à Bernard PASQUALE, Jacques CABIAC à Jean-Claude SUAU, Bernard JULIER à Jean Christian REY, Christophe SERRE à Gérard CASTOR.

Absents : Stéphane PEREZ, Patrice PRAT, Stéphane CARDENES, Gilbert BAUMET, Gérald MISSOUR.

Secrétaire de Séance : Bernard PASQUALE.

\*\*\*\*\*

Objet : Contribution à l'Office de tourisme de la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien pour la saison 2016.

Considérant que dans le cadre de sa compétence tourisme, le Conseil Communautaire doit voter les tarifs de contribution à l'Office de tourisme de la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien,

Considérant que ces contributions, calquées sur le système des adhésions dans les offices de tourisme associatifs, donnent lieu à un certain nombre de services supplémentaires pour les prestataires touristiques (parution dans les guides, sur le site internet, mise à disposition de documentation touristique en début de saison, accompagnement au montage de projet et à la requalification des hébergements...),

Considérant qu'afin de pérenniser ce partenariat avec les prestataires touristiques et de maintenir ces services qui se matérialisent dès le mois de novembre par la création des supports de promotion de la saison prochaine, il apparaît nécessaire de décider de la politique tarifaire pour l'année 2016,

Le Conseil communautaire décide, à l'unanimité :

- De ne pas augmenter les tarifs par rapport à la grille tarifaire 2015 ;
- D'adopter la grille tarifaire ci-dessous :

|  | Proposition 2016 | Adhésion en cours d'année (après le 1 <sup>er</sup> mai) |
|--|------------------|--|
| - Artistes/Artisans,<br>- Associations,<br>- Commerce  | 50               | 25   |
| - Caves,<br>- Produits du terroir,<br>- Activités de loisirs,<br>- Campings, aires naturelles de - de 10 emplacements,<br>- Hébergements (hôtels, meublés et chambres d'hôtes) de - de 15 lits   | 60               | 30   |
| - Activités et commerces saisonniers,<br>- Camping de + de 10 emplacements,<br>- Hébergements (hôtels, meublés et chambres d'hôtes) de + de 15 lits,<br>- Restaurants,<br>- Activités multiples (ex : meublés + chambres d'hôtes ou camping et restaurant ...) | 80               | 40   |

Fait et délibéré à Codolet le 12 octobre 2015.

Pour copie conforme au registre,  
Bagnols-sur-Cèze, le 13 octobre 2015

Le président,  
Jean Christian REY



Acte rendu exécutoire après dépôt électronique  
en Préfecture et publié le 20 octobre 2015



Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien  
DEPARTEMENT DU GARD - Arrondissement de Nîmes

## Délibération n°118/2015 du Conseil communautaire Séance du 12 octobre 2015

\*\*\*\*\*

Date d'envoi de la convocation = 6 octobre 2015

Nombre de délégués en exercice : 75

Nombre de délégués présents : 61

Nombre de délégués absents ayant donné procuration : 9

Nombre de délégués absents : 5

\*\*\*\*\*

L'an deux mille quinze, le douze octobre, à dix-huit heures, les membres du Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien, dûment convoqués, se sont réunis à la salle des fêtes de Codolet, sous la présidence de M. Jean Christian REY, Président de la Communauté d'agglomération.

Présents : Alain CHENIVESSE, Jean Christian REY, Catherine EYSSERIC, Jean-Yves CHAPELET, Emmanuelle CREPIEUX, Monique GRAZIANO-BAYLE, Vincent POUTIER, Laurence VOIGNIER, Rémy SALGUES, Karine GARDY, Denis RIEU, Ghislaine PAGES, Serge ROUQUAIROL, Claudine PRAT, Brigitte VANDEMEULEBROUCKE, Laurent NADAL, Louis CHINIEU, Sébastien BAYART, Jean-Claude TICHADOU, Gérard CASTOR, Maria SEUBE, Fred MAHLER, José RIEU, Edmond JOUVENEL, Catherine LAVIOS, Aziza GRINE, Bernard PASQUALE, Yves CAZORLA, Muriel ROY-CROS, Geneviève CASTELLANE, Patrick PALISSE, Benoît TRICHOT, Bernard DUCROS, Roger CASTILLON, Claire LAPEYRONIE, Daniel MOUCHETANT, Catherine CHANTRY, Jean-Marie DAVER, Josiane PAUTY, Vincent ROUSSELOT, Ghislaine DE VERDUZAN, Luc SCHRIVE, Christiane GONDARD, Sylvie NICOLLE, Jacques BERTOLINI, Michel COULLOMB, Lionel CHEVALIER, Didier BONNEAUD, Olivier JOUVE, Didier DELPI, René FABREGUE, Guy AUBANEL, Dominique ASTORI, Christian VIGNES, Marc ANGELI, Pierre BAUME, Robert PIZARD-DESCHAMPS, Jean-Claude SUAUAU, Alexandre PISSAS, Bruno TUFFERY, Joëlle CHAMPETIER.

Absents ayant donné procuration : Maxime COUSTON à Rémy SALGUES, Ghislaine COURBEY-TASTEVIN à Catherine EYSSERIC, Michel CEGIELSKI à Jean-Yves CHAPELET, Anne-Marie AYMERIC à Christiane GONDARD, Christian ROUX à Claudine PRAT, Serge VERDIER à Bernard PASQUALE, Jacques CABIAC à Jean-Claude SUAUAU, Bernard JULIER à Jean Christian REY, Christophe SERRE à Gérard CASTOR.

Absents : Stéphane PEREZ, Patrice PRAT, Stéphane CARDENES, Gilbert BAUMET, Gérald MISSOUR.

Secrétaire de Séance : Bernard PASQUALE.

\*\*\*\*\*

Objet : Reversement dotation touristique 2015.

Considérant que le SIVOM d'organisation et de développement touristique de la vallée de la Cèze a versé à la Communauté d'agglomération la somme de 111 629,00 € au titre de la dotation touristique 2015.

Le Conseil communautaire décide, à la majorité (2 abstentions, 1 opposition) :

- D'affecter 20% de cette somme au budget touristique de la Communauté d'agglomération,
- De redistribuer le solde aux communes concernées, conformément au mode de calcul appliqué les années antérieures :

|                               |             |
|-------------------------------|-------------|
| - Cornillon                   | 15 555,20 € |
| - Goudargues                  | 38 588,00 € |
| - La Roque sur Cèze           | 5 832,80 €  |
| - Le Garn                     | 3 638,40 €  |
| - Montclus                    | 18 046,40 € |
| - Saint-André de Roquepertuis | 5 914,40 €  |

Fait et délibéré à Codolet le 12 octobre 2015.

Pour copie conforme au registre,  
Bagnols-sur-Cèze, le 13 octobre 2015

Le président,  
Jean Christian REY



Acte rendu exécutoire après dépôt électronique  
en Préfecture et publié le 20 octobre 2015



Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien  
DEPARTEMENT DU GARD - Arrondissement de Nîmes

## Délibération n°119/2015 du Conseil communautaire Séance du 12 octobre 2015

\*\*\*\*\*

Date d'envoi de la convocation = 6 octobre 2015

Nombre de délégués en exercice : 75

Nombre de délégués présents : 61

Nombre de délégués absents ayant donné procuration : 9

Nombre de délégués absents : 5

\*\*\*\*\*

L'an deux mille quinze, le douze octobre, à dix-huit heures, les membres du Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien, dûment convoqués, se sont réunis à la salle des fêtes de Codolet, sous la présidence de M. Jean Christian REY, Président de la Communauté d'agglomération.

Présents : Alain CHENIVESSE, Jean Christian REY, Catherine EYSSERIC, Jean-Yves CHAPELET, Emmanuelle CREPIEUX, Monique GRAZIANO-BAYLE, Vincent POUTIER, Laurence VOIGNIER, Rémy SALGUES, Karine GARDY, Denis RIEU, Ghislaine PAGES, Serge ROUQUAIROL, Claudine PRAT, Brigitte VANDEMEULEBROUCKE, Laurent NADAL, Louis CHINIEU, Sébastien BAYART, Jean-Claude TICHADOU, Gérard CASTOR, Maria SEUBE, Fred MAHLER, José RIEU, Edmond JOUVENEL, Catherine LAVIOS, Aziza GRINE, Bernard PASQUALE, Yves CAZORLA, Muriel ROY-CROS, Geneviève CASTELLANE, Patrick PALISSE, Benoît TRICHOT, Bernard DUCROS, Roger CASTILLON, Claire LAPEYRONIE, Daniel MOUCHETANT, Catherine CHANTRY, Jean-Marie DAVER, Josiane PAUTY, Vincent ROUSSELOT, Ghislaine DE VERDUZAN, Luc SCHRIVE, Christiane GONDARD, Sylvie NICOLLE, Jacques BERTOLINI, Michel COULLOMB, Lionel CHEVALIER, Didier BONNEAUD, Olivier JOUVE, Didier DELPI, René FABREGUE, Guy AUBANEL, Dominique ASTORI, Christian VIGNES, Marc ANGELI, Pierre BAUME, Robert PIZARD-DESCHAMPS, Jean-Claude SUAUAU, Alexandre PISSAS, Bruno TUFFERY, Joëlle CHAMPETIER.

Absents ayant donné procuration : Maxime COUSTON à Rémy SALGUES, Ghislaine COURBEY-TASTEVIN à Catherine EYSSERIC, Michel CEGIELSKI à Jean-Yves CHAPELET, Anne-Marie AYMERIC à Christiane GONDARD, Christian ROUX à Claudine PRAT, Serge VERDIER à Bernard PASQUALE, Jacques CABIAC à Jean-Claude SUAUAU, Bernard JULIER à Jean Christian REY, Christophe SERRE à Gérard CASTOR.

Absents : Stéphane PEREZ, Patrice PRAT, Stéphane CARDENES, Gilbert BAUMET, Gérald MISSOUR.

Secrétaire de Séance : Bernard PASQUALE.

\*\*\*\*\*

Objet : Attribution d'une subvention au Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles du Gard (CIDFF30).

Vu la demande de subvention de l'association CIDFF30,

Considérant que cette question a été présentée à la commission Solidarités et Politique de la Ville du 24 septembre 2015,

Le Conseil communautaire décide, à l'unanimité,

- D'accorder pour l'exercice 2015 une subvention de 1 500 € à l'association CIDFF30 pour la tenue des permanences de soutien et d'accompagnement des personnes victimes de violences conjugales à la Maison de Justice et du Droit.

Fait et délibéré à Codolet le 12 octobre 2015.

Pour copie conforme au registre,  
Bagnols-sur-Cèze, le 13 octobre 2015

Le président,  
Jean Christian REY



Acte rendu exécutoire après dépôt électronique  
en Préfecture et publié le 20 octobre 2015



Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien  
DEPARTEMENT DU GARD - Arrondissement de Nîmes

## Délibération n°120-1/2015 du Conseil communautaire Séance du 12 octobre 2015

\*\*\*\*\*

Date d'envoi de la convocation = 6 octobre 2015

Nombre de délégués en exercice : 75

Nombre de délégués présents : 59

Nombre de délégués absents ayant donné procuration : 11

Nombre de délégués absents : 5

\*\*\*\*\*

L'an deux mille quinze, le douze octobre, à dix-huit heures, les membres du Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien, dûment convoqués, se sont réunis à la salle des fêtes de Codolet, sous la présidence de M. Jean Christian REY, Président de la Communauté d'agglomération.

Présents : Alain CHENIVESSE, Jean Christian REY, Catherine EYSSERIC, Jean-Yves CHAPELET, Emmanuelle CREPIEUX, Monique GRAZIANO-BAYLE, Vincent POUTIER, Laurence VOIGNIER, Rémy SALGUES, Karine GARDY, Denis RIEU, Ghislaine PAGES, Serge ROUQUAIROL, Claudine PRAT, Brigitte VANDEMEULEBROUCKE, Laurent NADAL, Louis CHINIEU, Sébastien BAYART, Jean-Claude TICHADOU, Gérard CASTOR, Maria SEUBE, Fred MAHLER, José RIEU, Edmond JOUVENEL, Bernard PASQUALE, Yves CAZORLA, Muriel ROY-CROS, Geneviève CASTELLANE, Patrick PALISSE, Benoît TRICHOT, Bernard DUCROS, Roger CASTILLON, Claire LAPEYRONIE, Daniel MOUCHETANT, Catherine CHANTRY, Jean-Marie DAVER, Josiane PAUTY, Vincent ROUSSELOT, Ghislaine DE VERDUZAN, Luc SCHRIVE, Christiane GONDARD, Sylvie NICOLLE, Jacques BERTOLINI, Michel COULLOMB, Lionel CHEVALIER, Didier BONNEAUD, Olivier JOUVE, Didier DELPI, René FABREGUE, Guy AUBANEL, Dominique ASTORI, Christian VIGNES, Marc ANGELI, Pierre BAUME, Robert PIZARD-DESCHAMPS, Jean-Claude SUAU, Alexandre PISSAS, Bruno TUFFERY, Joëlle CHAMPETIER.

Absents ayant donné procuration : Maxime COUSTON à Rémy SALGUES, Ghislaine COURBEY-TASTEVIN à Catherine EYSSERIC, Michel CEGIELSKI à Jean-Yves CHAPELET, Anne-Marie AYMERIC à Christiane GONDARD, Christian ROUX à Claudine PRAT, Serge VERDIER à Bernard PASQUALE, Jacques CABIAC à Jean-Claude SUAU, Bernard JULIER à Jean Christian REY, Christophe SERRE à Gérard CASTOR, Catherine LAVIOS à Karine GARDY, Aziza GRINE à Monique GRAZIANO-BAYLE

Absents : Stéphane PEREZ, Patrice PRAT, Stéphane CARDENES, Gilbert BAUMET, Gérald MISSOUR

Secrétaire de Séance : Bernard PASQUALE

\*\*\*\*\*

Objet : Garantie d'emprunt à Habitat du Gard : construction de 45 logements – à la résidence Penchenier – à Bagnols-sur-Cèze. Prêt locatif à usage social PLUS.

Vu la demande formulée par Habitat du Gard en vue d'obtenir la garantie de la communauté d'agglomération pour un prêt locatif à usage social PLUS contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour la réalisation de 45 logements à la résidence Penchenier à Bagnols-sur-Cèze,

Vu les articles L 5111-4 et les articles L 5216-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'article L 2298 du Code civil,

Considérant que cette question a été présentée à la Commission des Moyens Généraux du 05 octobre 2015,

Le Conseil communautaire décide, à l'unanimité :

- D'accorder sa garantie à hauteur de 50% pour le remboursement d'un emprunt d'un montant de 2 540 054 € contracté par Habitat du Gard auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour la réalisation de 45 logements à la résidence Penchenier à Bagnols-sur-Cèze.
- Les caractéristiques du prêt consenti par la CDC sont les suivantes :
  - Un emprunt PLUS d'un montant de 2 540 054 € ;
  - Durée totale :
    - Durée de la phase d'amortissement: 40 ans ;
  - Périodicité des échéances : Annuelle ;
  - Index: Livret A ;
  - Taux d'intérêt actuariel annuel: Taux du livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de Prêt + 0,60 % ;
  - Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du livret A, sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0 % ;
  - Profil d'amortissement: Amortissement déduit avec intérêts différés: Si le montant des intérêts calculés est supérieur au montant de l'échéance, la différence est stockée sous forme d'intérêts différés ;
  - Modalité de révision: Double révisabilité limitée ;
  - Taux de progressivité des échéances: De 0 % à 0,50 % maximum (actualisable à l'émission et à la date d'effet du contrat de prêt en cas de variation du taux du livret A) ;
  - Révision du taux de progressivité à chaque échéance en fonction de la variation du taux du livret A, sans que le taux de progressivité puisse être inférieur à 0 %.

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du prêt, jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par Habitat du Gard dont il ne se serait pas acquitté à la date de leur exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la collectivité s'engage à se substituer à Habitat du Gard pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.
- De s'engager pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de ce prêt.

AR PREFECTURE

030-200034692-20151012-DEL120\_1\_2015\_2-DE

Regu le 07/12/2015

- D'autoriser Monsieur le Président à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse des Dépôts et Consignations et Habitat du Gard.

Fait et délibéré à Codolet le 12 octobre 2015.

Pour copie conforme au registre,  
Bagnols-sur-Cèze, le 13 octobre 2015

Le président,  
Jean Christian REY



Acte rendu exécutoire après dépôt électronique  
en Préfecture et publié le 07 décembre 2015



Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien  
DEPARTEMENT DU GARD - Arrondissement de Nîmes

## Délibération n°120-2/2015 du Conseil communautaire Séance du 12 octobre 2015

\*\*\*\*\*

Date d'envoi de la convocation = 6 octobre 2015

Nombre de délégués en exercice : 75

Nombre de délégués présents : 59

Nombre de délégués absents ayant donné procuration : 11

Nombre de délégués absents : 5

\*\*\*\*\*

L'an deux mille quinze, le douze octobre, à dix-huit heures, les membres du Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien, dûment convoqués, se sont réunis à la salle des fêtes de Codolet, sous la présidence de M. Jean Christian REY, Président de la Communauté d'agglomération.

Présents : Alain CHENIVESSE, Jean Christian REY, Catherine EYSSERIC, Jean-Yves CHAPELET, Emmanuelle CREPIEUX, Monique GRAZIANO-BAYLE, Vincent POUTIER, Laurence VOIGNIER, Rémy SALGUES, Karine GARDY, Denis RIEU, Ghislaine PAGES, Serge ROUQUAIROL, Claudine PRAT, Brigitte VANDEMEULEBROUCKE, Laurent NADAL, Louis CHINIEU, Sébastien BAYART, Jean-Claude TICHADOU, Gérard CASTOR, Maria SEUBE, Fred MAHLER, José RIEU, Edmond JOUVENEL, Bernard PASQUALE, Yves CAZORLA, Muriel ROY-CROS, Geneviève CASTELLANE, Patrick PALISSE, Benoît TRICHOT, Bernard DUCROS, Roger CASTILLON, Claire LAPEYRONIE, Daniel MOUCHETANT, Catherine CHANTRY, Jean-Marie DAVER, Josiane PAUTY, Vincent ROUSSELOT, Ghislaine DE VERDUZAN, Luc SCHRIVE, Christiane GONDARD, Sylvie NICOLLE, Jacques BERTOLINI, Michel COULLOMB, Lionel CHEVALIER, Didier BONNEAUD, Olivier JOUVE, Didier DELPI, René FABREGUE, Guy AUBANEL, Dominique ASTORI, Christian VIGNES, Marc ANGELI, Pierre BAUME, Robert PIZARD-DESCHAMPS, Jean-Claude SUAU, Alexandre PISSAS, Bruno TUFFERY, Joëlle CHAMPETIER.

Absents ayant donné procuration : Maxime COUSTON à Rémy SALGUES, Ghislaine COURBEY-TASTEVIN à Catherine EYSSERIC, Michel CEGIELSKI à Jean-Yves CHAPELET, Anne-Marie AYMERIC à Christiane GONDARD, Christian ROUX à Claudine PRAT, Serge VERDIER à Bernard PASQUALE, Jacques CABIAC à Jean-Claude SUAU, Bernard JULIER à Jean Christian REY, Christophe SERRE à Gérard CASTOR, Catherine LAVIOS à Karine GARDY, Aziza GRINE à Monique GRAZIANO-BAYLE

Absents : Stéphane PEREZ, Patrice PRAT, Stéphane CARDENES, Gilbert BAUMET, Gérald MISSOUR

Secrétaire de Séance : Bernard PASQUALE

\*\*\*\*\*

Objet : Garantie d'emprunt à Habitat du Gard : construction de 45 logements – à la résidence Penchenier – à Bagnols-sur-Cèze. Prêt locatif à usage social PLUS FONCIER.

Vu la demande formulée par Habitat du Gard en vue d'obtenir la garantie de la communauté d'agglomération pour un prêt locatif à usage social PLUS FONCIER contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour la réalisation de 45 logements à la résidence Penchenier à Bagnols-sur-Cèze,

Vu les articles L 5111-4 et les articles L 5216-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'article L 2298 du Code civil,

Considérant que cette question a été présentée à la Commission des Moyens Généraux du 05 octobre 2015,

Le Conseil communautaire décide, à l'unanimité :

- D'accorder sa garantie à hauteur de 50% pour le remboursement d'un emprunt d'un montant de 705 600 € contracté par Habitat du Gard auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour la réalisation de 45 logements à la résidence Penchenier à Bagnols-sur-Cèze.
- Les caractéristiques du prêt consenti par la CDC sont les suivantes :
  - Un emprunt PLUS FONCIER d'un montant de 705 600 € ;
  - Durée totale :
    - Durée de la phase d'amortissement: 50 ans ;
  - Périodicité des échéances : Annuelle ;
  - Index: Livret A ;
  - Taux d'intérêt actuariel annuel: Taux du livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de Prêt + 0,60 % ;
  - Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du livret A, sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0 % ;
  - Profil d'amortissement: Amortissement déduit avec intérêts différés: Si le montant des intérêts calculés est supérieur au montant de l'échéance, la différence est stockée sous forme d'intérêts différés ;
  - Modalité de révision: Double révisabilité limitée ;
  - Taux de progressivité des échéances: De 0 % à 0,50 % maximum (actualisable à l'émission et à la date d'effet du contrat de prêt en cas de variation du taux du livret A) ;
  - Révision du taux de progressivité à chaque échéance en fonction de la variation du taux du livret A, sans que le taux de progressivité puisse être inférieur à 0 %.

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du prêt, jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par Habitat du Gard dont il ne se serait pas acquitté à la date de leur exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la collectivité s'engage à se substituer à Habitat du Gard pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.
- De s'engager pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de ce prêt.

AR PREFECTURE

030-200034692-20151012-DEL120\_2\_2015\_2-DE  
Regu le 07/12/2015

• D'autoriser Monsieur le Président à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse des Dépôts et Consignations et Habitat du Gard.

Fait et délibéré à Codolet le 12 octobre 2015.

Pour copie conforme au registre,  
Bagnols-sur-Cèze, le 13 octobre 2015

Le président,  
Jean Christian REY



Acte rendu exécutoire après dépôt électronique  
en Préfecture et publié le 07 décembre 2015



Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien  
DEPARTEMENT DU GARD - Arrondissement de Nîmes

## Délibération n°120-3/2015 du Conseil communautaire Séance du 12 octobre 2015

\*\*\*\*\*

Date d'envoi de la convocation = 6 octobre 2015

Nombre de délégués en exercice : 75

Nombre de délégués présents : 59

Nombre de délégués absents ayant donné procuration : 11

Nombre de délégués absents : 5

\*\*\*\*\*

L'an deux mille quinze, le douze octobre, à dix-huit heures, les membres du Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien, dûment convoqués, se sont réunis à la salle des fêtes de Codolet, sous la présidence de M. Jean Christian REY, Président de la Communauté d'agglomération.

Présents : Alain CHENIVESSE, Jean Christian REY, Catherine EYSSERIC, Jean-Yves CHAPELET, Emmanuelle CREPIEUX, Monique GRAZIANO-BAYLE, Vincent POUTIER, Laurence VOIGNIER, Rémy SALGUES, Karine GARDY, Denis RIEU, Ghislaine PAGES, Serge ROUQUAIROL, Claudine PRAT, Brigitte VANDEMEULEBROUCKE, Laurent NADAL, Louis CHINIEU, Sébastien BAYART, Jean-Claude TICHADOU, Gérard CASTOR, Maria SEUBE, Fred MAHLER, José RIEU, Edmond JOUVENEL, Bernard PASQUALE, Yves CAZORLA, Muriel ROY-CROS, Geneviève CASTELLANE, Patrick PALISSE, Benoît TRICHOT, Bernard DUCROS, Roger CASTILLON, Claire LAPEYRONIE, Daniel MOUCHETANT, Catherine CHANTRY, Jean-Marie DAVER, Josiane PAUTY, Vincent ROUSSELOT, Ghislaine DE VERDUZAN, Luc SCHRIVE, Christiane GONDARD, Sylvie NICOLLE, Jacques BERTOLINI, Michel COULLOMB, Lionel CHEVALIER, Didier BONNEAUD, Olivier JOUVE, Didier DELPI, René FABREGUE, Guy AUBANEL, Dominique ASTORI, Christian VIGNES, Marc ANGELI, Pierre BAUME, Robert PIZARD-DESCHAMPS, Jean-Claude SUAU, Alexandre PISSAS, Bruno TUFFERY, Joëlle CHAMPETIER.

Absents ayant donné procuration : Maxime COUSTON à Rémy SALGUES, Ghislaine COURBEY-TASTEVIN à Catherine EYSSERIC, Michel CEGIELSKI à Jean-Yves CHAPELET, Anne-Marie AYMERIC à Christiane GONDARD, Christian ROUX à Claudine PRAT, Serge VERDIER à Bernard PASQUALE, Jacques CABIAC à Jean-Claude SUAU, Bernard JULIER à Jean Christian REY, Christophe SERRE à Gérard CASTOR, Catherine LAVIOS à Karine GARDY, Aziza GRINE à Monique GRAZIANO-BAYLE

Absents : Stéphane PEREZ, Patrice PRAT, Stéphane CARDENES, Gilbert BAUMET, Gérald MISSOUR

Secrétaire de Séance : Bernard PASQUALE

\*\*\*\*\*

Objet : Garantie d'emprunt à Habitat du Gard : construction de 45 logements – à la résidence Penchenier – à Bagnols-sur-Cèze. Prêt locatif aidé d'insertion PLAI.

Vu la demande formulée par Habitat du Gard en vue d'obtenir la garantie de la communauté d'agglomération pour un Prêt locatif aidé d'insertion PLAI contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour la réalisation de 45 logements à la résidence Penchenier à Bagnols-sur-Cèze,

Vu les articles L 5111-4 et les articles L 5216-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'article L 2298 du Code civil,

Considérant que cette question a été présentée à la Commission des Moyens Généraux du 05 octobre 2015,

Le Conseil communautaire décide, à l'unanimité :

- D'accorder sa garantie à hauteur de 50% pour le remboursement d'un emprunt d'un montant de 959 451 € contracté par Habitat du Gard auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour la réalisation de 45 logements à la résidence Penchenier à Bagnols-sur-Cèze.
- Les caractéristiques du prêt consenti par la CDC sont les suivantes :
  - Un emprunt PLAI d'un montant de 959 451 € ;
  - Durée totale :
    - Durée de la phase d'amortissement: 40 ans ;
  - Périodicité des échéances : Annuelle ;
  - Index: Livret A ;
  - Taux d'intérêt actuariel annuel: Taux du livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de Prêt - 0,20 % ;
  - Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du livret A, sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0 % ;
  - Profil d'amortissement: Amortissement déduit avec intérêts différés: Si le montant des intérêts calculés est supérieur au montant de l'échéance, la différence est stockée sous forme d'intérêts différés ;
  - Modalité de révision: Double révisabilité limitée ;
  - Taux de progressivité des échéances: De 0 % à 0,50 % maximum (actualisable à l'émission et à la date d'effet du contrat de prêt en cas de variation du taux du livret A) ;
  - Révision du taux de progressivité à chaque échéance en fonction de la variation du taux du livret A, sans que le taux de progressivité puisse être inférieur à 0 %.

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du prêt, jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par Habitat du Gard dont il ne se serait pas acquitté à la date de leur exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la collectivité s'engage à se substituer à Habitat du Gard pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.
- De s'engager pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de ce prêt.

AR PREFECTURE

030-200034692-20151012-DEL120\_3\_2015\_2-DE

Regu le 07/12/2015

- D'autoriser Monsieur le Président à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse des Dépôts et Consignations et Habitat du Gard.

Fait et délibéré à Codolet le 12 octobre 2015.

Pour copie conforme au registre,  
Bagnols-sur-Cèze, le 13 octobre 2015

Le président,  
Jean Christian REY



Acte rendu exécutoire après dépôt électronique  
en Préfecture et publié le 07 décembre 2015



Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien  
DEPARTEMENT DU GARD - Arrondissement de Nîmes

## Délibération n°120-4/2015 du Conseil communautaire Séance du 12 octobre 2015

\*\*\*\*\*

Date d'envoi de la convocation = 6 octobre 2015

Nombre de délégués en exercice : 75

Nombre de délégués présents : 59

Nombre de délégués absents ayant donné procuration : 11

Nombre de délégués absents : 5

\*\*\*\*\*

L'an deux mille quinze, le douze octobre, à dix-huit heures, les membres du Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien, dûment convoqués, se sont réunis à la salle des fêtes de Codolet, sous la présidence de M. Jean Christian REY, Président de la Communauté d'agglomération.

Présents : Alain CHENIVESSE, Jean Christian REY, Catherine EYSSERIC, Jean-Yves CHAPELET, Emmanuelle CREPIEUX, Monique GRAZIANO-BAYLE, Vincent POUTIER, Laurence VOIGNIER, Rémy SALGUES, Karine GARDY, Denis RIEU, Ghislaine PAGES, Serge ROUQUAIROL, Claudine PRAT, Brigitte VANDEMEULEBROUCKE, Laurent NADAL, Louis CHINIEU, Sébastien BAYART, Jean-Claude TICHADOU, Gérard CASTOR, Maria SEUBE, Fred MAHLER, José RIEU, Edmond JOUVENEL, Bernard PASQUALE, Yves CAZORLA, Muriel ROY-CROS, Geneviève CASTELLANE, Patrick PALISSE, Benoît TRICHOT, Bernard DUCROS, Roger CASTILLON, Claire LAPEYRONIE, Daniel MOUCHETANT, Catherine CHANTRY, Jean-Marie DAVER, Josiane PAUTY, Vincent ROUSSELOT, Ghislaine DE VERDUZAN, Luc SCHRIVE, Christiane GONDARD, Sylvie NICOLLE, Jacques BERTOLINI, Michel COULLOMB, Lionel CHEVALIER, Didier BONNEAUD, Olivier JOUVE, Didier DELPI, René FABREGUE, Guy AUBANEL, Dominique ASTORI, Christian VIGNES, Marc ANGELI, Pierre BAUME, Robert PIZARD-DESCHAMPS, Jean-Claude SUAU, Alexandre PISSAS, Bruno TUFFERY, Joëlle CHAMPETIER.

Absents ayant donné procuration : Maxime COUSTON à Rémy SALGUES, Ghislaine COURBEY-TASTEVIN à Catherine EYSSERIC, Michel CEGIELSKI à Jean-Yves CHAPELET, Anne-Marie AYMERIC à Christiane GONDARD, Christian ROUX à Claudine PRAT, Serge VERDIER à Bernard PASQUALE, Jacques CABIAC à Jean-Claude SUAU, Bernard JULIER à Jean Christian REY, Christophe SERRE à Gérard CASTOR, Catherine LAVIOS à Karine GARDY, Aziza GRINE à Monique GRAZIANO-BAYLE

Absents : Stéphane PEREZ, Patrice PRAT, Stéphane CARDENES, Gilbert BAUMET, Gérald MISSOUR

Secrétaire de Séance : Bernard PASQUALE

\*\*\*\*\*

Objet : Garantie d'emprunt à Habitat du Gard : construction de 45 logements – à la résidence Penchenier – à Bagnols-sur-Cèze. Prêt locatif aidé d'insertion PLAI FONCIER.

Vu la demande formulée par Habitat du Gard en vue d'obtenir la garantie de la communauté d'agglomération pour un Prêt locatif aidé d'insertion PLAI FONCIER contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour la réalisation de 45 logements à la résidence Penchenier à Bagnols-sur-Cèze,

Vu les articles L 5111-4 et les articles L 5216-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'article L 2298 du Code civil,

Considérant que cette question a été présentée à la Commission des Moyens Généraux du 05 octobre 2015,

Le Conseil communautaire décide, à l'unanimité :

- D'accorder sa garantie à hauteur de 50% pour le remboursement d'un emprunt d'un montant de 313 758 € contracté par Habitat du Gard auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour la réalisation de 45 logements à la résidence Penchenier à Bagnols-sur-Cèze.
- Les caractéristiques du prêt consenti par la CDC sont les suivantes :
  - Un emprunt PLAI FONCIER d'un montant de 313 758 € ;
  - Durée totale :
    - Durée de la phase d'amortissement: 50 ans ;
  - Périodicité des échéances : Annuelle ;
  - Index: Livret A ;
  - Taux d'intérêt actuariel annuel: Taux du livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de Prêt - 0,20 % ;
  - Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du livret A, sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0 % ;
  - Profil d'amortissement: Amortissement déduit avec intérêts différés: Si le montant des intérêts calculés est supérieur au montant de l'échéance, la différence est stockée sous forme d'intérêts différés ;
  - Modalité de révision: Double révisabilité limitée ;
  - Taux de progressivité des échéances: De 0 % à 0,50 % maximum (actualisable à l'émission et à la date d'effet du contrat de prêt en cas de variation du taux du livret A) ;
  - Révision du taux de progressivité à chaque échéance en fonction de la variation du taux du livret A, sans que le taux de progressivité puisse être inférieur à 0 %.

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du prêt, jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par Habitat du Gard dont il ne se serait pas acquitté à la date de leur exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la collectivité s'engage à se substituer à Habitat du Gard pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.
- De s'engager pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de ce prêt.

AR PREFECTURE

030-200034692-20151012-DEL120\_4\_2015\_2-DE

Regu le 07/12/2015

• D'autoriser Monsieur le Président à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse des Dépôts et Consignations et Habitat du Gard.

Fait et délibéré à Codolet le 12 octobre 2015.

Pour copie conforme au registre,  
Bagnols-sur-Cèze, le 13 octobre 2015

Le président,  
Jean Christian REY



Acte rendu exécutoire après dépôt électronique  
en Préfecture et publié le 07 décembre 2015



Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien  
DEPARTEMENT DU GARD - Arrondissement de Nîmes

## Délibération n° 121/2015 du Conseil communautaire Séance du 12 octobre 2015

\*\*\*\*\*

Date d'envoi de la convocation = 6 octobre 2015

Nombre de délégués en exercice : 75

Nombre de délégués présents : 59

Nombre de délégués absents ayant donné procuration : 11

Nombre de délégués absents : 5

\*\*\*\*\*

L'an deux mille quinze, le douze octobre, à dix-huit heures, les membres du Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien, dûment convoqués, se sont réunis à la salle des fêtes de Codolet, sous la présidence de M. Jean Christian REY, Président de la Communauté d'agglomération.

Présents : Alain CHENIVESSE, Jean Christian REY, Catherine EYSSERIC, Jean-Yves CHAPELET, Emmanuelle CREPIEUX, Monique GRAZIANO-BAYLE, Vincent POUTIER, Laurence VOIGNIER, Rémy SALGUES, Karine GARDY, Denis RIEU, Ghislaine PAGES, Serge ROUQUAIROL, Claudine PRAT, Brigitte VANDEMEULEBROUCKE, Laurent NADAL, Louis CHINIEU, Sébastien BAYART, Jean-Claude TICHADOU, Gérard CASTOR, Maria SEUBE, Fred MAHLER, José RIEU, Edmond JOUVENEL, Bernard PASQUALE, Yves CAZORLA, Muriel ROY-CROS, Geneviève CASTELLANE, Patrick PALISSE, Benoît TRICHOT, Bernard DUCROS, Roger CASTILLON, Claire LAPEYRONIE, Daniel MOUCHETANT, Catherine CHANTRY, Jean-Marie DAVER, Josiane PAUTY, Vincent ROUSSELOT, Ghislaine DE VERDUZAN, Luc SCHRIVE, Christiane GONDARD, Sylvie NICOLLE, Jacques BERTOLINI, Michel COULLOMB, Lionel CHEVALIER, Didier BONNEAUD, Olivier JOUVE, Didier DELPI, René FABREGUE, Guy AUBANEL, Dominique ASTORI, Christian VIGNES, Marc ANGELI, Pierre BAUME, Robert PIZARD-DESCHAMPS, Jean-Claude SUAU, Alexandre PISSAS, Bruno TUFFERY, Joëlle CHAMPETIER.

Absents ayant donné procuration : Maxime COUSTON à Rémy SALGUES, Ghislaine COURBEY-TASTEVIN à Catherine EYSSERIC, Michel CEGIELSKI à Jean-Yves CHAPELET, Anne-Marie AYMERIC à Christiane GONDARD, Christian ROUX à Claudine PRAT, Serge VERDIER à Bernard PASQUALE, Jacques CABIAC à Jean-Claude SUAU, Bernard JULIER à Jean Christian REY, Christophe SERRE à Gérard CASTOR, Catherine LAVIOS à Karine GARDY, Aziza GRINE à Monique GRAZIANO-BAYLE.

Absents : Stéphane PEREZ, Patrice PRAT, Stéphane CARDENES, Gilbert BAUMET, Gérald MISSOUR.

Secrétaire de Séance : Bernard PASQUALE.

\*\*\*\*\*

Objet : Soutien à l'action commerciale portée par l'Association des commerçants du centre-ville de Bagnols-sur-Cèze (AACCB).

Vu la demande de l'association AACCB,

Considérant qu'il est nécessaire de soutenir les associations de commerçants qui portent collectivement des actions sur l'ensemble du territoire,

Considérant que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la Communauté d'agglomération,

Considérant que cette question a été présentée à la Commission Développement Economique du 23 septembre 2015,

Le Conseil communautaire décide, à l'unanimité,

- D'attribuer à l'association des commerçants de Bagnols sur Cèze une subvention fixée à 800 € pour les soutenir dans leur opération « calendrier de l'Avant, spécial Noël ».

Fait et délibéré à Codolet le 12 octobre 2015.

Pour copie conforme au registre,  
Bagnols-sur-Cèze, le 13 octobre 2015

Le président,  
Jean Christian REY



Acte rendu exécutoire après dépôt électronique  
en Préfecture et publié le 20 octobre 2015



Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien  
DEPARTEMENT DU GARD - Arrondissement de Nîmes

## Délibération n°122/2015 du Conseil communautaire Séance du 12 octobre 2015

\*\*\*\*\*

Date d'envoi de la convocation = 6 octobre 2015

Nombre de délégués en exercice : 75

Nombre de délégués présents : 59

Nombre de délégués absents ayant donné procuration : 11

Nombre de délégués absents : 5

\*\*\*\*\*

L'an deux mille quinze, le douze octobre, à dix-huit heures, les membres du Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien, dûment convoqués, se sont réunis à la salle des fêtes de Codolet, sous la présidence de M. Jean Christian REY, Président de la Communauté d'agglomération.

Présents : Alain CHENIVESSE, Jean Christian REY, Catherine EYSSERIC, Jean-Yves CHAPELET, Emmanuelle CREPIEUX, Monique GRAZIANO-BAYLE, Vincent POUTIER, Laurence VOIGNIER, Rémy SALGUES, Karine GARDY, Denis RIEU, Ghislaine PAGES, Serge ROUQUAIROL, Claudine PRAT, Brigitte VANDEMEULEBROUCKE, Laurent NADAL, Louis CHINIEU, Sébastien BAYART, Jean-Claude TICHADOU, Gérard CASTOR, Maria SEUBE, Fred MAHLER, José RIEU, Edmond JOUVENEL, Bernard PASQUALE, Yves CAZORLA, Muriel ROY-CROS, Geneviève CASTELLANE, Patrick PALISSE, Benoît TRICHOT, Bernard DUCROS, Roger CASTILLON, Claire LAPEYRONIE, Daniel MOUCHETANT, Catherine CHANTRY, Jean-Marie DAVER, Josiane PAUTY, Vincent ROUSSELOT, Ghislaine DE VERDUZAN, Luc SCHRIVE, Christiane GONDARD, Sylvie NICOLLE, Jacques BERTOLINI, Michel COULLOMB, Lionel CHEVALIER, Didier BONNEAUD, Olivier JOUVE, Didier DELPI, René FABREGUE, Guy AUBANEL, Dominique ASTORI, Christian VIGNES, Marc ANGELI, Pierre BAUME, Robert PIZARD-DESCHAMPS, Jean-Claude SUAOU, Alexandre PISSAS, Bruno TUFFERY, Joëlle CHAMPETIER.

Absents ayant donné procuration : Maxime COUSTON à Rémy SALGUES, Ghislaine COURBEY-TASTEVIN à Catherine EYSSERIC, Michel CEGIELSKI à Jean-Yves CHAPELET, Anne-Marie AYMERIC à Christiane GONDARD, Christian ROUX à Claudine PRAT, Serge VERDIER à Bernard PASQUALE, Jacques CABIAC à Jean-Claude SUAOU, Bernard JULIER à Jean Christian REY, Christophe SERRE à Gérard CASTOR, Catherine LAVIOS à Karine GARDY, Aziza GRINE à Monique GRAZIANO-BAYLE.

Absents : Stéphane PEREZ, Patrice PRAT, Stéphane CARDENES, Gilbert BAUMET, Gérald MISSOUR.

Secrétaire de Séance : Bernard PASQUALE.

\*\*\*\*\*

Objet : Soutien à l'action commerciale portée par l'Association Des Commerçants de Goudargues (ADCG).

Vu la demande de l'association ADCG,

Considérant qu'il est nécessaire de soutenir les associations de commerçants qui portent collectivement des actions sur l'ensemble du territoire,

Considérant que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la Communauté d'agglomération,

Considérant que cette question a été présentée à la Commission Développement Economique du 23 septembre 2015,

Le Conseil communautaire décide, à l'unanimité :

- D'attribuer à l'association des commerçants de Goudargues une subvention fixée à 500 € pour les soutenir dans l'organisation de leur marché de Noël 2015.

Fait et délibéré à Codolet le 12 octobre 2015.

Pour copie conforme au registre,  
Bagnols-sur-Cèze, le 13 octobre 2015

Le président,  
Jean Christian REY



Acte rendu exécutoire après dépôt électronique  
en Préfecture et publié le 20 octobre 2015



Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien  
DEPARTEMENT DU GARD - Arrondissement de Nîmes

## Délibération n° 123/2015 du Conseil communautaire Séance du 12 octobre 2015

\*\*\*\*\*

Date d'envoi de la convocation = 6 octobre 2015

Nombre de délégués en exercice : 75

Nombre de délégués présents : 59

Nombre de délégués absents ayant donné procuration : 11

Nombre de délégués absents : 5

\*\*\*\*\*

L'an deux mille quinze, le douze octobre, à dix-huit heures, les membres du Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien, dûment convoqués, se sont réunis à la salle des fêtes de Codolet, sous la présidence de M. Jean Christian REY, Président de la Communauté d'agglomération.

Présents : Alain CHENIVESSE, Jean Christian REY, Catherine EYSSERIC, Jean-Yves CHAPELET, Emmanuelle CREPIEUX, Monique GRAZIANO-BAYLE, Vincent POUTIER, Laurence VOIGNIER, Rémy SALGUES, Karine GARDY, Denis RIEU, Ghislaine PAGES, Serge ROUQUAIROL, Claudine PRAT, Brigitte VANDEMEULEBROUCKE, Laurent NADAL, Louis CHINIEU, Sébastien BAYART, Jean-Claude TICHADOU, Gérard CASTOR, Maria SEUBE, Fred MAHLER, José RIEU, Edmond JOUVENEL, Bernard PASQUALE, Yves CAZORLA, Muriel ROY-CROS, Geneviève CASTELLANE, Patrick PALISSE, Benoît TRICHOT, Bernard DUCROS, Roger CASTILLON, Claire LAPEYRONIE, Daniel MOUCHETANT, Catherine CHANTRY, Jean-Marie DAVER, Josiane PAUTY, Vincent ROUSSELOT, Ghislaine DE VERDUZAN, Luc SCHRIVE, Christiane GONDARD, Sylvie NICOLLE, Jacques BERTOLINI, Michel COULLOMB, Lionel CHEVALIER, Didier BONNEAUD, Olivier JOUVE, Didier DELPI, René FABREGUE, Guy AUBANEL, Dominique ASTORI, Christian VIGNES, Marc ANGELI, Pierre BAUME, Robert PIZARD-DESCHAMPS, Jean-Claude SUAU, Alexandre PISSAS, Bruno TUFFERY, Joëlle CHAMPETIER.

Absents ayant donné procuration : Maxime COUSTON à Rémy SALGUES, Ghislaine COURBEY-TASTEVIN à Catherine EYSSERIC, Michel CEGIELSKI à Jean-Yves CHAPELET, Anne-Marie AYMERIC à Christiane GONDARD, Christian ROUX à Claudine PRAT, Serge VERDIER à Bernard PASQUALE, Jacques CABIAC à Jean-Claude SUAU, Bernard JULIER à Jean Christian REY, Christophe SERRE à Gérard CASTOR, Catherine LAVIOS à Karine GARDY, Aziza GRINE à Monique GRAZIANO-BAYLE.

Absents : Stéphane PEREZ, Patrice PRAT, Stéphane CARDENES, Gilbert BAUMET, Gérald MISSOUR.

Secrétaire de Séance : Bernard PASQUALE.

\*\*\*\*\*

Objet : Soutien à l'action commerciale portée par Bouge Ta Ville (BTV) de Pont-Saint-Esprit.

Vu la demande de l'association BTV,

Considérant qu'il est nécessaire de soutenir les associations de commerçants qui portent collectivement des actions sur l'ensemble du territoire,

Considérant que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la Communauté d'agglomération,

Considérant que cette question a été présentée à la Commission Développement Economique du 23 septembre 2015,

Le Conseil communautaire décide, à l'unanimité :

- D'attribuer à Bouge Ta Ville une subvention fixée à 800 € pour les soutenir dans leur opération « salon de la femme et de l'homme » du 4 octobre 2015.

Fait et délibéré à Codolet le 12 octobre 2015.

Pour copie conforme au registre,  
Bagnols-sur-Cèze, le 13 octobre 2015

Le président,  
Jean Christian REY





Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien  
DEPARTEMENT DU GARD - Arrondissement de Nîmes

## Délibération n°124/2015 du Conseil communautaire Séance du 12 octobre 2015

\*\*\*\*\*

Date d'envoi de la convocation = 6 octobre 2015

Nombre de délégués en exercice : 75

Nombre de délégués présents : 59

Nombre de délégués absents ayant donné procuration : 11

Nombre de délégués absents : 5

\*\*\*\*\*

L'an deux mille quinze, le douze octobre, à dix-huit heures, les membres du Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien, dûment convoqués, se sont réunis à la salle des fêtes de Codolet, sous la présidence de M. Jean Christian REY, Président de la Communauté d'agglomération.

Présents : Alain CHENIVESSE, Jean Christian REY, Catherine EYSSERIC, Jean-Yves CHAPELET, Emmanuelle CREPIEUX, Monique GRAZIANO-BAYLE, Vincent POUTIER, Laurence VOIGNIER, Rémy SALGUES, Karine GARDY, Denis RIEU, Ghislaine PAGES, Serge ROUQUAIROL, Claudine PRAT, Brigitte VANDEMEULEBROUCKE, Laurent NADAL, Louis CHINIEU, Sébastien BAYART, Jean-Claude TICHADOU, Gérard CASTOR, Maria SEUBE, Fred MAHLER, José RIEU, Edmond JOUVENEL, Bernard PASQUALE, Yves CAZORLA, Muriel ROY-CROS, Geneviève CASTELLANE, Patrick PALISSE, Benoît TRICHOT, Bernard DUCROS, Roger CASTILLON, Claire LAPEYRONIE, Daniel MOUCHETANT, Catherine CHANTRY, Jean-Marie DAVER, Josiane PAUTY, Vincent ROUSSELOT, Ghislaine DE VERDUZAN, Luc SCHRIVE, Christiane GONDARD, Sylvie NICOLLE, Jacques BERTOLINI, Michel COULLOMB, Lionel CHEVALIER, Didier BONNEAUD, Olivier JOUVE, Didier DELPI, René FABREGUE, Guy AUBANEL, Dominique ASTORI, Christian VIGNES, Marc ANGELI, Pierre BAUME, Robert PIZARD-DESCHAMPS, Jean-Claude SUAU, Alexandre PISSAS, Bruno TUFFERY, Joëlle CHAMPETIER.

Absents ayant donné procuration : Maxime COUSTON à Rémy SALGUES, Ghislaine COURBEY-TASTEVIN à Catherine EYSSERIC, Michel CEGIELSKI à Jean-Yves CHAPELET, Anne-Marie AYMERIC à Christiane GONDARD, Christian ROUX à Claudine PRAT, Serge VERDIER à Bernard PASQUALE, Jacques CABIAC à Jean-Claude SUAU, Bernard JULIER à Jean Christian REY, Christophe SERRE à Gérard CASTOR, Catherine LAVIOS à Karine GARDY, Aziza GRINE à Monique GRAZIANO-BAYLE.

Absents : Stéphane PEREZ, Patrice PRAT, Stéphane CARDENES, Gilbert BAUMET, Gérald MISSOUR.

Secrétaire de Séance : Bernard PASQUALE

\*\*\*\*\*

Objet : DM N°2/2015 – Budget Principal.

Vu les articles L2121-29 et L2312-2 du code général des collectivités territoriales,

Considérant une erreur matérielle lors de la saisie des chiffres au Budget Primitif,  
Considérant que cette question a été présentée à la Commission des Moyens Généraux du  
05 octobre 2015,

Le Conseil communautaire décide, à l'unanimité, (6 abstentions)

- D'approuver les décisions budgétaires modificatives ci-dessous :

Budget Principal

Section Investissement

|   |             |
|---|-------------|
| Chapitre 21 - Article 2135 -<br>Installations générales,<br>agencements | -600 000,00 |
| Chapitre 23 – Article 2313 –<br>Immobilisations en cours                | +600 000,00 |
| Total   | 0,00        |

Fait et délibéré à Codolet le 12 octobre 2015.

Pour copie conforme au registre,  
Bagnols-sur-Cèze, le 13 octobre 2015

Le président,  
*Jean Christian REY*



Acte rendu exécutoire après dépôt électronique  
en Préfecture et publié le 22 octobre 2015



Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien  
DEPARTEMENT DU GARD - Arrondissement de Nîmes

## Délibération n° 125/2015 du Conseil communautaire Séance du 12 octobre 2015

\*\*\*\*\*

Date d'envoi de la convocation = 6 octobre 2015

Nombre de délégués en exercice : 75

Nombre de délégués présents : 59

Nombre de délégués absents ayant donné procuration : 11

Nombre de délégués absents : 5

\*\*\*\*\*

L'an deux mille quinze, le douze octobre, à dix-huit heures, les membres du Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien, dûment convoqués, se sont réunis à la salle des fêtes de Codolet, sous la présidence de M. Jean Christian REY, Président de la Communauté d'agglomération.

Présents : Alain CHENIVESSE, Jean Christian REY, Catherine EYSSERIC, Jean-Yves CHAPELET, Emmanuelle CREPIEUX, Monique GRAZIANO-BAYLE, Vincent POUTIER, Laurence VOIGNIER, Rémy SALGUES, Karine GARDY, Denis RIEU, Ghislaine PAGES, Serge ROUQUAIROL, Claudine PRAT, Brigitte VANDEMEULEBROUCKE, Laurent NADAL, Louis CHINIEU, Sébastien BAYART, Jean-Claude TICHADOU, Gérard CASTOR, Maria SEUBE, Fred MAHLER, José RIEU, Edmond JOUVENEL, Bernard PASQUALE, Yves CAZORLA, Muriel ROY-CROS, Geneviève CASTELLANE, Patrick PALISSE, Benoît TRICHOT, Bernard DUCROS, Roger CASTILLON, Claire LAPEYRONIE, Daniel MOUCHETANT, Catherine CHANTRY, Jean-Marie DAVER, Josiane PAUTY, Vincent ROUSSELOT, Ghislaine DE VERDUZAN, Luc SCHRIVE, Christiane GONDARD, Sylvie NICOLLE, Jacques BERTOLINI, Michel COULLOMB, Lionel CHEVALIER, Didier BONNEAUD, Olivier JOUVE, Didier DELPI, René FABREGUE, Guy AUBANEL, Dominique ASTORI, Christian VIGNES, Marc ANGELI, Pierre BAUME, Robert PIZARD-DESCHAMPS, Jean-Claude SUAU, Alexandre PISSAS, Bruno TUFFERY, Joëlle CHAMPETIER.

Absents ayant donné procuration : Maxime COUSTON à Rémy SALGUES, Ghislaine COURBEY-TASTEVIN à Catherine EYSSERIC, Michel CEGIELSKI à Jean-Yves CHAPELET, Anne-Marie AYMERIC à Christiane GONDARD, Christian ROUX à Claudine PRAT, Serge VERDIER à Bernard PASQUALE, Jacques CABIAC à Jean-Claude SUAU, Bernard JULIER à Jean Christian REY, Christophe SERRE à Gérard CASTOR, Catherine LAVIOS à Karine GARDY, Aziza GRINE à Monique GRAZIANO-BAYLE.

Absents : Stéphane PEREZ, Patrice PRAT, Stéphane CARDENES, Gilbert BAUMET, Gérald MISSOUR.

Secrétaire de Séance : Bernard PASQUALE.

\*\*\*\*\*

Objet : Taxe d'enlèvement des ordures ménagères : exonération des locaux à usage industriel et des locaux commerciaux.

Vu l'article 1521-III du Code général des impôts permettant aux groupements de communes qui ont instauré la taxe d'enlèvement des ordures ménagères de déterminer annuellement les cas où les locaux à usage industriel et les locaux commerciaux peuvent être exonérés,

Considérant que cette question a été présentée à la Commission des Moyens Généraux en date du 5 octobre 2015,

Le conseil communautaire décide, à l'unanimité :

- D'exonérer, en 2016, de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères les locaux à usage industriel et les locaux commerciaux qui ont mis en place leur propre service de collecte des ordures ménagères ou qui ne bénéficient pas de conteneurs à ordures ménagères, figurant ci-dessous :

LISTE DES ENTREPRISES EXONEREES DE LA TEOM 2016

Commune de Laudun-L'Ardoise

| ENTREPRISES           | ADRESSES                      | SECTIONS CADASTRALES |
|-----------------------|-------------------------------|----------------------|
| ACCP                  | Rue Paul Sabatier             | AS 72/73/78          |
| ACTEMIUM              | Rue Louis Néel                | AO 22                |
| AMT                   | 385 Rue François Rabelais     |                      |
| AGUILERA Andrée       | RN 580 - Route de Bagnols     | AT 35                |
| APAVE                 | 280 Rue Paul Sabatier         |                      |
| ARCELOR MITTAL        | ZI de l'Ardoise               |                      |
| ARDOISE LAVAGE        | 1525 Rte de Bagnols           |                      |
| ARLAUD                | Rue Louis Néel                | AO 18                |
| BALLAY                | Rue Pal Sabatier              | AS 51                |
| BERLIDON              | Rue Paul Sabatier             | AS 55/56/57          |
| BLANCHEDAN ET HILAIRE | 1525 Rte de Bagnols           |                      |
| BONINO                | RN 580 - Route de Bagnols     | AT 98/99             |
| CAM                   | 675 RN 580 - Route de Bagnols | AS 27                |
| CDIE                  | RN 580 - Route de Bagnols     | AS 23                |
| CEGELEC               | Rue Louis Néel                | AO 22                |
| CEVA LOGISTIC         | Route du Port                 | AX 22                |
| CHA                   | RN 580 - Route de Bagnols     | AS 21                |

|   |                                |        |
|---|--------------------------------|--------|
| Château Saint Mauricec Les caves du pizon | RN 580                         | BA 07  |
| CHAUDIERE                                 | RN 580 - Route de Bagnols      | AS 6   |
| CHRONOCOUP                                | 1590 Route de Laudun           |        |
| CIMAT                                     | Rue Paul Sabatier              | AS 88  |
| CIMAT SARTEC                              | Rue François Rabelais          | AX 5   |
| CMA                                       | RN 580 - Route de Bagnols      | AS 21  |
| Conseils et Assistances                   | Route du Port                  | AX 24  |
| Covalence consulting                      | Impasse jean Perrin            |        |
| CLIPEC                                    | 675 Rte de Bagnols             |        |
| DEM                                       | Rue Louis Néel                 | AS 54  |
| DUHEM LITERIE                             | Rue Paul Sabatier              | AS 75  |
| DIASUD                                    | 1590 route de laudun           |        |
| DOMAINE ST JOSEPH                         | 435 Rue Rabelais               |        |
| EAI                                       | Rue Paul Sabatier              | AS 32  |
| EUROSCRIPT                                | 5577 Route de Bagnols          | AO 22  |
| FERROPEM                                  | Grange de Vouland              | BB 15  |
| FM LOGISTIC                               | 1300 Keller                    | BB 32  |
| GAP TOYOTA                                | RN 580 - Route de Bagnols      | AS 37  |
| GARAGE LENORMAND                          | RN 580 - Route de Bagnols      | AS 20  |
| GECO INGENIERIE                           | Le Clavelet – Port Fluvial     |        |
| GCC                                       | RN 580 - Route de Bagnols      | AS 174 |
| H2O Pompes Système SCI RDE                | 1525 RN 580 - Route de Bagnols | AO 7   |
| IN COTECH                                 | Route du Port                  | AX 22  |
| IAS                                       | 45 Rue Louis Pasteur           |        |
| INEO ANC                                  | 400 rue Henri Moissan          |        |
| INGERTEC                                  | 385 rue Henri Moissan          |        |
| JCD AUTOMOBILES                           | RN 580 - Route de Bagnols      | AO 7   |
| LE BON COIN                               | 30 Rte de Bagnols              |        |
| LAFARGE                                   | 1525 Rte de Bagnols            |        |
| L'ART DU MEUBLE                           | RN 580 - Route de Bagnols      | AS 11  |

|                            |                            |          |
|----------------------------|----------------------------|----------|
| LA FORGE                   | RN 580 - Route de Bagnols  | AS 81    |
| LAFONT LEVAGE              | Rue Paul Sabatier          | AS 33/35 |
| L'ANEX                     | Rte du Port                |          |
| LAVAGE AUTO VAPEUR         | 1075 Rte de Bagnols        |          |
| LES MIMOSAS                | Rue Louis Néel             | AS 52    |
| MAGILINE                   | RN 580 - Route de Bagnols  | AS 13    |
| METTALERIE LA FORGE        | 725 rte de Bagnols         |          |
| MAINCO                     | Rue Paul Sabatier          | AS33/34  |
| MAINTENANCE SERVICE        | RN 580 - Route de Bagnols  | BA 36    |
| MECA VITI                  | 601 Rue de Boulogne        | BV 181   |
| MENDES                     | Rue Paul Sabatier          | AS 48    |
| ROUBAUD Jean-Claude        | Rue Paul Sabatier          | AS 60    |
| ORYS                       | RN 580                     |          |
| OWENS CORNING              | Rue Louis Néel             | AR 23    |
| PERRIN SPE                 | Rue François Rabelais      | AX 3     |
| PLANETE SECURITE           | RN 580 - Route de Bagnols  | AS 12    |
| PORT 2                     | Route du Port              | AR 16    |
| PORT MIDI                  | ZI de l'Ardoise            |          |
| PROJET PISCINE             | RN 580 - Route de Bagnols  | AS 14    |
| REEL                       | Rue Paul Sabatier          | AS 58    |
| ROBATEL                    | RN 580 - Route de Bagnols  | AO 5     |
| ROBIVAL                    | 1 Route de L'Ardoise       | AS 92    |
| ROUMEAS EURODOC            | Rue Louis Néel             | AO 22    |
| ROUMEAS ET FILS            | RN 580 - Route de Bagnols  | AT 98/99 |
| ROUMEAS TP                 | Rue Louis Néel             | AO 21    |
| ROULEAS SERVICES           | ZI de l'Ardoise            |          |
| ROURE FREDERIC             | Le Clavelet – Port fluvial |          |
| SADEMA                     | Route de Bagnols           | AS 28    |
| SCI CHORQUES               | ZI de l'Ardoise            |          |
| SCI ENTREPOTS DE L'ARDOISE | ZI de l'Ardoise            |          |
| SCI EAU TRAVAIL            | 385 rue François Rabelais  |          |

|                                  |  |             |
|----------------------------------|--|-------------|
| SCI LE BOIS DE<br>MONOLIEYROLLES | 1590 Route de Laudun                         | AV 7        |
| SCI MISTRAL 30                   | RN 580 - Route de Bagnols                    | AS 26       |
| SCI NUCA                         | RN 580 - Route de Bagnols                    | AS 12       |
| SCI SAMPEN                       | 985 Route de Bagnols                         |             |
| SCI O'TONOME                     | 385 rue François Rabelais                    |             |
| SCI DUROU                        | 420 Rue Paul Sabatier                        |             |
| SCI 2BGR                         | 1 Impasse Jean Perrin                        |             |
| SCI GHISFAB                      | ZI de l'Ardoise – Rue Paul Sabatier          |             |
| SCI LORETTE                      | 1 Impasse Jean Perrin                        |             |
| SCI COJEVI                       | ZI de L'Ardoise                              |             |
| SEIPI                            | 1 Impasse Jean Perrin                        |             |
| SIBER                            | 87 Impasse Jean Perrin                       | AS 39       |
| SODI VEOLIA                      | 360 Rue Paul Sabatier                        |             |
| STUDY METAL                      | ZI de l'Ardoise                              |             |
| SUD INFORMATIQUE                 | 640 Rue Jean Vilar – 14 immeuble<br>Le Vilar |             |
| SMTS                             | Impasse Perrin                               | AS 47       |
| SOULIER                          | RN 580 - Route de Bagnols                    | AS 16       |
| Station service PANETI           | RN 580 - Route de Bagnols                    | AS 37       |
| TECHNI MAT INDUSTRIE             | RN 580 - Route de Bagnols                    | AS 15       |
| TEYSSIER MENUISERIE              | 1525 Route de L'Ardoise                      | AS 17       |
| SODITECHNISUD                    | Rue Paul Sabatier                            | AS 29       |
| TP DAUMAS Alain et fils          | Chemin de la garrigue                        | AV 110      |
| TRIOLA                           | Impasse Jean Perrin                          | AS 43/44/46 |
| VIALA DEMENAGEMENT               | 1525 Route de L'Ardoise                      | AS 17       |
| VB Pub                           | ZI de L'Ardoise                              |             |
| VKP                              | 1525 Rte de Bagnols                          |             |

Commune de Pont-Saint-Esprit

| ENTREPRISES | ADRESSES      | SECTIONS CADASTRALES |
|-------------|---------------|----------------------|
| CHARPENTIER | Place du Port | BK 80 et 188         |

|                                    |                                  |                 |
|------------------------------------|----------------------------------|-----------------|
| CHAUSSON MATERIAUX                 | Quartier Ventabren               | AZ 24, 55 et 56 |
| MONSIEUR BRICOLAGE                 | ZA Porte Sud                     | AL 277          |
| SCI BESTEL                         | 47, avenue du Général de Gaulle  | BL 204          |
| SCI SOLEIL                         | 45B, avenue du Général de Gaulle | BL 363          |
| SCI SAM ET TOUTOUNE<br>BERNARD SEU | 409 Avenue Kennedy               |                 |
| TRANSPORTS BOUDON                  | Rue du Dr Samuel Hanhemenn       | BL 185 et 379   |
| VALLAT MIROITERIE                  | Ancienne Route Royale            | BN 156          |

## Commune de Bagnols-sur-Cèze

| ENTREPRISES      | ADRESSES           | SECTIONS CADASTRALES |
|------------------|--------------------|----------------------|
| CARREFOUR MARKET | Route de Nimes     | BO 183, 284 et 315   |
| BUT              | Route de Nimes     | BV 82                |
| WELDOM           | Avenue de la Mayre |                      |

## Commune de Saint-Nazaire

| ENTREPRISES                | ADRESSES                | SECTIONS CADASTRALES |
|----------------------------|-------------------------|----------------------|
| Montane denis – Maçonnerie | 74 Chemin de la Cazelle |                      |
| MARINO                     | Chemin de la Landrale   | A 353                |

## Autres

|                    |  |  |
|--------------------|--|--|
| SCI DOU and TI     | Quartier Les combes<br>84 840 LAMOTTE DU RHONE                                 |  |
| SCI CHARLISE       | 4 rue de l'Agne<br>30 200 BAGNOLS SUR CEZE                                     |  |
| GIOCANTI TRANSPORT | Port fluvial de l'Ardoise<br>30290 LAUDUN L'ARDOISE                            |  |
| MAINCO             | Parc d'activité porte sud –<br>Avenue Général de Gaule<br>30130 PONT ST ESPRIT |  |
| Caroline NIBBIO    | Ebénisterie d'Art<br>Route de Valliguiere<br>30126 TAVEL                       |  |

## Campings et gros producteurs

| NOMS                | ADRESSES                            |  |
|---------------------|-------------------------------------|--|
| CAMPING LES CIGALES | Route de St Martin<br>30760 AIGUEZE |  |

|                                  |   |                                       |
|----------------------------------|---|---------------------------------------|
| CAMPING LA ROQUETTE              | Quartier la Roquette<br>30700 AIGUEZE                 |                                       |
| CAMPING A LA FERME / LE GALINIER | 30760 AIGUEZE   |                                       |
| CAMPING LA COQUILLE              | Route de Carmignan<br>30200 BAGNOLS SUR CEZE          |                                       |
| CAMPING LES GENETS D'OR          | Route de Carmignan<br>30200 BAGNOLS SUR CEZE          |                                       |
| CAMPING LES BERGASSONS           | 32Chemin du Ravin<br>30200 CHUSCLAN                   |                                       |
| CAMPING LE VIEUX VERGER          | Avenue des platanes<br>30330 CONNAUX                  |                                       |
| CAMPING LES AMARINES 2           | La Vérune<br>30630 CORNILLON                          |                                       |
| CAMPING LES LIBELLULES           | Saint Gély<br>30630 CORNILLON                         |                                       |
| CAMPING LOU VALAGRAN             | Saint Gély<br>30630 CORNILLON                         |                                       |
| AIRE NATURELLE LA SARAILLERE     | Route du Frigoulet<br>30630 GOUDARGUES                |                                       |
| CAMPING LA GRENOUILLE            | 2 Avenue du Lavoir<br>30630 GOUDARGUES                |                                       |
| CAMPING LE SAINT MICHELET        | Route du Frigoulet<br>30630 GOUDARGUES                |                                       |
| CAMPING LA GAMBIONNE             | Route d'Uzès<br>30630 GOUDARGUES                      |                                       |
| CAMPING LE MAS DE ROME           | Le mas du Rome<br>30630 GOUDARGUES                    |                                       |
| CAMPING LA VALLEE VERTE          | Route de Donnat<br>30200 LA ROQUE SUR CEZE            |                                       |
| CAMPING LES CASCADES             | Route de Donnat<br>30200 LA ROQUE SUR CEZE            |                                       |
| CAMPING LE CESAR                 | Route de St Victor La Coste<br>30290 LAUDUN L'ARDOISE |                                       |
| CAMPING LE MAS DE LINDE          | Hameau de Linde<br>30630 MONTCLUS                     | N'est pas sur le territoire de l'aggo |
| CAMPING DU MOULIN                | Chemin des Moulins<br>30630 MONTCLUS                  |                                       |
| CAMPING LES ACACIAS              | Le boulevard<br>30630 MONTCLUS                        |                                       |

|   |  |                     |
|---|--|---------------------|
| MAIRIE NATURELLE DES GORGES<br>DE LA CEZE | Le boulevard<br>30630 MONTCLUS                       |                     |
| CAMPING LES CERISIERS                     | 30360 MONTCLUS                                       |                     |
| CAMPING DU PETIT BOIS                     | Chemin du Petit Bois<br>30130 PONT ST ESPRIT         |                     |
| CAMPING LA PLAGE                          | Le Coureau<br>30630 ST ANDRE DE<br>ROQUEPERTUIS      |                     |
| CAMPING LE PRE MALON                      | 30330 ST ANDRE D'OLERARGUES                          | Cessation acitivite |
| CAMPING LE BON SOLEIL                     | Rn 86<br>30200 ST NAZAIRE                            |                     |
| CAMPING LE PEYROLAIS                      | Route de Barjac<br>30760 ST JULIEN DE PEYROLAS       |                     |
| CAMPING LES ACACIAS                       | 90 Route de Barjac<br>30130 ST PAULET DE CAISSON     |                     |
| CAMPING LES OLIVIERS                      | 107 Chemin Tête Grosse<br>30130 ST PAULET DE CAISSON |                     |
| CAMPING DE CABARESSÉ                      | 30760 SALAZAC  |                     |
| BOULANGERIE                               | 2 place de la Mairie<br>30630 GOUDARGUES             | C 265               |
| BOULANGERIE                               | 15 Quai de la Fontaine<br>30630 GOUDARGUES           | C 129               |
| CAFE                                      | 1 Rue de l'Ecole<br>30630 GOUDARGUES                 | C 390 – 755         |
| CAFE                                      | 7 Quai de la Fontaine<br>30630 GOUDARGUES            | C 126               |
| CAFE                                      | 8 Quai de la Fontaine<br>30630 GOUDARGUES            | C 206               |
| RESTAURANT                                | 17 Quai de la Fontaine<br>30630 GOUDARGUES           | C 130               |
| RESTAURANT                                | Avenue du lavoir<br>30630 GOUDARGUES                 | C 184               |
| RESTAURANT                                | 8 Avenue de l'Ecluse<br>30630 GOUDARGUES             | C 224               |
| RESTAURANT                                | 12 Quai de la Fontaine<br>30630 GOUDARGUES           | C 204               |
| RESTAURANT                                | 2 avenue de l'Ecluse<br>30630 GOUDARGUES             | C 197               |
| RESTAURANT                                | 14 Quai de la Fontaine<br>30630 GOUDARGUES           | C 812               |

|                   |   |       |
|-------------------|---|-------|
| RESTAURANT        | 7 Place de la Mairie<br>30630 GOUDARGUES  | C 498 |
| RESTAURANT        | 16 Avenue de l'Ecluse<br>30630 GOUDARGUES | C 236 |
| PIZZAS A EMPORTER | Route du Frigoulet<br>30630 GOUDARGUES    | C 122 |
| TABLES D'HOTES    | La Bastide<br>30630 GOUDARGUES            | F 802 |

Fait et délibéré à Codolet le 12 octobre 2015.

Pour copie conforme au registre,  
Bagnols-sur-Cèze, le 13 octobre 2015

Le président,  
Jean Christian REY



Acte rendu exécutoire après dépôt électronique  
en Préfecture et publié le 20 octobre 2015



Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien  
DEPARTEMENT DU GARD - Arrondissement de Nîmes

## Délibération n°126/2015 du Conseil communautaire Séance du 12 octobre 2015

\*\*\*\*\*

Date d'envoi de la convocation = 6 octobre 2015

Nombre de délégués en exercice : 75

Nombre de délégués présents : 59

Nombre de délégués absents ayant donné procuration : 11

Nombre de délégués absents : 5

\*\*\*\*\*

L'an deux mille quinze, le douze octobre, à dix-huit heures, les membres du Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien, dûment convoqués, se sont réunis à la salle des fêtes de Codolet, sous la présidence de M. Jean Christian REY, Président de la Communauté d'agglomération.

Présents : Alain CHENIVESSE, Jean Christian REY, Catherine EYSSERIC, Jean-Yves CHAPELET, Emmanuelle CREPIEUX, Monique GRAZIANO-BAYLE, Vincent POUTIER, Laurence VOIGNIER, Rémy SALGUES, Karine GARDY, Denis RIEU, Ghislaine PAGES, Serge ROUQUAIROL, Claudine PRAT, Brigitte VANDEMEULEBROUCKE, Laurent NADAL, Louis CHINIEU, Sébastien BAYART, Jean-Claude TICHADOU, Gérard CASTOR, Maria SEUBE, Fred MAHLER, José RIEU, Edmond JOUVENEL, Bernard PASQUALE, Yves CAZORLA, Muriel ROY-CROS, Geneviève CASTELLANE, Patrick PALISSE, Benoît TRICHOT, Bernard DUCROS, Roger CASTILLON, Claire LAPEYRONIE, Daniel MOUCHETANT, Catherine CHANTRY, Jean-Marie DAVER, Josiane PAUTY, Vincent ROUSSELOT, Ghislaine DE VERDUZAN, Luc SCHRIVE, Christiane GONDARD, Sylvie NICOLLE, Jacques BERTOLINI, Michel COULLOMB, Lionel CHEVALIER, Didier BONNEAUD, Olivier JOUVE, Didier DELPI, René FABREGUE, Guy AUBANEL, Dominique ASTORI, Christian VIGNES, Marc ANGELI, Pierre BAUME, Robert PIZARD-DESCHAMPS, Jean-Claude SUAU, Alexandre PISSAS, Bruno TUFFERY, Joëlle CHAMPETIER.

Absents ayant donné procuration : Maxime COUSTON à Rémy SALGUES, Ghislaine COURBEY-TASTEVIN à Catherine EYSSERIC, Michel CEGIELSKI à Jean-Yves CHAPELET, Anne-Marie AYMERIC à Christiane GONDARD, Christian ROUX à Claudine PRAT, Serge VERDIER à Bernard PASQUALE, Jacques CABIAC à Jean-Claude SUAU, Bernard JULIER à Jean Christian REY, Christophe SERRE à Gérard CASTOR, Catherine LAVIOS à Karine GARDY, Aziza GRINE à Monique GRAZIANO-BAYLE.

Absents : Stéphane PEREZ, Patrice PRAT, Stéphane CARDENES, Gilbert BAUMET, Gérald MISSOUR.

Secrétaire de Séance : Bernard PASQUALE.

\*\*\*\*\*

Objet : Signature des autorisations prévues par le code de l'urbanisme pour le projet de Centre d'Excellence Numérique.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 2122-1,  
Vu le Code de l'urbanisme,  
Vu la délibération du Conseil communautaire lors de sa séance du 14 octobre 2013 validant le choix de la maîtrise d'œuvre,

Considérant que dans le cadre de la réalisation du projet de Centre d'Excellence Numérique situé sur la commune de Cornillon, hameau de Saint Gély, il est nécessaire d'obtenir les autorisations prévues par le code de l'urbanisme et le code de l'environnement (permis de construire, dossier loi sur l'eau,...),

Considérant que cette question a été présentée à la Commission des Moyens Généraux en date du 5 octobre 2015,

Le Conseil communautaire décide, à la majorité (2 abstentions, 14 oppositions) :

- D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tous les documents se rapportant à ce dossier ;
- D'autoriser Monsieur le Président à déposer le permis de construire,
- D'autoriser Monsieur le Président à lancer une consultation auprès des bureaux d'études technique (bureau de contrôle, mission SPS,...).

Fait et délibéré à Codolet le 12 octobre 2015.

Pour copie conforme au registre,  
Bagnols-sur-Cèze, le 13 octobre 2015

Le président,  
Jean Christian REY



Acte rendu exécutoire après dépôt électronique  
en Préfecture et publié le 20 octobre 2015



Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien  
DEPARTEMENT DU GARD - Arrondissement de Nîmes

## Délibération n° 127/2015 du Conseil communautaire Séance du 12 octobre 2015

\*\*\*\*\*

Date d'envoi de la convocation = 6 octobre 2015

Nombre de délégués en exercice : 75

Nombre de délégués présents : 59

Nombre de délégués absents ayant donné procuration : 11

Nombre de délégués absents : 5

\*\*\*\*\*

L'an deux mille quinze, le douze octobre, à dix-huit heures, les membres du Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien, dûment convoqués, se sont réunis à la salle des fêtes de Codolet, sous la présidence de M. Jean Christian REY, Président de la Communauté d'agglomération.

Présents : Alain CHENIVESSE, Jean Christian REY, Catherine EYSSERIC, Jean-Yves CHAPELET, Emmanuelle CREPIEUX, Monique GRAZIANO-BAYLE, Vincent POUTIER, Laurence VOIGNIER, Rémy SALGUES, Karine GARDY, Denis RIEU, Ghislaine PAGES, Serge ROUQUAIROL, Claudine PRAT, Brigitte VANDEMEULEBROUCKE, Laurent NADAL, Louis CHINIEU, Sébastien BAYART, Jean-Claude TICHADOU, Gérard CASTOR, Maria SEUBE, Fred MAHLER, José RIEU, Edmond JOUVENEL, Bernard PASQUALE, Yves CAZORLA, Muriel ROY-CROS, Geneviève CASTELLANE, Patrick PALISSE, Benoît TRICHOT, Bernard DUCROS, Roger CASTILLON, Claire LAPEYRONIE, Daniel MOUCHETANT, Catherine CHANTRY, Jean-Marie DAVER, Josiane PAUTY, Vincent ROUSSELOT, Ghislaine DE VERDUZAN, Luc SCHRIVE, Christiane GONDARD, Sylvie NICOLLE, Jacques BERTOLINI, Michel COULLOMB, Lionel CHEVALIER, Didier BONNEAUD, Olivier JOUVE, Didier DELPI, René FABREGUE, Guy AUBANEL, Dominique ASTORI, Christian VIGNES, Marc ANGELI, Pierre BAUME, Robert PIZARD-DESCHAMPS, Jean-Claude SUAU, Alexandre PISSAS, Bruno TUFFERY, Joëlle CHAMPETIER.

Absents ayant donné procuration : Maxime COUSTON à Rémy SALGUES, Ghislaine COURBEY-TASTEVIN à Catherine EYSSERIC, Michel CEGIELSKI à Jean-Yves CHAPELET, Anne-Marie AYMERIC à Christiane GONDARD, Christian ROUX à Claudine PRAT, Serge VERDIER à Bernard PASQUALE, Jacques CABIAC à Jean-Claude SUAU, Bernard JULIER à Jean Christian REY, Christophe SERRE à Gérard CASTOR, Catherine LAVIOS à Karine GARDY, Aziza GRINE à Monique GRAZIANO-BAYLE.

Absents : Stéphane PEREZ, Patrice PRAT, Stéphane CARDENES, Gilbert BAUMET, Gérald MISSOUR.

Secrétaire de Séance : Bernard PASQUALE.

\*\*\*\*\*

Objet : Garantie d'emprunt pour le projet IEH.

Vu la demande formulée par La Segard en vue d'obtenir la garantie de la communauté d'agglomération pour un prêt pour la construction d'un laboratoire de recherche,  
Vu les articles L 5111-4 et les articles L 5216-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales,  
Vu l'article L 2298 du Code civil,

Considérant que cette question a été présentée à la Commission des Moyens Généraux du 05 octobre 2015,

Le Conseil communautaire décide, à l'unanimité :

- D'accorder sa garantie à hauteur de 50% pour la construction d'un laboratoire de recherche, se répartissant de moitié entre la Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien et le Département du Gard. La garantie d'emprunt porte sur la somme de 734 750 €.  
Ce projet consiste à construire un laboratoire de recherche composé de 3 volumes en R+1 dédiés à des laboratoires, bureaux et halls d'essais.  
L'implantation de l'Institut Européen d'Hydrométallurgie (IEH) adossé au cœur du PRAE Marcel Boiteux sur la commune de Chusclan va permettre la mise à disposition aux acteurs économiques, d'un écosystème d'innovation soutenu par une plateforme technologique au sein de laquelle seront regroupés des moyens humains et techniques dans le domaine de l'extraction et de la séparation des métaux. L'IEH s'assure en ce sens d'une interface renforcée avec le monde de la recherche appliquée et fondamentale. En collaborant avec les entités scientifiques du CEA, l'IEH s'appuiera sur une expertise historique et reconnue internationalement en matière d'extraction et de séparation.  
Une société dénommée Extractive a été créée et sera chargée de l'exploitation des plateformes technologiques mais aussi de proposer avec ses partenaires, un service intégré d'architecte-ensemblier du développement de procédés d'extraction de métaux innovants.
- Dans le cadre d'un bail en état futur d'achèvement, la SEGARD construit le bâtiment dont elle reste propriétaire et louera ensuite les locaux à la société Extractive.  
D'une surface de plancher de 2 130 m<sup>2</sup>, les locaux seront livrés le 1er juillet 2017 (sauf aléas).
- Le montant de ce projet est évalué à 4 713 140, 00€ HT et il sera financé d'une part, par l'attribution d'une subvention FEDER d'un montant prévisionnel de 1 774 024 € et d'autre part, par la souscription d'un emprunt d'une somme de 2 939 000 €.

Fait et délibéré à Codolet le 12 octobre 2015.

Pour copie conforme au registre,  
Bagnols-sur-Cèze, le 13 octobre 2015

Le président,  
Jean Christian REY



Acte rendu exécutoire après dépôt électronique  
en Préfecture et publié le 22 octobre 2015